

Les nouvelles Églises de migrants en Suisse



Éditeur : Fédération des Églises protestantes de Suisse
FEPS

Auteur : Simon Röthlisberger
Matthias D. Wüthrich

Traduit de l'allemand par : Laurent Auberson

Collection : FEPS Études

Photo de couverture : IRAS COTIS

Mise en page : Büro + Webdesign GmbH, Berne

Impression : Roth Druck AG, Uetendorf

Ce texte a été approuvé par le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse le 6 mai 2009.

Internet www.feps.ch
Courriel info@feps.ch

© 2009 Éditions Fédération des Églises protestantes de Suisse FEPS, Berne
ISBN 978-3-7229-0005-6

Table des matières

Préface	3
Resumé	5
Introduction	8
1. Actualité de la question	8
2. Définition	9
3. Une nouvelle forme d'Églises	13
4. Définition du problème et but de l'étude	15
5. Méthode et agencement	17
6. Réflexions de fond sur la migration et l'intégration	19
6.1 Migration et intégration	19
6.2 L'intégration, une évolution intéressant l'ensemble de la société	20
6.3 Les quatre niveaux de l'intégration ecclésiale	21
Première partie : Données empiriques et analyses	23
1. Le questionnaire et l'appréciation des experts	24
1.1 L'enquête auprès des Églises membres de la FEPS	24
1.2 Principaux traits caractéristiques des Églises de migrants	31
1.3 Complément 1 : Les Églises de migrants et les Églises libres	41
1.4 Complément 2 : Les relations entre les Églises de migrants de la deuxième génération ou au-delà, et la FEPS	43
1.5 Les activités et projets des Églises membres de la FEPS	44
2. Commentaire sur les résultats et analyse complémentaire	51
2.1 Les projets des Églises membres de la FEPS	51
2.2 Le nombre de communautés et de fidèles	53
2.3 Réseaux et rencontres au niveau national, régional et local	54
2.4 Intégration et Églises de migrants	56
2.5 Le rapport entre les Églises de migrants et l'État	62
2.6 Les quatre facteurs principaux des Églises de migrants	63

Deuxième partie : réflexions théologiques	66
1. Les fondements bibliques et leurs conséquences	66
2. La conception de l'unité de l'Église	70
2.1 Un corps, plusieurs membres	70
2.2 L'unité par la diversité	71
2.3 Les Églises de migrants, un élément de la diversité	75
3. Les aspects structurels de l'unité de l'Église	80
4. Les difficultés théologiques	85
4.1 Les Églises de migrants et le retour de la religiosité.....	86
4.2 Mission et communauté œcuménique	88
4.3 Écriture et confession de foi	91
4.4 Questions relatives à la théologie du ministère	93
Troisième partie : perspectives d'action	96
1. Échanges et sensibilisation	96
2. Rencontre, ouverture et participation	97
3. Le travail sur les documents de base	101
4. L'aide aux Églises de migrants	102
5. La fonction intégrative	104
6. Le dialogue théologique	105
Annexe A Mémento à l'usage des paroisses : l'exemple de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville	107
Annexe B Questionnaire d'enquête de la FEPS	111
Annexe C Liste des personnes et institutions contactées	114
Liste des ouvrages et articles cités	116

Préface

Il y a quarantaine d'années, la Fédération des Églises protestantes de Suisse, se fondant sur un questionnaire adressé à ses Églises membres, recensait 48 « Églises étrangères en Suisse ». Il s'agissait pour la plupart de communautés de travailleurs immigrés venus des pays voisins. Ces gens ne nous ont pas seulement apporté leur force de travail, mais aussi leurs traditions chrétiennes et leurs Églises. C'est ainsi que dans les années 1970 sont apparues en Suisse des communautés italiennes, hongroises, néerlandaises, anglaises, russes ou serbes.

Ces Églises de migrants sont aujourd'hui plus de trois cents et la situation est devenue plus complexe. Des travailleurs arrivent en Suisse en provenance des pays les plus divers, tandis que des personnes fuyant les persécutions ou la pauvreté y cherchent un asile. Ils apportent eux aussi leur foi et leur manière de la vivre. Les Églises fondées au cours des dernières années en Suisse par des immigrés venus de plus en plus de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie sont un signe visible de cette pluralité croissante.

Les « anciennes » Églises de migrants, formées par les premières vagues d'immigrés, tout comme les « nouvelles », font maintenant partie intégrante du paysage ecclésial helvétique. Elles sont les membres d'un seul corps « Église », un corps qui est de toutes les couleurs. Plus est grande la diversité des membres, plus il est important qu'ils se rencontrent et qu'ils communiquent entre eux. C'est à cela que veut contribuer la présente étude sur les Églises de migrants. La rencontre présuppose que l'on a fait la connaissance de l'autre. Ce savoir, nous en avons besoin, parce que le corps unique de la communauté chrétienne ne peut vivre que dans la coexistence fraternelle des Églises.

Thomas Wipf, pasteur
Président du Conseil de la FEPS
août 2009

Résumé

Lorsque des gens quittent leur patrie, ils emportent avec eux leur foi et leur religion. Arrivés dans un nouveau pays de séjour, ils se joignent à des communautés religieuses existantes ou en fondent de nouvelles. Dans le cas d'Églises et de communautés chrétiennes, on parle d'Églises de migrants. L'apparition de nouvelles Églises de migrants depuis quelques années en Suisse a donné une plus grande actualité au phénomène. Or, malgré l'importance que prennent de plus en plus ces communautés dans l'environnement ecclésial européen, cette réalité complexe commence seulement à faire l'objet d'un intérêt approfondi. La présente étude de la FEPS souhaite contribuer à une perception nuancée de ce phénomène.

La notion d'intégration, telle qu'elle est conçue ici, inclut une double perspective, à la fois théologique et sociologique. L'interdisciplinarité est un moyen de tenir compte du fait que les questions d'intégration se posent à des niveaux très divers :

- Un premier niveau est celui du rapport entre les Églises de migrants et les Églises membres de la FEPS d'une part, et avec la FEPS elle-même d'autre part. Dans l'argumentation théologique sera donc posée – pour faire pendant à la notion sociologique d'intégration – la question de l'unité de l'Église ou de l'« être-Église-ensemble ».
- Le deuxième niveau est celui de l'intégration dans l'ensemble de la société. En tant qu'organisations autonomes de migrants, les Églises de migrants sont constitutives d'identité pour leurs membres en même temps qu'elles sont des lieux de communauté qui aident à se repérer dans la société. Elles ont donc une fonction de cohésion dont la portée concerne l'ensemble de la société.

Selon les enquêtes menées auprès des Églises membres de la FEPS et des Églises libres, il existe actuellement en Suisse plus de trois cents nouvelles Églises de migrants, qui regroupent plusieurs milliers de membres.

Ces migrants proviennent en majorité d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Asie. Le séjour de certains d'entre eux en Suisse repose sur des bases juridiques très précaires. Cela a des incidences sur la conformation sociale des Églises de migrants, qui se caractérisent par leurs moyens économiques limités et par des réseaux de relations spécifiques de la couche sociale à laquelle appartiennent leurs fidèles. Ces Églises ont des structures souvent mouvantes et instables. Elles ne sont que partiellement organisées en associations. À cela s'ajoute leur composition, qui ne répond pas à des critères exclusivement ethniques et linguistiques. Elles ne forment donc pas des groupes homogènes de personnes de même provenance géographique.

Plusieurs Églises membres de la FEPS entretiennent déjà des relations étroites avec des Églises de migrants. Les auteurs de la présente étude ont recueilli des informations sur les genres de relations et les projets en cours et les ont analysées dans la perspective de possibles moyens d'action pour le futur.

Les résultats appellent cependant une réflexion théologique. Ce ne sont en effet pas seulement les membres de ces communautés qui sont étrangers : leur conception et leur pratique de l'Église le sont généralement aussi. Cette différence quant à la manière de vivre dans le monde contraste avec la conception biblique de la communauté chrétienne, car selon la Bible, le fait même d'être étranger est aboli « en Christ », abolition par quoi sont fondées une fraternité et une communion entre les croyants (Ga 3,27-28). Les Églises membres et la FEPS en sont ainsi amenées à se demander comment elles peuvent former une Église avec les Églises de migrants, ou plus exactement, comment en tant que plusieurs Églises, elles peuvent être Église ensemble.

« Être-Église-ensemble » : cette notion est comprise ici dans le sens d'une « unité par la diversité ». L'unité est interprétée comme une communion ecclésiale multiple dans laquelle les Églises locales et les Églises de migrants se reconnaissent mutuellement comme Église. Transcendant la qualité d'étranger et la réduction de l'autre à un étranger, cette

perspective de foi révèle les charismes individuels et collectifs de Dieu dans l'Église de l'autre, et les propres charismes de chacun.

Cette conception fondamentale suscite d'autres questions sur l'unité de l'Église. Entre les Églises membres et la FEPS d'une part, et les Églises de migrants d'autre part, les points délicats à régler sont notamment la pratique culturelle, la mission, l'interprétation de la Bible et la conception du ministère.

La FEPS elle-même, ses Églises membres, les paroisses et les œuvres d'entraide disposent d'une multitude de moyens pour honorer concrètement et efficacement la mission qui consiste à « être Église ensemble ». En premier lieu viennent l'encouragement des rencontres informelles avec des membres des communautés de migrants, l'ouverture à un espace commun de questionnement théologique, une meilleure mise en réseau au niveau national, l'appui à ces Églises dans leur fonction d'intégration, une adaptation des structures des Églises cantonales dans le sens d'une ouverture envers les Églises de migrants aussi bien qu'envers leurs fidèles.

La présente étude s'adresse avant tout aux Églises membres de la FEPS et aux milieux intéressés par les questions relatives à l'intégration.

Introduction

par Simon Röthlisberger et Matthias D. Wüthrich

1. Actualité de la question

Les personnes qui migrent emportent avec elles leur foi et leur religion. Arrivées dans un autre pays, elles se joignent à des communautés religieuses existantes ou en créent de nouvelles. Le phénomène a pris récemment une importance accrue en raison de l'apparition de communautés toujours plus nombreuses. Ces « nouvelles Églises de migrants », comme on les appelle, regroupent notamment des immigrés provenant de pays non européens.

Plusieurs Églises membres de la FEPS se sont déjà intéressées à la question, ont développé une conception ou même réalisé des projets concrets. La question des Églises de migrants intéresse cependant aussi les organismes spécialisés et les milieux concernés par tout ce qui touche à la migration et à l'intégration. L'importance de la question se manifeste aussi au niveau international :

- Les organisations ecclésiastiques internationales s'y intéressent. En 2004, la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (Churches' Commission for Migrants in Europe, CCME) et la Fédération des Églises protestantes d'Italie (Federazione delle Chiese evangeliche in Italia, FCEI) ont mis sur pied une conférence intitulée : « Être Église ensemble. Les rapports entre Églises de migrants et Églises locales¹. »
- Le Conseil œcuménique des Églises (COE) et la CCME ont entrepris conjointement une étude sur le sujet, dont les résultats ont été publiés en 2008². Cette étude présente d'une part des données générales

1 Voir Churches' Commission for Migrants in Europe, Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure, *Être Église ensemble*.

2 Churches' Commission for Migrants in Europe, World Council of Churches, *Mapping Migration, Mapping Churches' Responses*.

sur la migration dans quarante-sept pays européens³, et d'autre part des estimations sur le nombre d'Églises de migrants et des informations sur les projets actuellement en cours dans les différents pays. Au début 2009, la CCME a entrepris une étude du rôle des communautés religieuses pour l'intégration des migrants dans la société. Parallèlement sont examinées dans six pays de l'Union européenne les possibilités de participation au sein des Églises locales et de collaboration avec elles⁴.

2. Définition

On désigne du terme d'Églises de migrants des réunions de chrétiens constituées dans un contexte de migration et se considérant elles-mêmes comme Églises. Cette définition très générale d'un phénomène multiple doit être quelque peu resserrée pour notre propos.

A. Il est utile, du point de vue de la sociologie ecclésiale, de distinguer entre Église, communauté et cercle familial ; de l'Église au cercle familial, le degré d'institutionnalisation et le nombre d'adhérents vont décroissant. Une Église peut être subdivisée en plusieurs communautés distantes les unes des autres (par exemple les communautés établies à l'étranger), mais une communauté ne fait pas nécessairement partie d'une Église. Une communauté peut se créer dans la société qui l'accueille même sans liens de ce genre, ou naître d'une scission d'une Église établie sur place. Au niveau inférieur, il en va de même du cercle familial. Dans la suite du texte, le terme d'Église de migrants inclura ces trois ensembles : Église, communauté, cercle familial.

3 Le « Projet mosaïc » de l'Église réformée de France, qui encourage les échanges avec les Églises de migrants dans plusieurs villes, est un exemple de bon projet.

4 Churches' Commission for Migrants in Europe, *Models of Integration Through Religion, Activation, Cultural Learning and Exchange – MIRACLE project*. Voir aussi : *Recommendations of the African-European Churches' Consultation on Migration and the Changing Ecclesial Landscape*. Ces recommandations portent sur la manière d'être Église ensemble, entre Églises africaines et européennes.

B. En ce qui concerne l'appartenance confessionnelle ou dénominatoire, il a été nécessaire de limiter l'étude aux Églises de migrants d'origine protestante. Cette restriction n'est cependant pas toujours applicable, parce que certaines Églises issues de l'immigration ou certains de leurs fidèles ne trouvent pas place dans une classification confessionnelle ou dénominatoire. Il est certain en revanche que les missions catholiques romaines, l'Église anglicane et les Églises orthodoxes ne sont pas comprises dans le champ de l'étude.

C. L'étude ne porte que sur des Églises de migrants en Suisse, c'est-à-dire dans la sphère de responsabilité des Églises membres de la FEPS.

D. Le phénomène étant difficile à circonscrire, il est souvent proposé d'en décrire le profil par des typologies, avec le risque, pleinement assumé, de réduire à des abstractions une réalité complexe, mais afin d'obtenir ne serait-ce qu'une image sommaire⁵. En ce qui concerne les Églises présentes en Suisse, il paraît utile de définir au moins quatre types :

1. *Les Églises de la première génération* : ces Églises présentent des formes sociales et des types d'organisation communautaire très variables. Elles peuvent exister longtemps, parfois se diviser ou se dissoudre. Beaucoup de leurs fidèles viennent de pays non européens (d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine par exemple) et ne séjournent généralement pas depuis longtemps en Suisse. Ces Églises ont des formes d'organisation encore peu développées et peu stables. Elles sont structurées non pas en tant qu'institutions ecclésiastiques, mais en tant que communautés de personnes regroupées sur l'initiative de quelques individus ou groupes. Le nombre de fidèles est plutôt faible.
2. *Les Églises de la deuxième génération et au-delà* : il s'agit d'Églises établies au cours du XX^e siècle, ou dotées d'une organisation reconnue qui les engage, et qui pour certaines entretiennent déjà

5 Pour une typologie plus détaillée utilisant plusieurs critères de comparaison, voir par exemple Währisch-Oblau, « Migrationskirchen », 35–39, et Daiber, « Protestantische Migrationsgemeinden », 227–230.

d'étroites relations avec les Églises membres de la FEPS. Depuis une cinquantaine d'années, elles se sont bien organisées et intégrées dans la société. Un bon exemple est la Fédération des communautés protestantes de langue hongroise en Suisse.

3. *Les Églises historiques de migrants* : ce sont les Églises constituées en Suisse à la suite de migrations au cours des derniers siècles, en particulier depuis la Réforme. Ces migrations se sont produites à l'intérieur des frontières de la Confédération ou depuis l'étranger. Certaines de ces Églises existent encore, d'autres n'ont eu qu'une brève existence. Leur grande diversité a une signification historique. En voici trois exemples très différents :

- la communauté des réfugiés anglais établis à Genève, dont John Knox (dès 1555 disciple de l'immigré Calvin) eut la charge ;
- les Églises du refuge huguenot en Suisse ;
- les protestants chassés de Locarno par la Contre-Réforme et établis à Zurich, où ils ont constitué une Église.

Considéré d'un point de vue historique, l'actuel paysage ecclésial suisse repose sur une base multiple que des Églises de migrants ont contribué à façonner.

4. *Les Églises suisses dans d'autres régions linguistiques ou à l'étranger* : ce sont par exemple les communautés germanophones en Suisse romande ou les communautés francophones en Suisse alémanique. Du fait de leur forte intégration dans les structures locales des Églises membres de la FEPS, il peut sembler surprenant de les qualifier de communautés de migrants. C'est toutefois une manière de rappeler que, même à l'intérieur de la Suisse, la migration de fidèles d'une Église vers le territoire d'une autre Église n'est pas un phénomène nouveau. Les Églises suisses à l'étranger entrent dans la même catégorie.

Comme toute typologie, celle-ci ne fait pas que clarifier les choses. Il existe d'abord des chevauchements entre les deux premiers types.

Ensuite, la limite entre Églises de la première génération et Églises de la deuxième génération et au-delà n'est pas toujours facile à tracer. Afin d'éviter des ambiguïtés, nous proposons ici d'utiliser, pour les Églises de la première génération, le terme de « *nouvelles Églises de migrants* ». En raison de l'actualité de la question, c'est à cette catégorie que se limite la présente étude. Les autres types n'ont pas été pris en compte, et dans la suite du texte, les « Églises de migrants » désigneront toujours les nouvelles Églises.

Il existe plusieurs termes pour désigner les nouvelles Églises d'immigrés. Pour bien marquer qu'il s'agit de communautés unies par leur foi chrétienne et non de regroupements purement laïques, les « Églises de migrants » (on rencontre aussi les « Églises issues de l'immigration ») ont été préférées aux « communautés de migrants ». Ces termes correspondent à l'allemand « *Migrationskirche* », d'emploi courant dans les Églises membres de la FEPS, et à l'anglais « *Migrant Churches* ». Ils sont également de plus en plus utilisés dans les milieux spécialisés⁶. Il faut toutefois faire observer que le terme de « migration », selon le contexte, peut être ressenti, par les personnes concernées, comme chargé d'une connotation négative⁷. La notion d'Églises de migrants n'est donc pas la définition que donnent les immigrés eux-mêmes, mais celle qui leur est donnée.

6 Währisch-Oblau, art. cit., 20. – En contexte catholique romain, on ne parle pas d'Églises de migrants, mais de communautés spécifiques ou parfois de missions (par exemple la *Missione Cattolica Italiana* à Berne). Il s'agit là de formes d'organisation à l'intérieur des structures ecclésiastiques existantes, avec une attribution juridictionnelle à l'évêque compétent pour la région. Du point de vue catholique romain, il n'est théologiquement pas possible de conférer le statut d'Église, au plein sens du terme, à ces missions. Du point de vue protestant, cela est tout à fait possible.

7 Il est significatif à cet égard qu'au Royaume-Uni, où des Églises de migrants sont présentes depuis longtemps, on parle de « *Black Churches* » ou tout au plus de « *Black and Migrant Churches* », parce que les personnes concernées, pour la plupart d'origine africaine ou antillaise, aiment à rappeler qu'elles ne sont pas des immigrées (et leurs Églises encore moins), mais des citoyens britanniques nés au Royaume-Uni. Lorsque d'autres chrétiens prétendent ne faire d'elles que de simples descendants d'immigrés, elles le ressentent comme une marque de racisme et une manière de leur faire entendre qu'elles ne sont pas d'ici. (Selon une communication écrite de Benz Schär).

3. Une nouvelle forme d'Églises

Si les milieux ecclésiastiques n'ont que récemment porté leur attention sur les Églises de migrants, c'est qu'il s'agit d'un phénomène multiple et difficile à appréhender, qui fait éclater le cadre dans lequel se conçoit habituellement l'Église. Quelques éléments de leur forme sociale et de leur organisation illustrent cette situation :

- Dans leur forme juridique, les Églises de migrants ne sont ni des Églises d'État, ni des Églises cantonales, mais se rapprochent plutôt de ce qu'en Suisse on appelle les « Églises libres ». Comme ces dernières, elles ne jouissent d'aucune reconnaissance juridique officielle de la part de l'État. Leur degré d'organisation est généralement moindre que celui des Églises libres traditionnelles et elles ne sont souvent pas constituées au sens du droit d'association.
- Les conditions d'adhésion ne sont ni le baptême comme enfant, ni l'adhésion des parents, comme c'est le cas le plus fréquent dans les Églises cantonales. L'adhésion à une Église de migrants se fonde sur une libre décision et implique une participation active, avec une contribution financière.
- Les nouvelles Églises de migrants présentent généralement une forme d'organisation non pas hiérarchique, épiscopale ou presbytéro-synodale, mais congrégationnaliste, éventuellement presbytérale, souvent axée sur une forte autorité charismatique.
- Dans les Églises réformées traditionnelles de Suisse, le rapport à la communauté locale est un élément constitutif de la conception de l'Église. Celle-ci est organisée selon le principe de subsidiarité et possède un réseau paroissial couvrant tout le territoire. Chaque paroisse relève d'une Église cantonale. L'appartenance à une paroisse est dictée par le lieu de domicile. Il n'en va pas de même dans les Églises de migrants, notamment dans les Églises de type charismatique et pentecôtiste, que caractérisent une forte autonomie locale et une grande capacité d'adaptation sociale. Mais en même temps, se fondant sur une expérience universelle de l'Esprit, elles se considèrent comme faisant partie d'un mouvement mondial qui dépasse l'ancrage dans la paroisse locale et les limites de cantons et de pays. L'Église est

ici une réalité qui se déroule dans des réseaux fluides, tournés vers l'action et soumis à de perpétuels changements. L'appartenance à l'Église se renégocie à chaque fois dans un autre endroit. Pour qualifier ce mélange de local et de mondial, un nouveau terme allemand a été créé, d'après l'anglais, « *glokalisiert*⁸ » (à la fois *global* et *lokal*). Cette caractéristique les distingue de la plupart des Églises libres de Suisse.

- Ce ne sont pas seulement les cadres géographiques, mais aussi les cadres confessionnels qui éclatent. Certaines Églises, ou leurs fidèles, se considèrent comme supra-confessionnelles, non dénominationnelles ou post-dénominationnelles. Souvent, ces chrétiens, au moment de leur migration, étaient rattachés à une dénomination (catholique, presbytérien, méthodiste ou autre), puis ils ont rejoint une Église de migrants de type pentecôtiste charismatique. Les appartenances ecclésiastiques multiples et les conversions sont fréquentes⁹.
- La différence la plus frappante d'avec les Églises anciennement établies en Suisse est naturellement la composition ethnique et linguistique des Églises de migrants. Les nouvelles Églises de migrants d'origine européenne ou asiatique sont le plus souvent ethniquement, voire aussi nationalement homogènes, tandis que les Églises regroupant des immigrés d'Afrique, d'Amérique latine, ou des immigrés anglophones sont de composition ethnique variée. Il existe de même des communautés unilingues et des communautés pluri-lingues. Dans les Églises africaines, la langue de culte est parfois la langue coloniale¹⁰ (voir ci-dessous I.1.2 et I.2.6). L'origine et la langue ont une influence déterminante sur la manière de vivre la vie ecclésiastique (sans pour autant caractériser en tant que telle la manière d'être Église, voir II.1).

Ces quelques éléments typologiques suffisent à montrer que, du point de vue européen ou suisse, nous sommes en présence d'une nouvelle forme d'Églises – ou plus exactement *d'une nouvelle diversité de formes*

8 Währisch-Oblau, *art. cit.*, 26. Voir aussi Bergunder, « Migrationsgemeinden », 12–14.

9 Heuser, « Weithin unbekannte Nachbarn », 214.

10 Währisch-Oblau, *art. cit.*, 26 (n. 32), 31.

d'Églises¹¹. Les Églises de migrants d'orientation protestante ou post-protestante peuvent aussi être interprétées comme un indice de la diversification du protestantisme européen et suisse¹².

4. Définition du problème et but de l'étude

Les fidèles des Églises de migrants sont des chrétiens et des chrétiennes. Pour la FEPS et pour ses Églises membres, ils partagent la conviction commune à tous les chrétiens de former en Jésus-Christ une unité spirituelle. Cette conviction, Paul l'a exprimée par une image, en s'adressant à la communauté de Corinthe : les chrétiens sont comme les différents membres d'un même corps, ensemble ils forment le corps du Christ (1 Co 12). Une image qui est devenue un des symboles de la diversité de la vie de l'Église. Selon cette conception, l'Église n'est pas, au sens strict, une grandeur démontrable. L'Église de Jésus-Christ n'est accessible qu'à la foi. Les anciennes confessions de foi affirmaient en effet : « Je crois la sainte Église universelle » (« *credo ecclesiam* »), ce qui, selon la conception protestante, n'est pas tout à fait la même chose que de croire à une forme spécifique d'Église.

Les fidèles des Églises membres de la FEPS comme ceux des Églises de migrants croient donc former une partie de l'Église elle-même objet de foi, et être liés à tous ceux qui partagent la même croyance, sans aucune considération quant à l'origine des croyants (voir II.1).

À partir de cette foi partagée, la question se pose : comment, pour les Églises de migrants, être Église avec la FEPS et avec ses Églises membres ? Par là même est incluse la question de la manière dont, en tant qu'individus, les chrétiens et des chrétiennes de toutes ces Églises peuvent vivre leur foi en commun. Le sens premier de la question est

11 Une typologie classique, comme celle d'Ernst Troeltsch, qui distingue entre Église, secte et mystique, peut être utile dans la description diachronique de l'assimilation et de l'institutionnalisation dans les Églises de migrants, surtout lorsque cette évolution est étudiée sur une longue durée (voir Lehmann, « Institutionen christlicher Migranten », 114-115). Elle l'est moins pour le phénomène des nouvelles Églises de migrants.

12 De même Daiber, *art. cit.*, 220.

toutefois : comment peuvent-ils, en tant qu'Églises, former l'Église objet de foi, non seulement les unes à côté des autres, mais aussi en commun ? Et au-delà : comment concevoir sur le plan ecclésiologique cette manière d'être Église ensemble, quelle forme concrète lui donner, dès lors que les Églises en présence sont si diverses ? Quelles sont les perspectives d'action qui en résultent ? C'est donc une relation œcuménique qu'il s'agit d'aménager.

La présente étude est sous-tendue par cette question fondamentale de la manière d'être *Église ensemble*¹³. Son but est de répondre sous divers aspects à cette question multiple. Une réserve s'impose toutefois : la question est traitée ici *exclusivement du point de vue des Églises membres de la FEPS*. Les auteurs n'ont pas mené d'interview avec des représentants des Églises de migrants ni entrepris de reconstituer leur point de vue à partir des études publiées. *Ce texte est une réflexion de mise au point, par la FEPS et ses Églises membres, sur leur relation avec les Églises de migrants.*

Ces précisions sont importantes pour éviter une vision faussée. Du point de vue d'une Église de migrants, ces réflexions n'auraient pas de raison d'être. Il n'a pas été possible, à ce stade, d'amener ces différents points de vue à un dialogue concret. L'étude vise à indiquer les prochaines étapes qui pourront mener au dialogue et à créer *une attitude d'ouverture*, condition de l'approfondissement des relations existantes et de l'établissement de nouvelles. Elle tente donc de faire mieux connaître la réalité des Églises de migrants, d'ouvrir des perspectives ecclésiologiques et d'identifier les aspects problématiques de la coexistence. Elle entend également fournir des repères d'action dans divers domaines.

Réfléchir à la manière d'être Église ensemble, c'est, théologiquement, réfléchir à *l'unité de l'Église ou des Églises*, sur laquelle porte la foi. Mais l'unité ne se réalise pas dans le vide, elle se rapporte à la coexistence

13 Voir Churches' Commission for Migrants in Europe, Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure, *Être Église ensemble*.

d'Églises concrètes dans un contexte social donné. Lorsqu'on atteint le niveau de la forme sociale d'une Église, la question théologique de l'unité rejoint la question sociologique de l'intégration (voir ci-dessous, Introduction 6). En d'autres termes, tout aménagement concret de l'unité ecclésiale correspond à une certaine forme d'intégration. La présente étude essaie de faire fructifier ce rapport d'interdépendance entre unité ecclésiale et intégration en posant la question de la manière d'être Église ensemble, question qui est traitée tant dans une perspective théologique que dans une perspective sociologique. Entre les deux extrêmes – l'assimilation complète d'une part, la cohabitation sans relations d'autre part – s'ouvre un champ de relations qui permet des modulations dans l'inclusion et l'exclusion réciproques. Étant donné la diversité des Églises de migrants, la présente étude n'a pas voulu restreindre trop rapidement ce champ, mais au contraire le maintenir ouvert, non à l'arbitraire, mais sur la base de l'unité de l'Église, objet de foi.

Du fait de l'orientation du travail, *les destinataires* ne sont pas d'abord les Églises de migrants, mais *les Églises membres de la FEPS*. Comme la question des Églises de migrants est très étroitement liée à la mission de l'Église en matière de politique sociale et aux questions de politique de migration et d'intégration, l'étude s'adresse également aux *personnes et aux institutions intéressées à tout ce qui concerne la politique d'intégration*.

5. Méthode et agencement

Le présent travail a un caractère *exploratoire*. Il s'agit d'une première approche, encore superficielle, du phénomène des Églises de migrants en Suisse. Le thème est traité d'une part dans une perspective sociologique et d'autre part dans une perspective théologique. À chacune correspond une méthode spécifique. La première partie se fonde sur une base empirique et dresse un état des connaissances sur les Églises de migrants. En début de partie sont données des indications plus détaillées sur la méthode utilisée. La deuxième partie est une argumentation théologique.

L'« être-Église-ensemble » commence souvent par des contacts informels qui sont d'autant plus faciles que l'on a déjà une certaine connaissance des Églises de migrants, que l'on a fait de bonnes expériences de collaboration et qu'il existe une sensibilité pour les questions théologiques. C'est en fonction de cela que le présent texte est agencé :

- *La première partie* identifie le phénomène et le fait connaître. Les questions qui se posent sont : quelles sont les Églises de migrants présentes en Suisse ? Comment fonctionnent-elles ? Qui sont leurs fidèles ? Certaines Églises membres de la FEPS ont déjà engagé des projets dans le domaine. Ces projets sont évoqués à titre d'exemple. La contribution des Églises de migrants à l'intégration de ceux-ci en Suisse y est discutée, de même que les ouvertures qu'il serait judicieux de tenter dans les structures des Églises cantonales. Cette partie montre encore les principaux facteurs qui déterminent la forme des Églises de migrants.
- *La deuxième partie* ouvre un champ de réflexion théologique sur l'aménagement ecclésiologique possible des relations entre la FEPS et ses Églises membres d'une part, et les Églises de migrants d'autre part. À la question déterminante de la manière d'être Église ensemble, elle apporte une réponse du point de vue de la FEPS et de ses Églises membres.
- *La troisième partie* présente des orientations d'action possibles pour la FEPS et ses Églises membres.
- *L'annexe* contient la liste des ouvrages et articles consultés, le questionnaire de l'enquête, la liste des personnes interrogées et un guide pratique à l'usage des paroisses, qui peut faciliter les contacts et les échanges avec les Églises de migrants.

6. Réflexions de fond sur la migration et l'intégration

L'étude des Églises de migrants renvoie au thème plus général de la migration en Suisse. L'unité de l'Église et l'intégration (voir ci-dessus, Introduction, 4) étant étroitement liées, il est nécessaire de commencer par définir précisément la notion d'intégration. Pour ce qui concerne les Églises de migrants, l'intégration se déroule dans deux domaines : premièrement par l'établissement d'une relation entre les Églises locales et les Églises de migrants, c'est-à-dire l'aménagement concret de la manière d'être Église ensemble, et deuxièmement, les Églises de migrants sont des lieux d'intégration, parce qu'en tant que réseaux autonomes, elles facilitent la participation de leurs fidèles à la vie de la société qui les accueille. L'intégration par les Églises peut favoriser l'intégration politique et sociale.

6.1 Migration et intégration

Les habitants de la Suisse vivent dans des régions de langue allemande, française, italienne ou rhéto-romane, parlent différentes langues, ont des origines diverses et appartiennent à diverses « cultures ». Cette variété est considérée comme normale dans le pays. La Suisse est aussi un pays d'immigration. Un habitant sur cinq n'a pas de passeport suisse. La majorité de ces immigrés vivent et travaillent depuis longtemps ici et font donc partie intégrante, et durablement, de la population. Ils représentent une capacité de travail dont l'économie a besoin. L'immigration est donc aussi une nécessité pour l'économie et pour le marché du travail. Les immigrés contribuent notablement au financement des œuvres et de la prévoyance sociales.

La Suisse est également un pays recherché par les demandeurs d'asile. Les statistiques des dernières années montrent que plus de la moitié des demandeurs sont admis provisoirement ou reçoivent l'asile, ce qui signifie qu'ils séjournent un certain temps en Suisse, voire obtiennent une autorisation de séjour permanente. Les gens venus chercher du travail ne sont donc pas les seuls immigrés : la population suisse comprend aussi des demandeurs d'asile et des personnes au statut de

séjour précaire. Il est essentiel de prendre ces gens en considération lorsqu'on s'intéresse aux questions d'intégration.

De nombreux acteurs de l'État et de la société civile luttent pour une meilleure intégration des immigrés. Depuis plusieurs années, l'intégration est exigée avec toujours plus d'insistance, non seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe occidentale. La nouvelle loi sur les étrangers, acceptée par le peuple suisse en automne 2006, contient par exemple une disposition sur l'encouragement à l'intégration.

6.2 L'intégration, une évolution intéressante de l'ensemble de la société

L'intégration n'est pas seulement l'affaire des immigrants qui arrivent en Suisse, elle concerne l'ensemble de la société. Elle n'est donc pas conçue ici comme une adaptation ou une assimilation à une culture suisse prétendument homogène, mais comme une progression dynamique à laquelle doivent prendre part activement toutes les personnes concernées. Cela suppose de la part des immigrés une volonté de s'intéresser au mode de vie du pays qui les accueille, et de la part des Suisses une ouverture à d'autres manières de vivre. L'intégration signifie l'égalité des chances et une participation dans tous les domaines de la vie sociale. Il faut que les étrangers puissent devenir des membres à part entière et reconnus de la société, et contribuer à la façonner et à l'enrichir. Les institutions, étatiques ou non, sont donc tenues de s'ouvrir, de supprimer les barrières et de créer les conditions permettant une intégration par la participation de tous.

Mais l'intégration est plus que la simple ouverture aux structures existantes¹⁴. L'intégration signifie aussi une reconnaissance mutuelle au niveau individuel et au niveau structurel. Celui qui sent que ses valeurs sont reconnues sent aussi qu'il fait partie du milieu dans lequel il vit et qu'il peut y apporter une contribution active. C'est sur cette base que pourront se construire un avenir commun et une coexistence pacifique.

14 Voir Schmid, « Zugehörigkeit und Differenz », 14–17.

6.3 Les quatre niveaux de l'intégration ecclésiale

Dans quels domaines l'intégration s'effectue-t-elle concrètement et dans quels champs d'action une politique d'intégration est-elle menée ? Au niveau national, l'État définit trois piliers typiques de la politique d'intégration¹⁵. L'intégration structurelle comprend l'accès aux institutions régulières, tel par exemple les œuvres sociales, les établissements de formation et les équipements de la santé publique. Le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers ou la naturalisation constituent le deuxième pilier, qui est l'intégration politique. Enfin l'intégration culturelle et sociale s'effectue notamment dans la vie quotidienne et les loisirs. Selon ce schéma, les communautés religieuses doivent être classées sous l'intégration culturelle et sociale. Moyennant quelques modifications, ce schéma tripartite peut être transposé dans le domaine d'action des Églises quant à leur rapport avec les Églises de migrants, et augmenté d'une quatrième dimension.

Les Églises ont surtout une longue tradition dans le domaine de *l'intégration sociale* des immigrés, qui font souvent partie des bénéficiaires des prestations de la diaconie sociale. Elles apportent leur soutien aux personnes en détresse ou socialement marginalisées. Les organes d'assistance aux sans-papiers et les organes de consultation juridique financés par les Églises sont des exemples de leur action dans ce domaine. Il convient ici de se demander dans quelle mesure des services de ce genre devraient aussi être offerts dans les Églises de migrants, ce qui n'est généralement pas le cas actuellement.

Quant à *l'intégration structurelle*, la tâche des Églises est d'ouvrir leurs structures à des groupes d'immigrés ou à des personnes, et à offrir des possibilités de formation et de perfectionnement théologique.

L'intégration en matière de politique ecclésiastique est offerte aux immigrés par l'exercice du droit de vote et d'éligibilité ou par l'accès à une charge au sein d'une Église membre de la FEPS ou d'une paroisse.

15 Gerber, « Bei der strukturellen Integration einen Gang höher schalten. Zum Integrationsbericht des Bundesamtes für Migration », 8–13.

Plusieurs Églises membres ont octroyé le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers.

La quatrième dimension pourrait être qualifiée *d'intégration quant à la pratique religieuse*. Ici aussi, il s'agit de l'aménagement de la manière d'être Église ensemble, qui trouve son fondement théologique dans l'unité des Églises. Cet aspect comprend le vaste domaine de la perception réciproque, de l'expérience commune et du débat critique sur les formes de piété, la pratique religieuse, la doctrine théologique et l'action éthique au sein des Églises. Cet échange n'exclut pas les dissensions ni la critique, pour autant qu'elles restent empreintes de respect mutuel.

Les Églises de migrants : un sujet qui invite à s'ouvrir à l'autre, à l'immigré, à le considérer comme un partenaire égal et à favoriser son intégration dans tous les domaines.

Première partie :

Données empiriques et analyses

par Simon Röthlisberger

La présente étude ayant un caractère exploratoire, l'enregistrement des données n'est pas exhaustif, mais vise à donner un aperçu des tendances générales et des domaines d'action¹⁶. Les données relevées sont à la fois quantitatives et qualitatives¹⁷. Les vingt-six Églises membres de la FEPS ont été invitées à remplir un questionnaire sur la présence d'Églises de migrants dans le territoire dont elles ont la charge et sur les rapports qu'elles entretiennent avec ces Églises¹⁸. Les réponses expriment donc un point de vue institutionnel et pas nécessairement la manière dont les Églises de migrants sont perçues. L'enquête par questionnaire écrit a été complétée par douze entretiens avec des représentants des Églises membres particulièrement actifs dans le domaine, avec des immigrés et avec des experts¹⁹.

Le travail a été appuyé par un groupe de conseillers réunissant des représentants des Églises membres de la FEPS et de mission 21²⁰. Cela a permis de donner une assise scientifique plus solide à l'enquête et d'arriver à des recommandations transposables dans la pratique. Le groupe a en outre favorisé les échanges avec les spécialistes et fourni des impulsions pour la suite du travail et la mise en œuvre des recommandations.

16 Pour obtenir des informations détaillées sur le fonctionnement et l'organisation des Églises de migrants et sur l'importance de chacune d'entre elles pour ses fidèles, il faudrait compléter les données qualitatives par des entretiens avec des experts et avec des immigrés.

17 L'enquête a été effectuée pour l'essentiel entre le printemps et l'automne 2007. Les données concernant les projets des Églises membres de la FEPS ont été mises à jour en 2009.

18 Le questionnaire est reproduit en annexe (B).

19 La liste des personnes contactées est donnée en annexe (C).

20 La composition du groupe de conseillers est donnée en annexe (C).

En cours d'enquête, il est apparu que certaines communautés évangéliques et Églises libres entretiennent des rapports étroits avec les Églises de migrants. Le questionnaire a donc été également adressé aux Églises libres. La Fédération des Églises et communautés évangéliques libres de Suisse (VFG) a aimablement accepté de transmettre le questionnaire à ses membres. Les réponses, très nombreuses, ont enrichi notre connaissance des Églises de migrants.

L'analyse des données s'est faite selon des critères quantitatifs là où cela a paru judicieux, comme par exemple dans les réponses sur le nombre d'Églises de migrants connues. Les autres données ont été regroupées par catégories thématiques.

1. Le questionnaire et l'appréciation des experts

Ce premier chapitre présente les données enregistrées et la situation actuelle du point de vue des Églises membres de la FEPS, compte tenu des informations fournies par les experts.

1.1 L'enquête auprès des Églises membres de la FEPS

Le questionnaire adressé aux vingt-six Églises membres était destiné à faire le point des connaissances sur les Églises de migrants. Certaines réponses ont été élaborées par les directions d'Église, d'autres par des services spécialisés. Les membres du groupe de conseillers ont également été invités à répondre aux questions. L'essentiel des résultats est présenté ci-dessous.

L'intérêt pour la question

Presque toutes les Églises membres ont réagi à l'envoi du questionnaire. Elles en ont donc au moins pris connaissance. Un des buts de l'enquête, qui était d'attirer l'attention sur la question des Églises de migrants, a ainsi été atteint, pour autant que l'on puisse en juger.

D'une Église à l'autre, cependant, les actions concrètes dans le domaine sont très variables. L'éventail va des Églises déjà actives auprès des

communautés de migrants aux Églises indifférentes à la question en passant par celles qui sont en train de mettre un programme sur pied.

Tableau 1 : synthèse des réponses des Églises membres de la FEPS

<i>Église membre</i>	<i>Connaissance de l'existence des Églises de migrants</i>	<i>Projets ou activités dans le domaine</i>
<i>AG</i>	non	non
<i>AI/AR</i>	non	non
<i>BL</i>	non	non
<i>BS</i>	oui	oui *
<i>BE-JU-SO</i>	oui	oui *
<i>FR</i>	oui	oui **
<i>GE</i> <i>EPG</i>	oui	oui *
<i>GE</i> <i>EELG</i>	non	non
<i>GL</i>	non	non
<i>GR</i>	non	non
<i>LU</i>	oui	oui **
<i>NE</i>	non	non
<i>NW</i>	non	non
<i>OW</i>	non	non
<i>SG</i>	oui	oui
<i>SH</i>	non	non
<i>SZ</i>	–	–

<i>SO</i>	non	non
<i>TG</i>	oui	oui **
<i>TI</i>	oui	non
<i>UR</i>	non	non
<i>VD</i>	oui	oui
<i>VS</i>	non	non
<i>ZG</i>	non	non
<i>ZH</i>	oui	oui *
<i>EEM</i>	oui	oui ***

* projets ou activités d'envergure déjà mis en œuvre

** échanges ponctuels avec des Églises de migrants, par ex. location de locaux, contacts plutôt au niveau des paroisses

*** l'EEM compte plusieurs communautés hispanophones et lusitanophones ; quelques communautés de l'EEM sont actives dans le domaine (voir I.1.5)

On compte donc dix Églises actives dans le domaine contre quinze qui ne le sont pas. Les Églises qui ont connaissance de la présence de communautés de migrants dans le territoire dont elles ont la responsabilité ont aussi des contacts avec elles ou même des projets concrets en cours. Un peu moins de la moitié des Églises membres de la FEPS connaissent l'existence des Églises de migrants ou de projets dans le domaine. Ces différents projets sont présentés dans le chapitre 1.5.

Le tableau montre que les activités en rapport avec les Églises de migrants sont principalement le fait des grandes Églises membres (Églises évangéliques réformées de Bâle-Ville, Berne - Jura - Soleure, Vaud, Zurich) et des Églises des régions fortement urbanisées (Église protestante de Genève, Église évangélique libre de Genève, Églises évangéliques réformées des cantons de Lucerne et Saint-Gall). Inversement, il est aisé d'en conclure que les Églises de migrants se

trouvent surtout dans des régions urbaines, ce qui est assez évident, parce que c'est là que vivent le plus d'immigrés et que sont réunies les conditions qui leur permettent de créer des Églises. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'immigrés dans les régions moins urbanisées et qu'il ne s'y trouve pas d'Églises de migrants. Pour les Églises cantonales de ces régions, un potentiel d'action dans ce domaine ne doit pas être exclu.

Quelques représentants des Églises des régions peu urbanisées soutiennent que la création d'Églises de migrants est entravée par une xénophobie latente. De ce fait, il serait plus facile pour les immigrés de se rendre dans la grande ville la plus proche et d'y chercher une Église à laquelle se joindre.

Estimation du nombre d'Églises de migrants en Suisse (selon les Églises membres de la FEPS)

Même les Églises qui sont actives dans le domaine ont parfois une idée incomplète de la présence des Églises de migrants et n'entretiennent que des contacts superficiels. Les chiffres ci-dessous sont donc en partie des estimations.

Tableau 2 : nombre d'Églises de migrants par canton / territoire ecclésiastique

<i>Canton / Église membre de la FEPS</i>	<i>Nombre d'Églises de migrants connues</i>	<i>Origine Église de migrants / fidèles</i>
BS	26	9 Afrique 8 Asie 5 Amérique latine 1 Croatie 3 Églises de composition internationale (fidèles provenant de vingt à vingt-six pays)
BE-JU-SO	60 – 70	Afrique, Asie (Chine, Sri Lanka/Tamouls, Corée, Philippines), Amérique latine

FR	1	Afrique (Congo, Soudan, Nigeria, Madagascar)
GE	20* total: 70	Afrique, Asie, Amérique latine, Europe orientale
LU	5**	Afrique
SG	12 – 14	
TG	2-3	Sri Lanka, Syrie
TI	6	Afrique, Antilles, Balkans, Liban
VD	50	Principalement de nombreuses Églises africaines, mais aussi d'Asie et d'Amérique latine
ZH	20 total : 33	11 Afrique 3 Sri Lanka (Tamouls) 1 Japon 4 Corée 1 Chine 13 autres Églises allophones (de langue hongroise, suédoise, française, italienne, etc.)
EMK	8	L'Église méthodiste comprend des communautés de migrants d'Amérique latine (voir I.1.5).

* Contacts avec les paroisses de l'Église protestante de Genève ; au total, septante communautés sont connues à Genève (liste selon Lukas Vischer, 2007).

** À Lucerne, le bureau d'intégration de la ville a fait procéder à un recensement, parmi les communautés africaines, des personnes responsables et des organisations. Elles possèdent des ressources et un potentiel intéressants pour l'intégration.

Le nombre total d'Églises de migrants connues des Églises membres de la FEPS, selon l'enquête effectuée, est de deux cent dix à deux cent trente. Il donne une idée de l'ordre de grandeur et de la répartition du phénomène²¹. Quant à la provenance des immigrants fidèles de ces Églises, l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie sont les régions les plus souvent citées.

Dans la mesure du possible, le recensement a été limité aux nouvelles Églises de migrants (c'est-à-dire des Églises de la première génération). Lorsque les données fournies par les Églises membres de la FEPS permettaient la distinction, il n'a pas été tenu compte des Églises de migrants de la deuxième génération, comme par exemple la communauté luthérienne suédoise (*Svenska Kyrkan i Schweiz*)²².

La réaction des organes ecclésiastiques et des fidèles

Les réponses données par les Églises membres de la FEPS montrent une tendance uniforme. L'attitude est nettement positive dans les organes dirigeants des Églises ou des paroisses qui ont décidé de mettre sur pied des activités ou des projets, même si le thème, par l'ampleur qu'il a prise, est nouveau et que les responsables ecclésiastiques commencent seulement à en prendre conscience. Il en va de même pour les pasteurs qui ont des activités communes avec des Églises de migrants.

Le succès que rencontrent certaines manifestations ponctuelles, comme la Nuit des Églises, montre que beaucoup de paroissiens apprécient les échanges avec les Églises de migrants. Mais la réalisation de ces projets pose parfois des problèmes concrets, notamment des conflits ou des réactions de défiance, de la part des sacristains surtout, lors de la location de salles à des communautés de migrants.

21 Pour l'estimation du nombre d'Églises de migrants en Suisse, voir ci-dessous le chapitre 2.2 de la première partie. Cette estimation prend également en compte les résultats de l'enquête effectuée auprès des Églises libres.

22 La notion de « nouvelle Église de migrants » a des contours dont le flou nuit à la précision du recensement.

Les relations des autres Églises avec les Églises de migrants

Les réponses recueillies ont montré que, dans le domaine des relations avec les Églises de migrants, les Églises membres de la FEPS travaillent de manière autonome, indépendamment des autres Églises. L'Église catholique romaine a ses « missions » allophones en Suisse, qui sont des communautés catholiques de langue italienne ou espagnole par exemple, qu'elle intègre dans ses structures. Mais elle s'intéresse aussi aux « nouvelles » Églises de migrants. Le groupe de travail « Nouveaux mouvements religieux » de la Conférence des évêques suisses a publié une étude sur les Églises africaines en Europe²³. Les Églises évangéliques et les Églises libres entretiennent également des contacts réguliers avec les Églises de migrants²⁴.

La répartition des tâches entre la FEPS, ses Églises membres et les paroisses

Sur la répartition des rôles entre les différents niveaux ecclésiastiques, les réponses sont unanimes. La FEPS doit assumer une fonction d'intermédiaire et de plaque tournante en récoltant les informations relatives aux Églises de migrants pour les condenser et en tirer des recommandations.

Plusieurs Églises membres considèrent que leur tâche consiste à mettre sur pied des projets et à trouver les moyens financiers nécessaires à leur réalisation. Certaines souhaitent intégrer les Églises de migrants dans les structures des Églises cantonales.

Au niveau paroissial, c'est la rencontre directe qui est au cœur des préoccupations. Les Églises membres doivent entretenir les contacts avec la base des Églises de migrants, ouvrir par exemple les églises et les maisons de paroisse, conseiller les Églises de migrants dans leur constitution et les assister dans la suite de leur existence communautaire. Il convient de favoriser les possibilités d'échanges entre fidèles des paroisses et des communautés de migrants.

23 Referat für Weltanschauungsfragen, *Afrikanisch initiierte Kirchen in Europa*.

24 Voir ci-dessous I.1.3.

Les obstacles à surmonter pour l'avenir

Les Églises membres considèrent qu'elles auront à faire face à des difficultés à plusieurs niveaux, qui concernent aussi bien elles-mêmes directement que leurs paroisses et la FEPS.

1. Même les Églises qui ont déjà des contacts actifs avec les Églises de migrants insistent sur la nécessité d'approfondir la connaissance de ces communautés et d'intensifier les échanges.
2. Il faut tenir compte du contexte transnational. La présence des Églises de migrants pose aux Églises établies la question de leur rapport avec la mission. Si au XIX^e siècle, les mouvements missionnaires partaient d'Europe, ils semblent se faire dans l'autre sens aujourd'hui.
3. La question de l'« être-Église-ensemble » préoccupe les Églises membres de la FEPS. Chacune à leur manière, elles rappellent que les Églises protestantes de migrants font partie de nos Églises, l'Église étant ici conçue moins comme une réalité institutionnelle que comme une réalité de foi. Les échanges avec ces Églises parentes sont gros d'un potentiel créatif pour le développement des communautés chrétiennes en Suisse.
4. Selon les réponses données, la fonction d'intégration des Églises de migrants est insuffisamment développée. Les prestations de services favorisant l'intégration doivent bénéficier d'un meilleur appui.

1.2 Principaux traits caractéristiques des Églises de migrants

Les Églises de migrants ne sont rien moins qu'homogènes. Pour s'en faire une idée tant soit peu concrète, nous proposons une esquisse de leurs fidèles et de leur mode de fonctionnement. L'accent n'est pas mis sur la provenance nationale ni sur la « culture » d'origine des fidèles, mais sur les différences et les points communs entre les Églises de migrants et sur l'essentiel de leur mode d'action. Les informations proviennent des entretiens avec les experts et des réunions du groupe de conseillers.

Langue et origine des fidèles

Les fidèles des Églises de migrants proviennent en règle générale de pays où il existe des Églises protestantes et qui connaissent un flux

migratoire en direction de l'Europe et de la Suisse en particulier. Par conséquent, l'anglais, le français (dans les communautés africaines), le lingala, le portugais, le chinois, le coréen, le tamoul, le cingalais, l'espagnol et le croate y sont les langues les plus courantes.

Dans la phase initiale, ces Églises réunissent surtout des personnes provenant du même pays et appartenant à la même ethnie. Peu à peu cependant, comme dans les Églises lusitanophones et hispanophones par exemple, le rôle de l'origine géographique s'estompe, et c'est la langue qui devient alors le critère de regroupement. Les Églises lusitanophones réunissent des immigrés venant aussi bien du Portugal que du Brésil et d'Angola. Les Églises africaines tendent de manière générale à s'organiser en communautés francophones d'une part et anglophones d'autre part, avec des compositions nationales et ethniques différentes. La langue courante est la langue coloniale. Il y a toutefois souvent dans ces Églises un noyau dominant composé d'immigrés de même origine.

Malgré cette organisation en fonction de la langue – et indépendamment de la pratique religieuse –, les communautés d'effectif important recourent parfois à la traduction simultanée dans leurs rencontres, de sorte que les époux suisses de femmes brésiliennes, par exemple, peuvent y être associés.

Structure démographique

Dans l'appréciation donnée par les Églises membres de la FEPS, les Églises de migrants ont des fidèles généralement plutôt jeunes. Selon certaines réponses, il y a plus de femmes dans les Églises de migrants, dans les communautés d'Amérique latine par exemple. Cette situation confirme l'observation faite par ailleurs d'une « féminisation » de la migration²⁵. Les Églises de migrants comptent aussi beaucoup de familles

25 Han, « Theorien zur internationalen Migration », p. 106–108. Cette féminisation est également perceptible en Suisse. La population étrangère résidante est encore majoritairement masculine, mais parmi les immigrés provenant de pays non européens (Amérique latine ou Asie), la part des femmes est nettement plus élevée. En 2003, 64% des personnes venues d'Amérique latine en Suisse étaient des femmes (voir Riaño, Wastl-Walter, Baghdadi, *Studie zu qualifizierten Migrantin(en)*.)

avec des enfants. Cette observation s'accorde avec la structure d'âge supposée.

Les statistiques sur les étrangers le confirment également : les étrangers vivant en Suisse sont en majorité plus jeunes que la population indigène²⁶.

Le statut de séjour des fidèles

Certains fidèles des nouvelles Églises de migrants ont un statut de séjour régulier ou possèdent même la nationalité suisse. D'autres, par exemple parmi les communautés d'Afrique ou d'Amérique latine, vivent en Suisse dans des conditions juridiques précaires. Cette catégorie comprend des personnes admises provisoirement, des demandeurs d'asile dont la procédure est en cours, de ceux dont la demande a été refusée ou sur laquelle les autorités ne sont pas entrées en matière, enfin des sans-papiers.

Le statut des immigrés a une influence déterminante sur la possibilité qu'ils ont ou non d'accéder aux ressources économiques et sociales ou de choisir librement leur lieu de domicile. La précarité a des incidences sur le plan personnel et sur le plan structurel. Les immigrés dont le statut est incertain apportent une contribution généralement moindre et ils sont assez rapidement obligés de quitter le pays et donc « leur » Église. Ces deux facteurs nuisent à la stabilité des Églises de migrants et les empêchent de développer des perspectives d'avenir. Les incertitudes quant au statut de séjour expliquent peut-être aussi pourquoi les Églises de migrants n'entretiennent pas de contacts du tout ou seulement des contacts sporadiques avec les institutions de la société civile, les Églises cantonales et les organismes de l'État.

La taille des Églises de migrants et l'étendue de leur territoire

Le nombre de fidèles est extrêmement variable d'une Église à l'autre, de même que la répartition territoriale des communautés. L'éventail va du cercle familial regroupant quelques fidèles à des communautés

26 Office fédéral de la statistique, *La population de la Suisse en 2007*, p. 4.

de plusieurs dizaines ou centaines de personnes qui fréquentent régulièrement les assemblées.

Les Églises de migrants ne sont pas organisées en fonction de critères territoriaux, mais avant tout de critères linguistiques, ethniques et ecclésiastiques ou religieux. Le territoire peut donc être très étendu. Les fidèles viennent de différents quartiers et de différentes villes et n'hésitent pas à faire un long voyage pour assister aux assemblées de leur communauté.

La mobilité s'observe également chez les responsables de communautés. Il n'est pas rare qu'ils aient la charge de deux communautés dans deux villes différentes. Leur vocation missionnaire vient encore renforcer cette mobilité. Beaucoup en effet se considèrent eux-mêmes comme des missionnaires et sont effectivement envoyés à ce titre en Europe par l'Église de leur pays d'origine. Ils sont donc particulièrement actifs et ne s'arrêtent pas aux limites d'une localité.

Formes d'organisation et structures

Les Églises de migrants présentent des formes d'organisation et des structures très différentes de l'une à l'autre. Elles vont de la réunion informelle à l'association dûment constituée avec statuts, comité et assemblée annuelle. Deux types théoriques opposés serviront d'exemples pour illustrer cette diversité :

Dans le premier, l'Église a à sa tête un pasteur²⁷. Elle n'a pas le statut juridique d'une association, mais est une réunion informelle de fidèles autour de la personne du pasteur, personnalité souvent charismatique et engageante qui mène à la fois les affaires spirituelles et les affaires temporelles de sa communauté. Il prend seul beaucoup de décisions importantes. Ce mode d'organisation autoritaire peut donner l'impression d'une direction peu démocratique et d'un manque de limpidité dans la

27 Le terme de « pasteur » n'est pas utilisé ici dans le sens habituel au sein des Églises cantonales.

gestion financière. Le mode d'organisation et l'orientation théologique ne font guère l'objet d'une codification écrite.

À l'opposé, la communauté est organisée en association dotée de structures plus solides. Une distinction est possible entre direction spirituelle et direction temporelle ; elle se manifeste par exemple dans la participation des anciens à la direction de la communauté. La structure est limpide et offre aux fidèles une possibilité de prendre part aux décisions.

La qualité de fidèle d'une Église de migrants n'a pas nécessairement un caractère formel au sens du droit d'association. Les communautés accueillent simplement des personnes qui assistent régulièrement aux assemblées. À l'intérieur d'Églises plutôt fermées et souvent reconnaissables par les seuls initiés, les structures sont de ce fait assez ouvertes aux personnes intéressées.

Certaines Églises de migrants existent depuis plusieurs années ou dizaines d'années. Les Églises d'immigrés venus d'Afrique ou d'Amérique latine présentent une forte tendance à la scission. La sécession d'une partie des fidèles, qui forment une nouvelle communauté, est parfois un moyen de résoudre les dissensions internes. Cette observation suscite des interrogations sur l'aptitude de ces formes d'organisation à gérer les conflits et fait soupçonner que ces structures de type autoritaire laissent peu de place à une diversité d'opinions.

Un exemple de réseau et d'organisation faïtière : la Conférence des Églises africaines en Suisse (CEAS)

Une volonté manifeste de collaborer se fait jour dans les communautés africaines, qui souhaitent s'organiser en réseau au niveau régional et national et constituer une communauté de défense d'intérêts²⁸.

Beaucoup d'Africains sont arrivés en Suisse dans les années 1980 et 1990, souvent en qualité de demandeurs d'asile, et y ont créé des

28 L'auteur se fonde ici sur un entretien avec Joseph Kabongo, secrétaire général de la CEAS, le 12 septembre 2007.

Églises. Le nombre de ces Églises de migrants a fortement augmenté depuis le milieu des années 1990 sous l'effet de nouvelles fondations et de sécessions. Réagissant à cette évolution, des dirigeants d'Églises africaines ont fondé à Genève la Conférence des Églises africaines en Suisse (CEAS), expression de leur volonté de « canaliser » et d'« endiguer »²⁹ le foisonnement des Églises africaines dans notre pays, d'introduire des normes de base et de se faire reconnaître comme interlocuteurs des Églises cantonales. Selon la CEAS elle-même, cela signifie par exemple que des paroisses peuvent obtenir des renseignements sur des Églises africaines qui souhaitent utiliser des locaux ou qui sont à la recherche de subventions. La CEAS regroupe vingt-cinq Églises africaines de taille très diverse. Il existe une représentation régionale en Suisse romande, une seconde est en cours de constitution en Suisse alémanique.

L'admission à la CEAS se fait en plusieurs étapes. Le pasteur d'une Église encore inconnue est d'abord invité à un culte. Cette première rencontre est l'occasion de voir si une collaboration est possible. Certains critères de base doivent être remplis : il faut par exemple présenter des statuts, reconnaître l'« autorité de la Bible »³⁰ et démontrer que le souhait d'adhésion à la CEAS ne vient pas seulement du pasteur, mais de toute la communauté avec sa structure.

Il n'est cependant pas nécessaire de satisfaire à ces critères dès le début. L'Église en question dispose d'un délai d'une année pour rédiger des statuts si nécessaire et pour définir et mettre à l'épreuve sa collaboration avec la CEAS.

Les dirigeants des communautés

Le pasteur, qui généralement dirige aussi la communauté, est une personne clef³¹. Cette situation peut être interprétée comme une condition de survie pour des Églises dont les formes d'organisation souvent assez lâches exigent un effort personnel considérable ou la présence d'une

29 Selon les termes de Joseph Kabongo.

30 Selon les termes de Joseph Kabongo.

31 Voir ci-dessus le paragraphe « Formes d'organisation et structures ».

personnalité charismatique à la tête de la communauté. Cette personne doit être capable de développer la communauté et de maintenir sa cohésion.

Dans la plupart des cas, les dirigeants de ces Églises gagnent leur vie par une autre activité, ce qui peut représenter une forte charge de travail. Plusieurs Églises membres de la FEPS ont donc offert un emploi à temps partiel à l'une ou l'autre de ces personnes³².

Être pasteur et mener une communauté n'est donc généralement pas un moyen de gagner sa vie, mais une vocation et en même temps une ascension sociale. Les gens en provenance du tiers-monde ou de nouveaux pays industrialisés ont peu de chances de carrière professionnelle et de promotion sociale en Suisse. La fonction de dirigeant d'une Église de migrants est un moyen de parvenir à une certaine considération, en particulier au sein de leur communauté.

Les postes de dirigeants sont principalement détenus par des hommes. La faible proportion de femmes dans les directions d'Églises est cependant un phénomène général et non propre aux Églises de migrants³³.

La formation des dirigeants

La formation des dirigeants ne passe généralement pas par la voie universitaire et présente un faible degré de standardisation au regard des critères européens. Pour ceux qui ont suivi une formation dans leur pays d'origine se pose la question de sa reconnaissance en Suisse. Beaucoup de pasteurs ou de ceux qui voudraient le devenir aimeraient suivre une formation en Suisse. Les spécialistes consultés insistent donc sur la nécessité de créer des possibilités de formation et de

32 Voir ci-dessous I.1.5 sur les activités et les projets des Églises membres de la FEPS.

33 Ce n'est que depuis le début des années 1980 que des femmes accèdent aux postes dirigeants d'Églises réformées. Voir Bandixen, « Der Aufbruch der Präsidentinnen », p. 15.

perfectionnement à un niveau assez élémentaire pour ces dirigeants d'Églises de migrants³⁴.

Le financement des communautés

Les Églises de migrants ont des moyens financiers très limités qui, dans beaucoup de cas, proviennent pour l'essentiel de dons et des contributions fixes des fidèles (la « dîme »). L'autonomie financière de ces Églises est d'autant plus remarquable que leurs fidèles eux-mêmes sont peu fortunés, parce qu'ils exercent une activité à bas revenu ou sont des demandeurs d'asile.

Dans quelques cas, des Églises membres de la FEPS participent au financement d'Églises de migrants, par exemple en prenant en charge une partie du traitement du pasteur ou en mettant des locaux gratuitement à disposition³⁵. On a lieu de supposer que les Églises libres et les Églises des pays d'origine apportent aussi un appui financier et matériel.

Suivant comment elle est répartie, l'aide financière est susceptible de créer des déséquilibres et une hiérarchie entre les différentes Églises de migrants, parmi lesquelles une distinction serait faite entre les Églises « reconnues » et les autres. L'expérience montre que des subventions pourtant bien intentionnées peuvent mener à des mécanismes d'inclusion et d'exclusion, et faire que les Églises bénéficiaires de ces aides se sentent mieux acceptées et « intégrées » par les Églises cantonales.

La question des locaux

Pour pouvoir développer une activité communautaire, les Églises de migrants ont notamment besoin de locaux. Beaucoup d'entre elles mènent une existence littéralement reléguée dans des arrière-cours

34 Mission 21 est à ce jour en Suisse la seule institution liée aux Églises cantonales à avoir proposé une offre de formation spécifique pour les dirigeants d'Églises de migrants africains. Un cours pilote, donné une seule fois, a été élaboré en collaboration avec la CEAS. Le projet ATTIG en Allemagne peut servir de modèle pour des cours de formation ; voir Heuser, « Das theologische Ausbildungsprojekt ATTIG », p. 122–130.

35 Les Églises réformées de Berne - Jura - Soleure et du canton de Fribourg apportent un soutien direct à quelques Églises de migrants. Voir ci-dessous I.1.5 sur les activités et les projets des Églises membres de la FEPS.

et n'ont qu'un accès très limité à des locaux convenables. Dans leurs recherches, elles se heurtent parfois à des refus de la part des Églises établies, des œuvres d'entraide ou d'autres institutions.

Des conflits peuvent surgir lorsque des communautés de migrants occupent des locaux que leur ont mis à disposition des Églises cantonales. Les paroissiens ou les concierges par exemple se plaignent du bruit et de la saleté. Plusieurs Églises membres de la FEPS ont préparé pour les paroisses un mémento et des modèles de contrats de location afin d'éviter ce genre de situation et de sensibiliser les responsables paroissiaux³⁶.

Quant aux coûts de l'utilisation des locaux, les pratiques varient. Certaines Églises cantonales et Églises libres mettent leurs locaux gratuitement à disposition, d'autres perçoivent une location.

Il est vrai que la mise à disposition de locaux peut être l'occasion d'amorcer un échange entre Église établie et Église de migrants, mais les communautés ne font parfois que se côtoyer. Il y a cependant des exemples de manifestations organisées conjointement et de réels échanges³⁷.

La manière d'établir et de maintenir les contacts

Il semble que les contacts entre Églises de migrants et Églises membres de la FEPS s'établissent plutôt fortuitement ou sous l'impulsion de quelques personnes entreprenantes. Les manifestations communes, on l'a vu, sont une autre occasion de faire connaissance et d'établir des contacts. Dans le milieu des Églises pentecôtistes, les contacts sont parfois établis par l'intermédiaire des sites Internet du mouvement. Certaines Églises cantonales recherchent activement le contact. C'est le cas notamment des Églises réformées des cantons de Saint-Gall et de Zurich, qui ont créé un poste chargé de ces questions et peuvent donc y consacrer du temps.

36 Voir le mémento à l'usage des paroisses de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville, en annexe. Cette Église fournit sur demande un modèle de convention sur l'utilisation.

37 Voir ci-dessous I.1.5 sur les activités et les projets des Églises membres de la FEPS.

Les contacts établis doivent être expressément entretenus, mais cela exige beaucoup de temps. L'ouverture de la part des Églises membres de la FEPS – tant des autorités ecclésiastiques que des paroissiens – est considérée comme un facteur décisif du succès des relations avec les Églises de migrants. Concrètement, cette ouverture peut se manifester par une aide mutuelle pour l'organisation de manifestations communautaires ou par la fréquentation des cultes de l'autre communauté.

Les Églises de migrants : des lieux de foi et des lieux de contacts

Les Églises de migrants jouent un rôle important dans l'organisation du temps libre de beaucoup de leurs fidèles. Des cultes se donnent aussi les soirs de semaine, mais l'essentiel des activités se concentre sur la fin de semaine. Dans les Églises de migrants, la vie communautaire est généralement très développée. Il n'est pas rare que les cultes dominicaux durent plusieurs heures et remplissent ainsi la journée. La musique et le chant y tiennent souvent une place de premier ordre, d'où l'importance, pour les fidèles, de posséder un instrument et les équipements techniques nécessaires à la diffusion de la musique. Ces Églises proposent aussi une école du dimanche et des possibilités de formation interne pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Pour leurs fidèles, les Églises de migrants ne sont pas seulement des communautés religieuses, mais encore des lieux de contacts et d'échanges en réseaux. Elles fonctionnent comme des centrales de renseignements pour leurs fidèles à la recherche d'un logement, d'un travail ou d'une information sur le fonctionnement des institutions en Suisse. Beaucoup d'immigrés sont confrontés à des questions dans leur existence quotidienne, par exemple sur le système scolaire ou la procédure de demande d'asile. Au sein de leurs Églises, ils ont la possibilité de se faire comprendre dans leur langue maternelle ou dans une langue qu'ils connaissent, ce qui facilite le contact et le flux des informations. Le témoignage d'une personne qui a été fidèle de plusieurs Églises de migrants décrit bien la situation : « Ces Églises jouent un rôle très positif. Elles sont un réceptacle où tous ceux qui en sont accablés peuvent déverser leurs soucis quotidiens, dire tout le mal qu'ils pensent

de la Suisse, de la police, des Blancs et de la cuisine d'ici. C'est parfois le seul endroit où ils peuvent trouver un peu de vie sociale³⁸. »

Les contacts par les Églises de migrants sont aussi un moyen de recevoir des informations sur le pays d'origine et d'y faire parvenir des lettres ou de l'argent par l'intermédiaire de quelqu'un qui se rend auprès d'un parent ou d'un ami. Les Églises de migrants sont donc des réceptacles des expériences faites par les immigrés et des lieux où ils peuvent se familiariser avec la vie en Suisse tout en maintenant le lien avec leur pays d'origine.

La mission et les relations avec le pays d'origine

Dans beaucoup d'Églises d'immigrés venus d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, le pasteur est un missionnaire et l'Église un instrument de mission. De leur point de vue, l'Europe se trouve du côté des destinataires de l'offre missionnaire. Ces communautés ont une éthique missionnaire affirmée et recherchent activement de nouveaux fidèles. Lorsque des relations existent entre les Églises de migrants en Suisse et les Églises des pays d'origine, elles ont un caractère fortement missionnaire. Il arrive même que le pasteur et le responsable de l'Église de migrants soient expressément envoyés par leur Église en mission en Europe (voir II.4.2).

1.3 Complément 1 : Les Églises de migrants et les Églises libres

Les pratiques ecclésiales et les formes de piété actuelles sont notamment le résultat d'une évolution et d'une transformation de la foi chrétienne dans les pays où jadis étaient à l'œuvre les missionnaires européens. D'une manière générale, les Églises de migrants ont une théologie qui s'apparente à celle des Églises libres, mais sont-elles en Suisse vraiment plus proches des Églises libres que des Églises réformées cantonales ? Et ont-elles des contacts réguliers avec les Églises libres ?

Postulant que beaucoup d'Églises de migrants ont une orientation théologique proche de celle des Églises libres et des Églises pentecôtistes,

38 Entretien avec l'auteur.

l'auteur s'est entretenu avec des représentants d'Églises libres établies depuis longtemps en Suisse et affectué une brève enquête auprès des Églises et communautés membres de la Fédération des Églises et communautés évangéliques de Suisse (VFG) et de la Mission pentecôtiste de Suisse (SPM). Ces deux organisations ont la plupart de leurs Églises et communautés en Suisse alémanique. Les deux questions principales, envoyées par courrier électronique, étaient : premièrement, ce que les Églises libres connaissent de l'existence des Églises de migrants et de leurs activités et projets, et deuxièmement si elles ont accueilli des immigrants, à titre individuel, dans leur sein.

Les données recueillies étayaient l'hypothèse d'un apparentement théologique entre les Églises de migrants et les Églises évangéliques. C'est une des raisons des contacts étroits qui existent entre ces deux ensembles. Les réponses confirment également l'image esquissée des Églises de migrants :

- Les 81 communautés d'Églises libres qui ont répondu connaissent au total 121 Églises de migrants. Plus de la moitié (47) entretiennent des relations avec elles. Les contacts les plus fréquents existent avec des Églises d'immigrés venus d'Afrique, d'Asie (Sri Lanka) et d'Amérique latine (Brésil, République dominicaine). Ils sont nettement moins réguliers avec les Églises d'immigrés de l'Europe du Sud (Italie), du Sud-Est (ancienne Yougoslavie), et du Proche-Orient. Avec les communautés venues du reste de l'Europe, les contacts sont quasiment inexistantes. L'orientation théologique des Églises de migrants connues, telle qu'elle est décrite dans les réponses, corrobore les observations faites par ailleurs et donne aux Églises de migrants un caractère le plus souvent pentecôtiste et charismatique, voire évangélique conservateur. Les activités et les projets conjoints des Églises libres et des Églises de migrants comprennent des cultes communs, la mise à disposition de locaux, des programmes pour les enfants et les jeunes, des conseils donnés aux communautés ou à des personnes, enfin des rencontres de formation et d'échange pour les responsables des Églises.

L'enquête a révélé que les Églises libres sont très disposées à accueillir des immigrants. Sur l'ensemble, 695 personnes ont été intégrées dans 47 Églises libres. Les plus ouvertes sont les Églises pentecôtistes : deux tiers des communautés pentecôtistes qui ont répondu ont des immigrants parmi leurs fidèles.

Un exemple remarquable en est la communauté pentecôtiste de Zurich, qui sur ses deux mille fidèles compte six cents personnes originaires d'Amérique latine. Dans certains groupes, on ne parle que l'espagnol et deux personnes sont chargées de l'assistance aux fidèles latino-américains. L'admission de fidèles de langue étrangère dans les structures régulières de la communauté pentecôtiste exige beaucoup de prévenance de la part de la communauté anciennement établie et l'abolition d'obstacles tels que les barrières linguistiques.

Dans leurs relations avec les Églises de migrants, les Églises libres agissent sur un double plan. Premièrement, elles entretiennent des relations avec les communautés, et deuxièmement, surtout les Églises pentecôtistes, intègrent les immigrants en tant qu'individus en leur sein. C'est pour elles une manière de favoriser l'unité de l'Église et d'éviter le développement de structures parallèles. Elles partent de l'idée que les communautés ethniquement et linguistiquement fermées de la première génération d'immigrants ne présentent plus guère d'attrait pour la génération suivante, qui a grandi en Suisse. En incluant la première génération d'immigrants, elles veulent faciliter l'intégration des enfants et des jeunes.

1.4 Complément 2 : Les relations entre les Églises de migrants de la deuxième génération ou au-delà, et la FEPS

Dans l'introduction ont été évoquées les Églises de migrants de la deuxième génération ou au-delà. Il s'agit concrètement des communautés protestantes coréennes de Berne, Genève et Zurich, de la Fédération des communautés protestantes de langue hongroise en Suisse, par exemple, ou de diverses Églises internationales. Les relations de certaines d'entre elles avec la FEPS sont réglées par une convention. C'est le cas de l'Église protestante de Corée et des communautés coréennes en Suisse, qui ont

passé un accord avec la FEPS. Plusieurs Églises membres de la FEPS ont elles aussi conclu des conventions avec des Églises de migrants³⁹ ou leur apportent un soutien financier.

Pour les Églises de migrants, ces conventions ne sont pas seulement importantes par leur aspect organisationnel, financier ou symbolique (en leur conférant une reconnaissance), elles peuvent aussi avoir une influence sur l'octroi d'une autorisation de séjour à un dirigeant de communauté d'immigrés. Des relations solides avec la FEPS peuvent en effet être interprétées par les autorités suisses comme un motif légitime d'obtenir une autorisation de séjour.

L'accroissement de la mobilité des ressortissants de l'Union européenne, depuis l'entrée en vigueur des accords sur la libre circulation des personnes, a aussi des incidences sur les Églises de migrants. Des citoyens allemands par exemple, travaillant pour une durée limitée en Suisse, cherchent à rejoindre l'Église luthérienne, qui se voit de ce fait confrontée à une fréquence élevée d'arrivées et de départs.

La recherche de formes de collaboration et d'échanges avec les nouvelles Églises de migrants est l'occasion d'appliquer des modèles qui ont fait leurs preuves dans les relations avec les Églises de migrants de la deuxième génération et au-delà, même si les relations de la FEPS avec ces Églises ne sont ni uniformes ni même toujours réglées.

1.5 Les activités et projets des Églises membres de la FEPS

Bâle-Ville

En 2002, l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville a créé un service de la migration, en remplacement de l'ancienne paroisse des étrangers. Le nouveau service comprend un domaine « assistance spirituelle et projets » et un domaine « coordination du travail ecclésiastique

39 Les Églises réformées de Berne - Jura - Soleure par exemple ont réglé par convention signée le 10 novembre 1997 leurs relations avec l'Église évangélique luthérienne de Berne.

sur la migration »⁴⁰. Un groupe de travail informel s'est constitué en 2003, sous la direction du président de l'Église cantonale, pour traiter les questions relatives aux Églises de migrants. En 2005, la commission directrice pour la migration et l'assistance spirituelle aux étrangers a décidé de faire de ce groupe de travail une commission spécialisée pour les Églises de migrants, lui donnant ainsi une reconnaissance officielle.

La commission pour les Églises de migrants comprend des représentants du service de migration de l'Église de Bâle-Ville, du ministère pour l'Église universelle de l'Église de Bâle-Campagne, de mission 21 et des Églises de migrants. D'autres personnes peuvent y être associées selon les besoins.

La commission s'est donné pour but de sensibiliser au problème des Églises de migrants dans la région de Bâle, d'entretenir les contacts qui existent déjà avec ces Églises et d'en établir de nouveaux, de mettre des projets sur pied afin de rapprocher les paroisses de l'Église cantonale et les Églises de migrants, de soutenir ces Églises dans leur recherche de locaux et de servir d'organe de conseil et de médiation entre les Églises de migrants et les paroisses.

Jusqu'à présent, cette commission a notamment établi une liste des Églises de migrants à Bâle, pris des contacts avec elles, organisé un culte pour la journée des peuples (en collaboration avec diverses Églises de migrants et chaque fois une autre paroisse de l'Église cantonale) et établi le memento à l'usage des paroisses.

Ce memento à l'usage des paroisses présente des informations résumées sur les Églises de migrants, leur composition et leur origine, leur environnement théologique, leur organisation, leur condition financière et sociale. Il est imprimé dans le manuel des paroisses et contient

40 Le domaine « coordination du travail ecclésiastique sur la migration » a existé jusqu'au milieu de l'année 2007.

en annexe un modèle de contrat de location pour simplifier la procédure de mise à disposition de locaux⁴¹.

À l'inverse, un projet de mémento à l'usage des Églises de migrants présente des informations sur l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville, ses différents services et notamment celui de la migration, ses liens au niveau national et international, ses contacts avec les autres confessions et religions. Le document explique aussi comment les Églises de migrants peuvent trouver un local à louer ou établir des contacts avec les paroisses. Il leur est proposé par exemple de s'associer à une fête paroissiale ou de participer à l'agencement du culte.

Berne - Jura - Soleure

Les Églises réformées de Berne - Jura - Soleure s'intéressent activement aux Églises de migrants depuis plusieurs années et elles ont soutenu financièrement des communautés asiatiques. En 2002, une table ronde d'Œcuménisme, mission, coopération au développement, Terre Nouvelle (CETN) organisée sous le titre « L'Afrique à Berne » a réuni trois cents personnes et permis d'établir des contacts entre les paroisses et des fidèles des Églises de migrants. Les échanges ont été approfondis par la suite et les immigrés sont associés aux cultes, aux après-midi des aînés et aux camps de jeunesse des Églises réformées de Berne - Jura - Soleure. Les contacts ne se font pas seulement à ces occasions ponctuelles, ils se sont aussi concrétisés par un début d'intégration structurelle des Églises de migrants. Depuis 2005, deux fidèles d'une Église de migrants siègent dans la commission de la mission des Églises réformées de Berne - Jura - Soleure et participent aux travaux des services d'ŒCUMÉNISME et Migration.

Les Églises réformées de Berne - Jura - Soleure ont contribué au travail de fond en publiant « Être Église ensemble », rapport sur une rencontre tenue en Italie, où sont notamment traitées la dimension multiculturelle dans le service de l'Église et la formation des enfants et des jeunes⁴².

41 Mémento reproduit en annexe.

42 Churches' Commission for Migrants in Europe, Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure, Être Église ensemble.

En décembre 2006, le Synode des Églises réformées de Berne - Jura - Soleure a accepté de soutenir par un subside annuel de 12 000 francs l'Église africaine « la Vigne de Berne », cela de 2007 à 2010. Cette subvention, de durée explicitement limitée, est une forme de reconnaissance à l'égard du travail que cette Église de migrants accomplit dans le domaine de l'intégration et de la diaconie. Le Synode a du même coup demandé l'établissement d'un rapport sur la situation des Églises de migrants dans le territoire des Églises réformées de Berne - Jura - Soleure. Ce document est accompagné d'une carte illustrant la présence des Églises de migrants⁴³. Le Synode décidera à son assemblée d'hiver 2009 quelle forme il entend donner par la suite à son appui.

L'Église évangélique méthodiste

Il existe au sein de l'Église évangélique méthodiste (EEM), à Bâle, Bienne, Genève, Lausanne, Soleure et Zurich, des communautés lusitanophones et hispanophones composées d'immigrés d'Amérique latine qui se sont constituées grâce au travail de bénévoles. Les communautés allophones ont pris de l'ampleur, au point que se pose maintenant la question du financement des ministres qui en ont la charge. L'EEM est la seule Église membre de la FEPS à avoir intégré des nouvelles Églises de migrants ou des Églises d'immigrés latino-américains dans ses structures.

Plusieurs paroisses méthodistes ont aussi des contacts avec des Églises de migrants autonomes à qui elles prêtent des locaux. Il s'agit parfois de communautés évangéliques méthodistes allophones, réunissant des immigrés de langue portugaise ou coréenne qui conservent des liens étroits avec l'Église méthodiste de leur pays d'origine.

En Suisse romande particulièrement, les paroisses méthodistes comptent parmi leurs fidèles de nombreux immigrés qui sont en majorité de langue française. Leur participation à la vie paroissiale est donc plus facile qu'en Suisse alémanique.

43 Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure, *Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs – Les Églises de migrants, défi et chance pour les Églises réformées Berne - Jura - Soleure*. La carte peut être consultée sur le site www.refbejuso.ch/migration.

Fribourg

Une Église de migrants africains est associée à l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg. Son pasteur, reconnu par l'Église cantonale comme aumônier des communautés africaines, reçoit une aide financière. La paroisse de Fribourg prête un local à l'Église africaine.

Genève

Il existe depuis plusieurs années à Genève un regroupement informel d'Églises de migrants d'orientation protestante au sens large. La première impulsion a été donnée par le projet « Mission in Unity », monté par le Centre international réformé John Knox et par l'Alliance réformée mondiale (ARM). En 2001, un symposium a réuni les communautés coréennes d'Europe ; celle de Genève y a été associée, de même qu'une représentante de la « Comunidad Cristiana Latinoamericana ». Dès 2002, Lukas Vischer, spécialiste de l'œcuménisme et alors directeur de programme au Centre John Knox, s'est approché d'autres Églises de migrants à Genève, dont des représentants ont été invités à des rencontres régulières au Centre. Puis toutes ensemble, ces Églises de migrants ont célébré les cinquante ans du Centre John Knox à la cathédrale de Genève. D'autres rencontres ont ensuite été l'occasion d'affermir les contacts avec les Églises de migrants.

En mai 2007, le Centre John Knox a organisé, sous le patronage de l'Église protestante de Genève, de l'Alliance évangélique suisse et du Rassemblement des Églises et communautés chrétiennes de Genève, une fin de semaine avec nuit de prière, concerts et diverses manifestations. Des cultes avec Sainte-Cène ont été célébrés dans plusieurs quartiers. Les relations entre les Églises de migrants et les paroisses locales et leurs responsables vont être intensifiées.

Saint-Gall

L'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall a créé en 2007 un poste bénévole d'interlocuteur pour les relations avec les Églises de migrants, intégré au service « Église en dialogue ». La tâche de son détenteur consiste à établir un panorama des Églises de migrants présentes dans le canton, à établir et à entretenir des relations avec

elles, à les aider dans leur recherche de locaux, à sensibiliser et à inciter les responsables des paroisses et de l'Église cantonale à s'intéresser à cette question. Le projet d'associer les Églises de migrants à la nuit des Églises, en mai 2008, a été un succès. L'Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall a encore accordé des subventions ponctuelles aux Églises de migrants comme participation à leurs frais d'exploitation ou pour l'achat de Bibles en langue étrangère.

L'Église cantonale permet aussi aux demandeurs d'asile du centre de transit d'Alststätten de suivre à Buchs un culte en anglais, avec traduction en espagnol, français et russe.

Tessin

L'Église évangélique réformée du Tessin connaît six Églises de migrants, dont les manifestations et les cultes sont parfois fréquentés par des fidèles de l'Église cantonale et par quelques demandeurs d'asile du centre d'enregistrement et de procédure pour demandeurs d'asile de Chiasso. Il n'y a pas de projet majeur en cours.

Thurgovie

L'Église évangélique réformée du canton de Thurgovie a fait établir par son service Œcuménisme/Terre Nouvelle un état de la présence des Églises de migrants sur le territoire dont elle a la responsabilité. Des contacts existent par endroits entre les paroisses et les Églises de migrants comme par exemple la communauté protestante italienne à Frauenfeld, des cultes sont donnés en langue étrangère et des locaux sont mis à disposition. Il n'y a cependant pas de projet d'envergure en cours dans le domaine au niveau cantonal.

Vaud

Durant des années, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud a soutenu des communautés d'immigrés hongrois et vietnamiens, puis une Église de migrants africains fondée en 1985, première du genre dans le canton. Actuellement, plusieurs paroisses, ainsi que des Églises libres, entretiennent des relations avec des Églises de migrants. Le Conseil des Églises chrétiennes du canton de Vaud, où sont

représentées aussi d'autres Églises que l'Église réformée, organise des cultes œcuméniques auxquels sont parfois associées des communautés d'immigrés d'Afrique ou d'Amérique latine d'orientation évangélique pentecôtiste ou catholique romaine. Les Églises de migrants participent également à la Nuit des Églises récemment instituée à Lausanne.

Un groupe de travail a été constitué en 2008 pour remettre au Conseil synodal un rapport sur la situation des Églises de migrants dans le canton, par comparaison avec les cantons voisins ; il contiendra des réflexions théologiques et des recommandations d'action.

Zurich

L'Église évangélique réformée du canton de Zurich soutient depuis plusieurs années, à la fois financièrement et politiquement, des Églises de migrants coréens. Dans un rapport sur les Églises de migrants établi en 2006, elle présente les chances, les problèmes et des propositions de solution. Les communautés africaines sont l'objet d'une attention particulière. Le document traite aussi des questions théologiques et des possibilités d'intégration dans l'Église cantonale. De même que le mémento de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville, il contient un modèle de contrat de location de salles et des recommandations à l'usage des paroisses. Une liste de contrôle est destinée à faciliter le travail des paroisses qui reçoivent des demandes d'Églises de migrants. Le rapport recommande de se faire une idée de la taille et de la nature des Églises de migrants, de rechercher un dialogue personnel avec des représentants de ces communautés, d'y associer des responsables de l'Église cantonale (ministres, sacristains) et d'inviter les Églises de migrants à nommer un interlocuteur responsable.

L'Union des paroisses réformées de la ville de Zurich a commencé par créer un service de conseil et de coordination pour les Églises de migrants. En 2007, le parlement de l'Église de Zurich a approuvé la poursuite du projet à titre définitif, sans plafonnement financier ni délai imposé, manifestant ainsi clairement son adhésion à l'idée d'une intensification des relations et de l'intégration des nouvelles Églises de migrants.

À la fin 2008 a été inauguré dans la maison de paroisse de Zurich-Wipkingen un centre pour les Églises de migrants. La paroisse n'utilisait plus tous les locaux de ce bâtiment situé à proximité de la zone urbaine ouest de Zurich, en très rapide développement. Le centre est dirigé par une personne chargée des relations avec les Églises de migrants, et qui s'occupe également de la location des salles pour les cultes et les activités communautaires. Les Églises de migrants disposent de quelques locaux qui leur sont attribués en permanence et qu'elles peuvent utiliser pour des petites assemblées ou comme bureaux. D'autres locaux leur sont proposés en dehors du centre.

Le centre est conçu comme un lieu non de simple voisinage, mais d'échange. La personne chargée des relations avec les Églises de migrants ne fait pas qu'apporter un soutien dans des problèmes d'organisation ou de structure, elle organise aussi régulièrement des tables rondes et des lectures bibliques communes. Par la réaffectation d'une partie d'une maison de paroisse et par l'engagement d'une personne chargée uniquement des relations avec les Églises de migrants, l'Église cantonale zurichoise donne une bonne publicité à son activité dans le domaine, ce dont témoigne la fréquente évocation du centre dans les médias. Ce projet paraît être très bien connu aussi parmi les Églises de migrants elles-mêmes.

2. Commentaire sur les résultats et analyse complémentaire

2.1 Les projets des Églises membres de la FEPS

D'une manière générale, il semble que parmi les Églises membres de la FEPS, les Églises d'une certaine taille et comprenant des territoires fortement urbanisés ont déjà des activités en relation avec les Églises de migrants. Si l'on fait exception des Églises de Zurich, Bâle et Genève, ces activités se trouvent dans la phase initiale et demandent à être consolidées et régularisées, ou alors se limitent encore à des relations avec quelques communautés précises. L'Église évangélique méthodiste, qui a intégré des communautés de migrants dans ses structures régulières, représente également une exception.

En Suisse alémanique, les activités en rapport avec les Églises de migrants sont essentiellement guidées par un programme écrit fondé sur un état de la situation, tandis qu'en Suisse romande (Genève, Vaud), les Églises ont plutôt mis sur pied des activités concrètes sur l'initiative de quelques personnes convaincues dans les paroisses et dans les milieux proches des institutions ecclésiastiques.

La réussite des projets demande que trois conditions soient remplies :

1. Il faut qu'il y ait un *intérêt* pour les questions liées aux migrations en général et aux Églises de migrants en particulier.
2. *L'action personnelle* de quelques individus a une influence déterminante sur le cours d'un projet. Des connaissances préalables sur l'existence, les réseaux et le mode de fonctionnement des Églises de migrants peuvent par exemple faciliter la collaboration.
3. Les projets de longue durée doivent avoir un *ancrage structurel*. Cette nécessité concerne autant les questions de fond (quelles relations voulons-nous entretenir avec les Églises de migrants ?) que les pratiques comme la mise à disposition de moyens financiers et de personnel.

Les divers projets et activités révèlent quelques points communs dans les grandes lignes d'action :

- *La formation de groupes d'experts et de commissions* : l'échange entre spécialistes est très apprécié. Les groupes d'experts sont des lieux où se conçoivent ensemble les stratégies et les projets. Ils peuvent jouer un rôle de médiateur entre les différents partenaires des paroisses et des services de l'Église cantonale. Les commissions sont l'occasion de seulement parler des Églises de migrants, mais aussi de dialoguer avec elles si elles y sont représentées.
- *La conception de programmes d'action* : l'élaboration d'un programme d'action sur les relations avec les Églises de migrants est l'occasion de faire le point sur la présence de ces communautés dans le territoire dont l'Église a la charge et de faire mieux connaître cette réalité. Cela permet aussi de nommer des interlocuteurs dans

les Églises de migrants et de montrer les questions à débattre. Les programmes d'action sont la base de décision pour les engagements financiers des Églises membres de la FEPS.

- *Le soutien apporté aux Églises de migrants* : les Églises membres de la FEPS constatent la situation financière souvent très difficile des Églises de migrants et leur manque de locaux. Certaines apportent donc un soutien financier à des Églises de migrants ou leur prêtent des locaux.
- *L'importance accordée à la rencontre personnelle* : la rencontre entre les Églises de migrants et les paroisses de l'Église cantonale est considérée comme très importante. Des cultes et des projets partagés sont des moyens de créer des contacts afin de favoriser un véritable échange et non un simple voisinage.

Il existe plusieurs critères possibles pour évaluer les projets : nombre d'Églises de migrants contactées, qualité et intensité des échanges entre les Églises de migrants et les paroisses.

2.2 Le nombre de communautés et de fidèles

À défaut d'être précises, les indications recueillies sur le nombre d'Églises de migrants donnent du moins une idée de l'ampleur du phénomène. Les Églises membres de la FEPS connaissent de 210 à 223 Églises de migrants en Suisse, et les Églises libres interrogées en Suisse alémanique en connaissent 121. Les mentions doubles sont assez vraisemblables du fait que quelques Églises de migrants ont des contacts aussi bien avec des Églises membres de la FEPS qu'avec des Églises libres. Mais au-delà des chiffres cités, il faut présumer l'existence d'une zone d'ombre non négligeable. *Nous en sommes ainsi amenés à supposer qu'il existe en Suisse nettement plus de trois cents Églises de migrants.*

Quant au nombre de fidèles, il est très difficile à estimer en raison des contours diffus qui caractérisent ces communautés et des contacts souvent ponctuels qu'elles ont avec les paroisses. En partant de l'idée que chaque communauté regroupe entre plusieurs dizaines et quelques

centaines de fidèles, on en vient à admettre que *plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'immigrés sont membres d'une Église de migrants.*

2.3 Réseaux et rencontres au niveau national, régional et local

Les Églises de migrants ne sont pas des communautés isolées. Elles sont intégrées à des réseaux divers. Si la présente étude privilégie les aspects institutionnels, les entretiens ont néanmoins révélé le rôle essentiel des individus dans la constitution des réseaux des Églises de migrants.

Une caractéristique frappante est l'intensité des contacts que ces Églises entretiennent avec l'étranger⁴⁴. De même que d'autres communautés d'immigrés, les fidèles des Églises de migrants ont des relations régulières avec des personnes dans leur pays d'origine ou dans un autre pays, où ils se sentent autant chez eux qu'en Suisse. Il se forme ainsi des champs sociaux *transnationaux* socialement plutôt peu consolidés. Les relations parfois durables, issues d'une tradition historique, avec l'Église du pays d'origine ou avec des mouvements internationaux montrent que les réseaux transnationaux fonctionnent aussi au niveau institutionnel. C'est le cas par exemple des communautés coréennes, dont l'Église, en Corée, est liée à la FEPS par des conventions, ou du mouvement pentecôtiste, qui est par définition international.

En revanche, la mise en réseau *au niveau national* est plutôt faible, exception faite de la Conférence des Églises africaines en Suisse (CEAS). Les contacts avec les Églises cantonales ne sont que ponctuels et, pour ce qui concerne la FEPS, se limitent aux Églises d'immigrés venus d'Asie.

Au niveau *local et régional* non plus, les Églises de migrants ne sont guère regroupées en réseaux. Les contacts sont quasiment inexistants entre Églises de migrants d'origine différente. La collaboration entre ethnies et entre langues est donc très limitée. Qu'est-ce qui devrait amener une Église d'immigrés d'Amérique latine à se mettre en rapport avec une communauté africaine ? Or l'exemple du centre pour les Églises de

44 Sur la notion de « transnational », voir Glick-Schiller et al., « From Immigrant to Transmigrant », p. 48–63.

migrants à Zurich montre qu'il ne devrait justement pas en être ainsi. Ce centre est un lieu de contacts entre les diverses Églises, qui peuvent y exprimer leurs intérêts communs. Cela pourrait aboutir un jour à un regroupement des Églises de migrants, tel qu'il existe maintenant en Allemagne, où ces Églises ont décidé de se rapprocher pour défendre en commun leurs intérêts dans la société et à l'égard des organismes d'État et des Églises nationales⁴⁵.

Au niveau local, il existe surtout la possibilité de favoriser les rencontres informelles entre fidèles des Églises de migrants et des Églises cantonales. Les rencontres personnelles peuvent représenter le premier pas vers l'établissement de relations structurelles. Des gens qui se connaissent sont en effet mieux disposés à abandonner leurs préjugés, à accepter l'autre et à collaborer avec lui, ce qui peut être un moteur d'intégration.

Comme le montrent les réponses au questionnaire, les Églises cantonales réussissent à favoriser les démarches participatives, par exemple en nommant un interlocuteur local qui connaît le mode de fonctionnement des Églises de migrants et noue des contacts fondés sur la confiance. Ce travail demande du temps et des moyens, mais il est une condition essentielle de la compréhension mutuelle et de la réussite de projets communs.

Entretenir des relations avec les Églises de migrants, cela signifie être attentif à la présence de ces Églises. *L'établissement de réseaux et de relations est donc aussi une forme de reconnaissance symbolique des Églises de migrants en leur qualité d'institutions autonomes* qui méritent d'être prises au sérieux. Des relations suivies peuvent aussi amener à la nomination d'interlocuteurs réguliers au sein des Églises de migrants.

45 En 2003 a été créée dans le Land de Rhénanie-Westphalie une Communauté de travail des Églises de migrants (Arbeitsgemeinschaft Christlicher Migrationskirchen, ACKM), cf. Young-Joon, « Votum der Migrationsgemeinden zur Integration », p. 46ss.

2.4 Intégration et Églises de migrants

La fonction intégrative des Églises de migrants

Les Églises de migrants peuvent constituer une partie essentielle du milieu vital de leurs fidèles. Elles jouent un rôle important en tant que lieux où ils se sentent chez eux et acceptés, ont la possibilité de développer des contacts sociaux et trouvent une patrie spirituelle. Les ressources personnelles des immigrés y sont valorisées. Ils peuvent par exemple y acquérir des compétences qui leur seront d'une utilité déterminante pour leur vie en dehors de la communauté ecclésiale, que ce soit des qualités d'organisateur ou la connaissance des institutions et organismes officiels. Des chercheurs sont parvenus à la conclusion que les réseaux ethniques et les auto-organisations d'immigrés « sont plus en mesure que les services de l'État et les autres organisations institutionnelles de permettre aux immigrés de participer activement à la vie sociale et de s'y repérer, et créent par conséquent les conditions de l'intégration sociale⁴⁶. » Il est probable d'ailleurs que l'importance des Églises de migrants, tant du point de vue social que du point de vue spirituel, apparaît le plus nettement parmi les immigrés dont le séjour est juridiquement précaire et qui ne se trouvent pas dans une situation favorable à leur intégration, à savoir les demandeurs d'asile, les gens dont la demande d'asile a été refusée et les sans-papiers en état de dénuement.

Pourtant, il a été souvent reproché aux auto-organisations d'immigrés de menacer la cohésion sociale en formant des groupes distincts, et de freiner l'intégration. Toutefois, *ce soupçon de désintégration par l'auto-organisation*⁴⁷ et de formation de structures parallèles hermétiquement cloisonnées est de peu de poids si on le compare avec le gain pour les

46 Weiss, Thränhardt, « Selbsthilfe, Netzwerke und soziales Kapital in der pluralistischen Gesellschaft », p. 11 ; pour une réflexion globale sur l'importance de l'organisation autonome et une analyse de la situation en Europe, voir Eglblomassé, Boubaris (éd.), *Self Organisation as Means to Integration*, p. 8–16.

47 À propos du discours sur l'effet intégratif ou non des organisations d'immigrés, voir par exemple Soom-Ammann, « MigrantInnenorganisationen: Partizipation oder Ausschluss ? »

personnes concernées : tant que différents groupes sociaux entretiennent des relations entre eux, ils forment aussi un ensemble et ne menacent nullement la cohésion sociale. Dans cette fonction de promotion de la cohésion, les Églises membres de la FEPS occupent une position prédestinée. Elles peuvent relier, bâtir des ponts, établir et entretenir des contacts avec des Églises de migrants et s'ouvrir à elles.

L'ouverture des structures ecclésiastiques

L'effet d'intégration des Églises de migrants, comme celui des autres réseaux et organisations d'immigrés, est d'une portée qui intéresse toute la société. Pour cette seule raison déjà, elles méritent de la reconnaissance, une attitude ouverte et un accès aux structures des Églises cantonales. Cette ouverture représente un potentiel.

Les immigrés de confession protestante sont nombreux. Pour une bonne partie d'entre eux, ils resteront en Suisse, pays qu'ils contribuent à façonner et à transformer. Aux Églises membres de la FEPS est offerte la possibilité de s'intéresser à la population immigrée en général et en particulier à sa religiosité et à ses formes d'organisation ecclésiastique. Cette approche ne peut avoir pour but de faire des Églises de migrants des Églises rigoureusement parallèles. Les Églises réformées cantonales ne pourront continuer à se développer sur la longue durée que si elles sont un reflet de la société et intègrent la diversité sociale dans leurs propres structures. Il faudra pour cela prendre mieux conscience des ressources que possèdent les immigrés et leurs Églises, et les associer en tant qu'institution. L'importance secondaire que les Églises doivent accorder aux distinctions entre nationalités, ethnies ou langues leur permet de montrer à l'ensemble de la société un exemple de cohabitation avec d'autres groupes de population.

Les Églises membres de la FEPS sont des organisations fortement institutionnalisées et régies par des conventions qui leur sont propres. Elles ne se présentent pas comme immédiatement accessibles pour les personnes de l'extérieur : si elles l'étaient davantage, il y aurait moins d'Églises de migrants. L'enquête effectuée fait apparaître une nette limite entre Églises locales et Églises de migrants. Afin de créer des

rencontres et des relations, des efforts soutenus sont indispensables, qui supposent une ouverture de part et d'autre. Or il n'y a pas d'ouverture possible sans de bonnes relations et une perception de l'identité de l'autre. Même sur la longue durée, l'ouverture ne se produit pas d'elle-même, mais doit être activement et continuellement soutenue⁴⁸. Les ouvertures structurelles appellent les rencontres personnelles informelles et réciproquement : les gens qui se connaissent sont mieux disposés à s'ouvrir les uns à l'égard des autres, tandis que les processus d'ouverture au niveau structurel créent des espaces d'intégration et de rencontre.

L'ouverture à l'égard des Églises de migrants :

Par principe, le travail d'ouverture et d'intégration de part et d'autre ne devrait pas être une voie linéaire menant à l'intégration structurelle dans une Église membre de la FEPS. En considération de la valeur des réseaux que constituent les immigrés dans leurs Églises, il est tout aussi judicieux *d'envisager une coexistence* où l'Église membre de la FEPS aurait pour tâche *de soutenir les organisations autonomes* qui exercent un effet intégrateur et de développer la formation de réseaux. Cela aussi est une manière d'intégration.

Les différences entre les modes de fonctionnement des Églises membres et des Églises issues de l'immigration rendent indispensable la recherche de nouvelles formes d'organisation et de relation, taillées sur mesure. Ce peut être par exemple l'octroi d'un statut d'observateur à des représentants des Églises de migrants dans les organes ecclésiastiques, ou la possibilité offerte de prendre la parole dans les débats, comme cela se pratique dans plusieurs communes et cantons⁴⁹.

L'ouverture à l'égard des immigrés en tant que personnes :

Certains immigrés provenant d'une Église d'orientation protestante pourraient rejoindre par exemple une Église cantonale de langue fran-

48 Voir Weiss, Thränhardt, « Selbsthilfe, Netzwerke und soziales Kapital in der pluralistischen Gesellschaft », p. 8ss.

49 Les formes d'ouverture des structures ecclésiastiques doivent aussi s'appuyer sur une réflexion théologique (voir ci-dessous II.3 : Les aspects structurels de l'unité de l'Église, et la troisième partie sur les perspectives d'action).

çaise. Mais en réalité, nous l'avons vu, ils préfèrent s'intégrer à une Église de migrants, dont les formes de piété et de vie communautaire leur conviennent mieux. Ou alors ils se tournent vers des Églises libres disposées à accueillir des immigrants. Si elles veulent devenir plus accessibles pour les migrants, les Églises membres de la FEPS doivent agir sur deux plans :

- Elles doivent *premièrement* concevoir des offres concrètes pour les nouveaux fidèles en tant que personnes individuelles : cultes traduits, présentation d'offres spécifiques de diaconie sociale, espaces à disposition pour des activités propres, par exemple. En font aussi partie les possibilités de participation aux décisions (droit de vote et d'éligibilité des paroissiens étrangers dans les organes ecclésiastiques). Il est essentiel de fournir une information appropriée sur le paysage ecclésiastique suisse, sur les possibilités de devenir fidèle d'une Église et sur les offres des Églises.
- *Deuxièmement*, il serait judicieux de diversifier autant que possible la composition du personnel des Églises membres de la FEPS, tant au niveau des services généraux de l'Église qu'à celui des paroisses. Cela signifie recourir davantage aux services de personnes issues des milieux d'immigrés dont elles connaissent bien les besoins. Les offres de l'Église pourraient ainsi être mieux adaptées aux destinataires envisagés. Il en résulterait probablement aussi des effets positifs sur le développement des réseaux de relation des Églises de migrants. Cette stratégie a déjà été appliquée avec succès dans d'autres domaines⁵⁰. Dans l'économie, la formation d'équipes de travail de composition hétérogène est un moyen d'optimiser les gains et de toucher de nouvelles clientèles. Certaines administrations publiques emploient des personnes issues de milieux d'immigrés pour faciliter l'accès à leurs services, tandis que des organisations de la société civile tentent de renforcer l'intérêt pour leurs activités en élargissant le recrutement de leurs collaborateurs et de leurs membres.

⁵⁰ S. Prodoliet, « Öffnung der Institutionen » ; sur la question générale de l'ouverture institutionnelle et de la gestion de la diversité, voir B. Arn, *Öffnung von Institutionen in der Zivilgesellschaft*, p. 3–8.

Des identités en mouvement

Les Églises de migrants ne sont pas en marge des Églises locales, elles font partie du protestantisme en Suisse⁵¹. Il faut dès lors se demander pourquoi il existe des Églises de migrants. L'absence d'ouverture à l'égard des immigrés n'est pas le seul facteur qui favorise la formation d'Églises de migrants. La fonction de ces Églises est en effet perceptible d'abord au niveau individuel.

L'identité des fidèles des Églises de migrants ne se résume pas à cette seule qualité : comme tous les êtres humains, les immigrés ont une identité multiple. Ils sont à la fois salariés et voisins par exemple, ils parlent diverses langues ou se définissent individuellement par le milieu de vie et l'appartenance à une couche sociale. Dans ces domaines, la formation identitaire comprend à la fois une attribution donnée par soi-même et une attribution donnée par autrui. Les identités ne s'affirment que par l'inclusion dans une catégorie, ou au contraire par l'exclusion ou la délimitation d'avec d'autres groupes ou individus, et elles changent au cours du temps⁵².

Les Églises de migrants remplissent une fonction importante comme institution créatrice d'identité pour leurs fidèles. Elles sont des lieux où les gens eux-mêmes s'attribuent à un groupe et ont la possibilité de vivre l'appartenance collective et la familiarité. Les immigrés peuvent y vivre selon les habitudes et coutumes de leur pays d'origine ou échanger avec des personnes qui connaissent une situation semblable. Elles sont aussi des lieux où se forment de nouvelles identités et où les immigrés se sentent chez eux. Les immigrés peuvent d'autant plus facilement se sentir chez eux qu'ils ont la possibilité de s'affirmer publiquement dans leur identité.

51 Voir la problématique définie dans l'introduction et les réflexions théologiques de la deuxième partie.

52 On trouve des réflexions de fond sur les identités par exemple dans Amaryta Sen, *Die Identitätsfalle. Warum es keinen Krieg der Kulturen gibt* ; ou aussi dans le numéro 13/2008 de la revue *Terra cognita*, consacré aux identités.

Par un rapport identitaire ou par l'appartenance à une Église de migrants, l'immigré a la possibilité d'exprimer ses intérêts. Les Églises de migrants permettent à un groupe de se présenter avec ses intérêts spécifiques et d'être perçu comme une partie intégrante de l'Église.

Le renforcement et la recréation de modèles identitaires peuvent exercer un effet positif sur les autres domaines de vie des migrants et favoriser ainsi l'intégration, car celui qui connaît l'estime et la sécurité se sent plus sûr de soi et mieux accepté.

Les formations d'identité sont des processus d'intégration qui ne se produisent pas uniquement chez les immigrés. Conçue comme une évolution dynamique et participative, l'intégration entraîne un changement de toutes les personnes associées, au niveau tant individuel que structurel. La coexistence de l'ancien et du nouveau a donc pour effet une transformation des attributions identitaires de chacun. Dans un rapprochement entre une Église cantonale et une Église de migrants, ces transformations affectent autant les structures des Églises de migrants et leurs fidèles que les paroisses, les fidèles des Églises membres de la FEPS et la FEPS elle-même.

Cet arrière-plan théorique fait apparaître l'identité et les appartenances multiples des fidèles des Églises de migrants, qui appartiennent aussi à une couche sociale et font partie de l'ensemble de la population immigrée. De ce fait, dans de nombreux domaines, ils ont les mêmes besoins et se sentent en proie aux mêmes difficultés que les immigrés musulmans par exemple. Dans la pratique, cette observation de fond a une incidence sur les rapports avec les fidèles des Églises de migrants, notamment dans l'aménagement de l'offre de services de diaconie ou de services sociaux de la part des Églises cantonales, des œuvres d'entraide ou des institutions de l'État dans le domaine de l'intégration. Les immigrés n'ont pas de besoins sociaux spécifiques découlant de leur seule qualité de fidèles d'une Église de migrants, mais ces Églises offrent des *possibilités d'approcher des immigrés* qui seraient difficiles

à atteindre autrement, comme les sans-papiers ou les personnes dont la demande d'asile a été refusée⁵³.

2.5 Le rapport entre les Églises de migrants et l'État

Le débat sur le rapport entre les Églises de migrants et l'État prend tout son sens dès lors qu'est admise la coexistence des Églises cantonales et des Églises de migrants. L'enquête a révélé le peu d'échanges, voire leur absence, entre les organismes étatiques (en particulier ceux qui sont chargés de l'intégration) et les Églises de migrants. Elle a aussi montré l'inexistence d'une réglementation juridique autant que structurelle du rapport entre les Églises de migrants et l'État. La question se pose encore plus quant aux formes de reconnaissance et de collaboration qu'il convient de développer.

Si l'on part du principe qu'il est judicieux de soutenir les communautés religieuses d'intérêt public, l'État aussi et non pas seulement les Églises devrait avoir un intérêt à *l'élaboration de formes alternatives de reconnaissance*⁵⁴. Adrian Loretan-Saladin, juriste spécialiste du droit ecclésiastique, est d'avis que les communautés religieuses, chrétiennes ou autres, devraient être l'objet d'une plus grande attention : « Il convient de favoriser activement les communautés religieuses qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance au sens du droit public en reconnaissant et en soutenant leur travail social et leur contribution à l'intégration⁵⁵. » Les Églises de migrants méritent de la reconnaissance précisément parce

53 Un exemple concret en est le projet de l'Aide suisse contre le SIDA visant à sensibiliser les fidèles des Églises de migrants africains au problème du SIDA, par l'intermédiaire de leurs dirigeants. Voir la troisième partie de cette étude.

54 Les grandes communautés religieuses traditionnelles ont partout le statut d'institutions de droit public, sauf dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, qui connaissent le régime de la séparation et où les Églises sont des associations de droit privé. Sont considérées comme communautés religieuses reconnues les Églises membres de la FEPS, l'Église catholique romaine, en certains endroits l'Église catholique chrétienne et les communautés israélites. Plusieurs cantons offrent en outre la possibilité d'une reconnaissance en vertu du droit privé. La reconnaissance en vertu du droit (public) assure aux communautés religieuses un accès direct à l'État et leur confère ainsi des privilèges symboliques et financiers.

55 A. Loretan-Saladin, « Die öffentlich-rechtliche Anerkennung weiterer Religionsgemeinschaften – ein Instrument gesellschaftlicher Integration ? », p. 187.

que souvent, dans leur rôle de réseaux d'immigrés et d'auto-organisations, elles favorisent l'intégration. Dans une société pluraliste, l'État aurait avantage à promouvoir de telles forces de cohésion. Indépendamment de la question de la reconnaissance juridique, liée à des critères exigeants⁵⁶, il est nécessaire de définir des *modes d'action pragmatiques* qui peuvent prendre la forme d'un soutien financier plus important, d'une transmission de savoir ou d'une reconnaissance symbolique comme signe d'appartenance à la société suisse.

2.6 Les quatre facteurs principaux des Églises de migrants

Il convient de situer les Églises de migrants par rapport à un triple environnement : la mondialisation planétaire, l'environnement national et les conditions locales. Mais ce qui a été dit jusqu'ici permet plus simplement de dégager quatre facteurs principaux qui déterminent autant la forme des Églises de migrants que leurs relations avec les autres Églises.

- *Le facteur socio-économique* : la configuration sociale des Églises de migrants est déterminée pour une part essentielle par les ressources économiques de leurs fidèles et par l'insertion de ceux-ci à une couche sociale et à des réseaux. Le niveau d'instruction et le rang professionnel des fidèles et des dirigeants des Églises de migrants ont des incidences à la fois sur l'organisation de l'Église en question et sur la constitution de ses réseaux extérieurs. De plus, les Églises de migrants, qui comptent de nombreux fidèles au statut de séjour précaire – ce qui affaiblit encore leurs ressources financières – n'ont pour l'avenir que des perspectives limitées.
- *Le facteur linguistique* : pour une bonne part mais pas exclusivement, les Églises de migrants s'organisent en fonction des limites linguistiques. Des langues parlées dans plusieurs pays ou sur plusieurs continents peuvent servir d'idiome commun au sein des communautés et jouer ainsi un rôle de lien entre des groupes qui diver-

56 Exemples de critères et de possibilités de reconnaissance : S. Cattacin et al., *État et religion en Suisse*, p. 17ss.

gent par leur ethnie et leur langue. Le français, parlé dans divers pays africains, et le portugais, qui est langue nationale dans des pays aussi bien d'Europe que d'Afrique et d'Amérique latine, en sont des exemples.

- *Le facteur ethnique* : dans les Églises de migrants, l'appartenance ethnique ou l'origine nationale et géographique jouent un rôle nettement moindre que dans d'autres organisations d'immigrés. Ces Églises réunissent souvent des personnes de pays différents. On ne peut donc que très partiellement leur appliquer la notion de diaspora, laquelle désigne une communauté de gens de même provenance et de même langue organisés en un réseau qui leur est propre et où ils cultivent en commun le mythe de la mère patrie⁵⁷. Les Églises de migrants, même si elles ont parfois quelques traits d'une organisation ethnique ou nationale, ne sont généralement guère assimilables à des groupes homogènes de personnes de même provenance géographique.
- *Le facteur religieux* : dans l'intégration ecclésiale, le facteur religieux joue un rôle important. Le type de piété, la pratique religieuse, les hypothèses de base de la foi chrétienne et la doctrine théologique dépendent fortement de la socialisation religieuse et ecclésiale et de la provenance dénominationnelle ou post-dénominationnelle. Ce sont des caractéristiques importantes qui se révèlent à l'occasion des rencontres avec des habitants du pays d'accueil, en particulier dans les Églises locales.

Les Églises de migrants sont des organisations et des réseaux constitués par les immigrés eux-mêmes. À ce titre, elles n'ont pas seulement un rôle à jouer pour les immigrés, mais occupent une position intéressante pour les différents acteurs, étatiques ou non, de la politique d'intégration dans leur recherche de contacts en vue de la mise en œuvre de projets. Elles forment cependant des réseaux fluides et délicats qui, pour

57 Sur les réserves quant à l'emploi de la notion statique de diaspora aux Églises de migrants africains et pentecôtistes, voir M. Bergunder, « Pflingstbewegung, Globalisierung und Migration ».

l'essentiel, ne tiennent qu'à un petit nombre de personnes et qui pour cette raison ne résistent pas toujours à la pression extérieure. Les Églises de migrants offrent des espaces à l'intérieur desquels l'intégration individuelle et la formation identitaire peuvent progresser pour une bonne part indépendamment de la politique d'intégration officielle de l'État. Il ne paraît donc pas souhaitable d'utiliser ces communautés à des fins de politique d'intégration ou à des fins ecclésiales.

En plus d'être des réseaux, les Églises de migrants sont des communautés de foi, et dans toute politique d'intégration, que ce soit de la part de milieux ecclésiastiques ou non ecclésiastiques, il convient de tenir compte de cette double nature. La seconde partie de cette étude traite de la signification de cette communauté de foi, d'un point de vue théologique, et plus particulièrement de ce qu'elle peut représenter pour les Églises membres et pour la FEPS dans la perspective d'un « être-Église-ensemble ».

Deuxième partie : réflexions théologiques

par Matthias D. Wüthrich

Cette deuxième partie apporte un autre regard sur les Églises de migrants. Un regard non plus sociologique et en quelque sorte neutre sur le plan religieux, mais un regard théologique. Le point de vue adopté sera celui du christianisme d'orientation réformée et de sa conception de l'Église. L'argumentation aura donc un caractère plus normatif, sans pour autant aboutir à des jugements ou à la définition de critères. L'étude du phénomène des Églises issues de la migration sous les deux angles complémentaires de la sociologie et de la théologie permet de mieux rendre compte de sa multiplicité.

1. Les fondements bibliques et leurs conséquences

Les éléments caractérisant la forme sociale des Églises de migrants et évoqués dans l'introduction (chapitre 3) ont montré que l'on se trouve ici en présence d'une diversité *étrangère* de formes d'Église. La qualité d'étranger s'applique aussi bien aux fidèles de ces Églises qu'à la forme des communautés. Mais ce qui est essentiel ici, ce sont les conclusions théologiques qu'il est possible de tirer de cette altérité observée dans le champ de la sociologie ecclésiastique. Quelle appréciation théologique porter sur cette réalité ?

Dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, il est régulièrement question d'étrangers. Israël a constitué son identité dans de nombreux liens avec des étrangers, de même que le mouvement formé autour de Jésus et les premières communautés chrétiennes. Beaucoup de personnages des récits bibliques sont des étrangers, et parfois même ceux qui apparaissent dans des situations décisives. Plusieurs situations de migration ont été des moments théologiques fondateurs : il suffit de penser par exemple à Abraham obligé de quitter son pays, à la fuite hors d'Égypte, à l'exil babylonien ou aux voyages de Paul. La Bible se forme sur une abondance de transformations réciproques que provoque

la rencontre entre soi et l'autre. La Bible ne serait pas ce qu'elle est s'il n'y avait d'une part cette profonde expérience et le façonnement théologique de la rencontre avec l'étranger ni cette expérience vécue de l'altérité d'autre part.

Parmi l'abondant matériau biblique, deux aspects seront mis en évidence ici :

1. Le thème de l'étranger est notamment présent dans l'éthique de l'Ancien Testament, qui insiste sur la protection de l'étranger par le droit (Dt 24,14-15 ; 27,19 ; Jr 7,5-6) et exhorte à la générosité à son égard (Dt 24,19-22). L'obligation éthique à l'égard de l'étranger peut même être comprise comme un commandement d'amour à placer à côté du commandement d'amour du prochain : « Quand un émigré viendra s'installer chez toi, dans votre pays, vous ne l'exploitez pas ; cet émigré installé chez vous, vous le traiterez comme un indigène, comme l'un de vous ; tu l'aimeras comme toi-même ; car vous-mêmes, vous avez été des émigrés dans le pays d'Égypte. » (Lv 19,33-34, à rapprocher de 19,18 ; cf. Dt 10,17-19). En plusieurs autres endroits, ce commandement est mis en rapport avec la fuite hors d'Égypte, thème qui place l'émigré dans une proximité particulière de Dieu. À l'égard de l'étranger, l'Ancien Testament exige et commande une manière d'agir qui trouve ainsi un fondement théologique au sens le plus exact du terme : la protection accordée à l'étranger découle de la crainte de Dieu⁵⁸. C'est Dieu lui-même qui protège l'étranger (Ps 146,9), lui « qui aime l'émigré en lui donnant du pain et un manteau » (Dt 10,18). Le commandement d'amour à l'égard de l'étranger a son fondement dans l'amour de Dieu lui-même⁵⁹.

Il y a naturellement des différences entre le contexte historique de l'Ancien Testament et le nôtre. Chaque époque, chaque contexte particulier détermine ce que cela signifie d'être étranger. Nous n'en

58 Ce qui par exemple se déduit indirectement de Gn 20,11.

59 Sur cette question dans l'Ancien Testament, voir Chr. Baumann, art. « Fremde. Altes Testament », in : RGG⁴ 3 (2000), col. 340-342.

avons pas moins un témoignage biblique cohérent qu'il est possible d'interpréter ainsi : Dieu – « le Dieu tout autre » – se présente à nous, aujourd'hui aussi, comme l'Autre sous la forme de l'étranger, et il est particulièrement proche des hommes qui sont en situation d'étrangers. La proximité de Dieu se concrétise aussi dans la manière quotidienne d'agir (en tant qu'Église) envers et avec les étrangers. L'engagement des Églises dans la politique de migration trouve ici une justification fondamentale qu'il n'est pas nécessaire de déduire de la nature de l'être humain créature à l'image de Dieu⁶⁰ : le texte biblique est ici suffisamment explicite.

2. Le second aspect se réfère au Nouveau Testament⁶¹, où il est maintes fois question de l'attention que Jésus accorde à ceux qui sont étrangers du point de vue des Juifs (Mc 7,24-30, cf. Mt 25,38.43). Cette attitude particulière, imprégnée de l'éthique de l'Ancien Testament, a ouvert la voie à ce qui sera plus tard la mission des premiers chrétiens auprès des païens. Par elle, ceux qui étaient « étrangers aux alliances de la promesse » faite à Israël sont devenus « concitoyens des saints (...), de la famille de Dieu » (Eph 2,12.19)⁶². La transformation s'opère par le baptême, qui ouvre la sphère du salut par le Christ où sont abolies toutes les différences religieuses, sociales et sexuelles : « Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu

60 Ce qui n'exclut pas un lien secondaire du motif de base avec la qualité de créature à l'image de Dieu, au sens d'une imitation de la proximité de Dieu par ses images humaines.

61 R. Feldmeier, art. « Fremde. Neues Testament », in : RGG⁴ 3 (2000), col. 342.

62 Outre cette inflexion christique de l'altérité (au sens de qualité d'étranger), il y a assurément dans le Nouveau Testament l'idée selon laquelle l'altérité peut être l'expression de la conception que les chrétiens ont d'eux-mêmes. Cette idée tire son origine de la suite de Jésus-Christ, qui « n'a pas où poser la tête » (Mt 8,20). Les premiers chrétiens étaient ainsi des « étrangers » dans les sociétés où ils vivaient (cf. Mt 10,16ss.). Mais partout où cette conception est à l'œuvre, il se produit une inflexion, de diverses manières : l'existence d'émigrés que connaissent les chrétiens sur terre, interprétée à la lumière des patriarches (« nous n'avons pas ici-bas de cité permanente », He 13,14) est opposée à la « patrie céleste » qui leur est réservée auprès de Dieu (He 11,8-16). La première épître de Pierre peut qualifier ses destinataires « d'élus qui vivent en étrangers dans la dispersion » (1 P 1,1 ; cf. 1,17 ; 2,11), mais ces étrangers, par leur renaissance en Christ, sont retournés en vérité, maintenant déjà et ici sur terre (1 P 2,25). L'altérité montre une dureté et une résistance concrètes adoucies dans l'un et l'autre cas par des conceptions eschatologiques qui incluent déjà une part du présent.

Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni homme libre ; il n'y a plus l'homme et la femme ; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ. » (Ga 3,27-28 ; cf. 1 Co 12,13). Il se produit dans cette sphère du salut une métamorphose particulière des baptisés : sans perdre leur identité antérieure, ils sont transformés par Christ, et les différences d'avant sont placées sous un tout autre jour⁶³, elles sont, comme l'écrit Paul dans un autre contexte, une « nouvelle créature » (2 Co 5,17). Dans la sphère du salut par le Christ surgit quelque chose de neuf qui ne se laissera pas détourner⁶⁴, qui s'étend à toutes les dimensions de l'existence des baptisés, et notamment à la dimension sociale. La nouveauté se réfère par conséquent également à l'ensemble des multiples aspects de l'altérité, quel que soit le point de vue d'où elle est perçue comme telle. L'étranger est aboli en tant qu'étranger, et cela dans un double sens : premièrement, l'étranger est accepté, accueilli par Dieu, et deuxièmement, il n'est plus ainsi enchaîné à son altérité, à laquelle la référence au salut a fait perdre toute signification.

Le contexte biblique permet donc non seulement de constater une proximité particulière de l'étranger avec Dieu, mais encore de conclure à une inflexion et à une transformation particulières de l'expérience de l'altérité. Cette analyse peut aussi être mise à profit dans le contexte qui nous occupe ici. Si l'on prend au sérieux les Églises de migrants dans la conception qu'elles se font d'elles-mêmes comme Églises, il apparaît alors, d'après Ga 3,27-28 principalement, que cette détermination ecclésiologique est indépendante de la langue, de l'origine et des formes de piété. Négliger ce fait dans l'interprétation théologique des Églises de migrants expose immédiatement au piège de l'exotisme et de son imagerie romantique ou franchement dégradante. Il convient

63 Ekkehard W. Stegemann (« Der Leib des Menschen », p. 147) a signalé les problèmes que pose ce passage de l'épître aux Galates quant à sa *Wirkungsgeschichte* (son efficacité dans le temps) : cette « grande charte d'égalité », en donnant naissance au rêve d'une société rendue homogène par le christianisme, a fini par flétrir les Juifs comme « dissidents ». Il faut souligner qu'il s'agit là non seulement d'un nivellement radical des différences, mais d'une nouvelle mise en perspective qui a des effets sur le salut.

64 La théologie parle à ce propos de processus d'émergence.

de souligner ici une fois de plus une règle qui s'applique à toutes les Églises :

L'ethnicité, qu'elle soit entendue positivement ou négativement, ne peut en aucun cas servir de caractéristique pour la qualité même d'Église des communautés de migrants. Cela reviendrait en effet à les enchaîner à leur altérité, ce qui est contraire au message du Nouveau Testament.

Mais on n'a pas encore épuisé ainsi le potentiel théologique de Ga 3,27-28 pour le thème qui nous occupe ici. Ce passage peut aussi nous donner des impulsions importantes pour la conception de l'unité de l'Église.

2. La conception de l'unité de l'Église

2.1 Un corps, plusieurs membres

« ... Car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ », dit le passage en question. L'union intime avec le Christ dans le baptême (voir l'expression « revêtir le Christ ») ne fait pas qu'abolir les anciennes différences qui séparent les hommes. Cet acte fait en même temps de la somme des individus baptisés une « communauté de la fin des temps⁶⁵ ». L'un et l'autre sont liés et caractérisent la métamorphose globale qui s'opère sous l'action du Christ.

Dans d'autres lettres, Paul a comparé cette forme particulière de communauté à un corps possédant plusieurs membres (1 Co 12,12ss. ; cf. aussi Rm 12,3-8). Chaque membre reçoit, par le baptême, des dons particuliers de l'Esprit (les « charismes⁶⁶ »), au moyen desquels il contribue à sa manière à la vie spirituelle commune du corps, qui est entièrement pénétré du Christ ressuscité. Cette métaphore est devenue une

65 Becker/Luz, *Die Briefe an die Galater, Epheser und Kolosser*, p. 60.

66 Paul range parmi les charismes autant des dons plutôt spirituels (prophétie, parler en langues, guérison) que des dons pour la direction d'une communauté et des activités comme la charité (1 Co 12,4ss. ; 2,8ss ; Rm 12,6ss.). Les gens doués de charismes sont principalement les apôtres, les prophètes et les hommes chargés de l'enseignement (1 Co 12,28) ; ailleurs, il cite aussi les diacres (Ph 1,1 ; Rm 16,1 ; 12,7) et les « évêques » (Ph 1,1), dont la fonction n'est pas précisément connue.

des images essentielles pour désigner la pluralité synergique de l'Église. Une Église dans laquelle l'altérité primitive des individus est fondue en une authentique communauté.

L'image n'a rien perdu de sa force aujourd'hui. Les chrétiens dans leur foi se considèrent comme des membres du corps du Christ, où ils sont liés en communion. Pour ce qui concerne les fidèles des Églises de migrants, il en résulte une dialectique particulière de la distance et de la proximité. Ils sont d'une part des étrangers dans la société qui les accueille, et la dure réalité de leur altérité, pour eux-mêmes et pour le milieu ambiant, ne saurait être sous-estimée. D'autre part, d'un point de vue chrétien, ils ne peuvent être enchaînés à cette altérité qui s'abolit dans le corps du Christ. En tant que chrétiens, les immigrés sont traditionnellement appelés « frères et sœurs », par une métaphore familiale qui exprime la proximité de la relation. En tant qu'étrangers, les fidèles des Églises de migrants ne sont donc pas seulement nos prochains, ils sont aussi nos frères et sœurs⁶⁷. Cela autorise le constat suivant :

L'action de l'Église envers et avec les Églises de migrants ne doit pas être comprise comme une action diaconale et n'est pas seulement motivée par le commandement d'amour du prochain. Il ne s'agit pas de faire preuve de miséricorde à leur égard, mais plutôt de donner forme à l'« être-Église-ensemble », objet d'une foi partagée.

2.2 L'unité par la diversité

C'est précisément cette proximité fraternelle qui pose aux Églises membres et à la FEPS la question œcuménique de la manière *d'être Église ensemble*. Comment les chrétiens des Églises membres de la FEPS peuvent-ils vivre leur foi en commun avec des chrétiens des

67 Cette déclaration de foi n'autorise pas de conclure que les fidèles d'autres religions ne peuvent être aussi reconnus comme « frères et sœurs ». Un tel rapprochement doit cependant être justifié par des arguments de théologie de la religion et non des arguments ecclésiologiques.

Elle ne permet pas davantage d'établir un classement hiérarchique entre immigrés religieux et non religieux. Les Églises s'engagent indistinctement en faveur de tous, même si l'engagement varie par sa motivation et par les formes qu'il revêt.

Églises issues de la migration ? Mais théologiquement, la question la plus difficile et la plus importante est celle de la manière de former ensemble une Église, sur le plan collectif. Cette question a pour enjeu la conception théologique de l'unité de l'Église.

Dès ses origines, la chrétienté s'est efforcée de maintenir l'unité de l'Église (voir par exemple le « concile des apôtres » dans Ga 2,1-10). Le Nouveau Testament nous montre déjà des divergences sur la notion d'unité, qui a évolué au cours du temps⁶⁸. La confession de foi de Nicée-Constantinople (381) a fait ensuite autorité : « Nous croyons (...) l'Église une, sainte, universelle [c'est-à-dire catholique au sens propre], apostolique⁶⁹ ». Mais malgré l'effet historique considérable du symbole de Nicée-Constantinople, les différentes Églises n'ont guère pu s'accorder que sur la définition de la vraie unité comme *une unité donnée par avance en et par Jésus-Christ*. Ce qui signifie que l'unité n'est pas seulement donnée aux Églises comme une exigence à remplir, mais encore comme une adhésion et une promesse. Quant à la forme concrète à donner à cette unité dans la pensée théologique et dans la pratique, les avis divergent fortement sur la question.

Nous donnerons dans les pages qui suivent un résumé du modèle théologique d'unité ecclésiale conçu par Oscar Cullmann, spécialiste du Nouveau Testament et de l'œcuménisme⁷⁰. Il permet de préciser la forme à donner à la coexistence des Églises.

Cullmann part de l'idée que la métaphore du corps composé de plusieurs membres (1 Co 12) ne se réfère pas seulement aux fidèles d'une communauté pris individuellement, mais peut également s'appliquer à des communautés ou des Églises entières. Les communautés de Corinthe, de Thessalonique, de Galatie, de Philippes ou de Rome peuvent aussi, en tant qu'Églises, être les membres du corps qui lui forme l'uni-

68 Voir Link/Luz/Vischer, *Sie aber hielten fest an der Gemeinschaft*.

69 Figure intégralement dans le recueil *Psaumes et Cantiques pour le culte à l'usage des Églises réformées suisses de langue française*, n° 171.

70 Cullmann, *L'unité par la diversité ; Les Voies de l'unité*.

té. Cullmann est conscient que cette interprétation ne fait pas l'unanimité des exégètes, mais il donne de bons arguments en faveur de sa plausibilité dans le cadre logique de la conception paulinienne de l'Église⁷¹. Il propose à partir de là de concevoir les Églises confessionnelles historiques (principalement les Églises issues de la Réforme protestante, les Églises orthodoxes et l'Église catholique romaine⁷²) comme des membres d'un seul corps. De Paul, l'œcuménisme moderne peut retirer que « le Saint-Esprit crée l'unité, non seulement malgré, mais par la diversité⁷³ ». Le modèle de Cullmann peut donc se résumer à cette définition clef de modèle d'« unité dans la diversité et même unité *par* la diversité⁷⁴ » – où l'unité regroupe, nous l'avons vu, une diversité d'Églises confessionnelles. (Il ne doit pas être confondu avec le modèle d'unité, propre au protestantisme, de la Communion d'Églises protestantes en Europe, qui se définit comme « unité dans la diversité réconciliée⁷⁵ »). Dans la diversité confessionnelle, Cullmann ne voit pas la conséquence d'une chute, mais celle d'une action de l'Esprit Saint tendant vers une diversité croissante. Les dons de l'Esprit (charismes) ne se trouvent par conséquent pas uniquement dans les individus, mais aussi dans les Églises confessionnelles prises globalement, et qui ont chacune des charismes collectifs propres⁷⁶. L'unité que conçoit Cullmann ne résulte pas d'une quelconque diversité en tant que telle : « le Saint-Esprit produit cette communion par le fait qu'il octroie *simultanément* ses dons, les charismes, et cela dans la diversité⁷⁷ ». L'unité de ces Églises

71 Cullmann, *L'unité*, p. 21–22 ; id., *Les Voies*, p. 21–24.

72 Cullmann, *L'unité*, p. ex. p. 26–27 ; il faudrait encore ajouter au moins l'Église anglicane.

73 Cullmann, *L'unité*, p. 20–21.

74 Cullmann, *L'unité*, p. 20 ; définition développée dans *Les Voies*, p. 33–37.

75 Cullmann distingue entre diversité, pluralisme et différence (*Les Voies*, p. 45 ; voir aussi les « différences non réconciliées », « doctrines génératrices de divergences confessionnelles », *ibid.*, p. 26–27). Il ne sera pas davantage question ici du rapport entre les deux conceptions de l'unité, quoique ce point, et en particulier la nature du rapport à la Parole et au Sacrement, mérite incontestablement une clarification, en considération notamment des Églises de migrants.

76 Cullmann, *Les Voies*, p. 22 ; l'auteur explicite ailleurs ce qu'il entend par « don collectif » : *L'unité*, p. 26.30.

77 Cullmann, *Les Voies*, p. 35.

est une unité où les divers charismes se complètent les uns les autres⁷⁸. Cullmann n'a aucunement l'idée de figer la dynamique œcuménique par un simple voisinage pacifique des différentes Églises. Il paraît bien plutôt imaginer l'unité des Églises sous la forme extérieure d'une « communauté d'Églises » ou d'une « fédération⁷⁹ » à laquelle chacune peut et doit concourir selon ses charismes.

L'unité des membres dans le corps du Christ n'est pas la simple somme mécanique de charismes complémentaires⁸⁰. En effet, écrit-il, « le *lien* de l'unité que je recherche n'est pas [...] une Église unifiée représentant le corps du Christ, mais une moins prétentieuse communauté d'Églises qui, comme telle n'est pas elle-même corps du Christ, mais doit mettre en évidence et garantir que dans chaque Église particulière qui la compose apparaît visiblement l'Église *une*, corps du Christ⁸¹ ». Malgré la complémentarité des charismes particuliers, le corps unique du Christ se révèle entièrement⁸² dans chaque Église. Il n'y a pas intention d'assimiler directement la communauté d'Églises – but à atteindre – et le corps du Christ / Église du Christ. L'assimilation est encore moins valable si l'on envisage une Église confessionnelle en particulier⁸³. Cullmann procède ici à une mise en évidence bien protestante de la différence entre corps du Christ et (communauté d')Église(s), qu'il voit fondée dans une autre différence, celle qui, dans l'histoire du salut, sépare le « maintenant déjà » du « pas encore ».

78 Cullmann, *L'unité*, p. 26 ; *Les Voies*, p. 23, 88.

79 Cullmann, *L'unité*, p. 18–19

80 Ce qui est inimaginable pour lui, ne serait-ce que parce que les charismes particulièrement développés dans une Église ne sont jamais complètement absents dans une autre. Cullmann, *L'unité*, p. 26.

81 Cullmann, *L'unité*, p. 17.

82 Cullmann, *Les Voies*, p. 25.

83 Cullmann s'écarte ici nettement de la doctrine romaine de l'Église du Christ subsistant dans l'Église catholique, telle qu'elle a été rappelée en 2007 dans un document de la Congrégation pour la doctrine de la Foi, « Réponses à des questions concernant certains aspects de la doctrine sur l'Église ». Il est vrai que cette idée n'est généralement pas interprétée comme une simple identité linéaire entre l'Église catholique romaine et l'Église de Jésus-Christ.

2.3 Les Églises de migrants, un élément de la diversité

Pour pouvoir tenter une interprétation du rapport entre les Églises membres de la FEPS et la FEPS elle-même d'une part et les Églises de migrants d'autre part selon le modèle d'unité proposé par Cullmann, une extension sémantique s'impose. Cullmann fait partie des pionniers du mouvement œcuménique de la deuxième moitié du XX^e siècle et sa biographie témoigne de son engagement dans ce domaine, en particulier dans les rapports entre les Églises protestantes et l'Église catholique romaine. Il est donc peu étonnant que son modèle, qu'il qualifiait lui-même de « testament œcuménique⁸⁴ » ne s'applique qu'aux grandes Églises confessionnelles. C'est que pour lui, « une *dignité* particulière revient aux différentes confessions [...], *liée à l'histoire du salut*⁸⁵ ». Mais du vivant de Cullmann déjà, dans les régions de forte croissance du christianisme, les appartenances confessionnelles et dénominationnelles ont commencé à s'estomper. La théologie européenne en a pris plus nettement conscience aujourd'hui que du temps de Cullmann. On ne voit dès lors pas pourquoi cette dignité serait refusée à des Églises en croissance, de confessions mêlées, post-confessionnelles ou post-dénominationnelles, telles que le sont la plupart des Églises de migrants⁸⁶. Il convient donc de leur appliquer également le modèle d'unité de Cullmann.

Dans un modèle d'unité ainsi précisé, on peut admettre que les Églises de migrants, tout autant que les membres de la FEPS, sont des Églises possédant des charismes particuliers et irremplaçables⁸⁷. Croire en la qualité d'Église (l'« être-Église ») de telle ou telle Église, c'est croire aussi qu'il s'y trouve des dons particuliers de Dieu, aussi divers que puisse en

84 Lehmann, « Einheit durch Vielfalt », p. 288.

85 Cullmann, *Les Voies*, p. 43.

86 Cette critique a déjà été présentée de manière semblable par Lukas Vischer. Cullmann, *Les Voies*, p. 44, n. 3. L'auteur ne conteste bien sûr nullement l'existence de charismes en dehors des Églises confessionnelles (ibid.).

87 La FEPS, même si elle ne se conçoit pas comme une Église, mais comme une fédération d'Églises, est invitée, au nom de ses Églises membres, à développer une conception de l'unité telle que celle-ci.

être l'aspect extérieur. Cette idée permet de cerner de plus près encore la relation entre les deux Églises :

Les charismes, qu'ils soient individuels ou collectifs, sont objets de foi et ne sont pas immédiatement accessibles à la connaissance humaine. Ils se présentent sous des formes diverses et se manifestent différemment en fonction de la situation. Un charisme peut être dénaturé, anéanti, voire perverti, au point de détourner les forces spirituelles et de leur faire perdre de leur rayonnement.

Il n'est pas toujours facile, pour les Églises, de croire en leurs propres charismes collectifs et individuels, de les affermir et de les intégrer dans leur vie ecclésiale. Un environnement fortement sécularisé, dans lequel les Églises sont préoccupées par leurs finances et par la diminution du nombre de fidèles, et ne jouissent pas d'une reconnaissance de leurs « dons » par la société, n'aide pas à conserver la confiance dans ses charismes, même si, du point de vue interne de l'Église, les « dons » qui leur sont attribués par autrui ne sont pas identiques à l'idée qu'elle se fait du charisme.

Il peut se révéler tout à fait utile et instructif de se regarder dans le miroir des charismes d'une autre Église. Cullmann faisait déjà observer à ce propos qu'il ne s'agit pas d'imiter les charismes de l'autre, ce qui serait une dénaturation coupable de ses propres charismes, mais bien plutôt, par la foi, d'un affermissement de la confiance en soi et d'un renforcement de ses propres charismes en présence de ceux d'autrui. Mais les charismes ne sont pas des qualités qui exigent que l'on en fasse la preuve, pas plus qu'ils ne doivent faire l'objet d'une concurrence (ce qui serait une raison d'en admettre la dénaturation). Il faut certaines conditions pour que les charismes se reconnaissent à leurs fruits et à leurs œuvres. Il est préférable de mettre sa confiance dans la complémentarité des charismes de chaque Église, qui ensemble produisent le meilleur.

La nature même des charismes collectifs dont il est question n'a pas encore été expliquée. Cullmann attribuait pour principaux charismes aux Églises confessionnelles protestantes la « concentration sur la Bible » et la « liberté chrétienne qui favorise l'ouverture au monde⁸⁸ ». Cela est certainement vrai des Églises membres de la FEPS, mais s'applique aussi en partie aux Églises de migrants. Cullmann s'est abstenu, intentionnellement sans doute, de préciser davantage la manière dont les charismes s'expriment et la forme concrète qu'ils peuvent revêtir dans le contexte présent. La prudence est de rigueur lorsqu'il s'agit de fixer le contenu précis des charismes collectifs, où c'est l'Esprit Saint qui agit. Elle l'est plus encore face à la diversité difficile à appréhender des Églises de migrants. Le charisme de ces Églises réside-t-il dans l'intensité de leur rapport quotidien et vécu à la Bible ? Ou plutôt dans leur manière de tenter de percevoir comme tels leurs charismes individuels, de les cultiver et de leur donner expression ?

Le modèle d'unité proposé ici découle pour l'essentiel de la doctrine paulinienne des charismes et devrait donc aller au-devant de la position des Églises de migrants, d'orientation souvent charismatique, même s'il subsiste des différences dans le détail. À partir de toutes ces réflexions sur l'unité de l'Église, il est possible de donner les réponses suivantes à la question œcuménique de la manière d'être Église ensemble :

Être Église ensemble, c'est une vie ecclésiale dans une communauté d'Églises diverses.

Être Église ensemble demande, avant toute affaire d'organisation et de structures, la croyance réciproque en l'existence de l'autre comme Église, croyance qui inclut celle en la présence de dons (particuliers) de Dieu au cœur et en marge de l'autre Église.

Être Église ensemble, cela signifie donc découvrir ou redécouvrir les charismes de l'autre, et, dans le miroir qu'il nous tend, ses propres charismes. Chaque Église prise individuellement et la communauté des Églises

88 Cullmann, *L'unité*, p. 26.

*dans son ensemble sont fortifiées par l'affermissement de la confiance en soi qui se produit ainsi dans l'expérience de la diversité des dons de la grâce*⁸⁹.

Être Église ensemble, c'est appliquer une perspective de foi à une Église différente à chaque fois et qui par sa nature même, étrangère et insolite, fait entrevoir les dons de Dieu qui s'expriment en elle. Ce regard posé sur l'autre est l'acte fondateur de la réalisation de l'unité de l'Église.

Quelles conséquences pratiques faut-il en tirer ? La manière de regarder le charisme de l'autre, telle qu'elle a été décrite ci-dessus, ne va pas de soi. Ce regard est au fond lui aussi un don de Dieu, mais un don qui mobilise pleinement l'être humain. Pour y parvenir, il ne faut pas seulement une volonté commune et un exercice spirituel, mais aussi des espaces de rencontre, à un niveau très concret, où peuvent se tisser des relations. Pour ce qui concerne les Églises membres de la FEPS, on peut penser par exemple à l'organisation de fêtes communes, à des invitations réciproques aux cultes, à la mise à disposition de locaux, etc., comme cela est décrit dans les première et troisième parties de la présente étude. Au niveau paroissial ou régional déjà, il est possible de dépasser le simple échange interculturel pour entrer dans un cheminement d'apprentissage ouvert, fragile et réciproque, et dans l'expérience exigeante de l'altérité spirituelle, par lesquels deux Églises s'échangent témoignage de leur qualité d'Église. Par ce témoignage mutuel, elles sont déjà Église ensemble, elles vivent et manifestent l'unité dans le corps du Christ.

Il convient cependant d'observer que toutes les Églises de migrants ne recherchent pas l'intégration ; pour certaines par exemple, les contacts avec les Églises traditionnelles locales peuvent se limiter à l'utilisation

89 La notion de charisme telle qu'elle est présumée ici doit être distinguée de certaines déviations modernes qui en ont donné une interprétation excessivement individualiste d'où a disparu le rapport entre charisme et constitution de la communauté, ou une interprétation qui associe le charisme à la domination plutôt qu'au service d'autrui, ou enfin une interprétation qui fait du charisme et de l'institution deux éléments opposés et inconciliables.

de locaux. Il existe des communautés qui ne séjournent en Europe que pour une durée limitée, à des fins missionnaires, puis retournent dans leur pays d'origine⁹⁰ (voir aussi le chapitre I.1.2). Il s'agit toutefois d'une catégorie restreinte qui n'autorise pas des conclusions générales sur l'ensemble des Églises de migrants⁹¹. L'existence de telles communautés a au moins l'avantage de nous rappeler qu'il serait insensé de vouloir forcer la cohabitation des Églises en exerçant une pression morale vers l'intérieur et l'extérieur. Car l'enjeu de cette cohabitation, c'est une unité qui est déjà donnée en Christ et dont on peut en toute quiétude continuer à s'inspirer sans devoir tomber dans la bonasserie.

Il faut encore attirer l'attention sur un aspect biblique de la communauté d'Églises :

En plusieurs passages de ses lettres, Paul parle d'une collecte d'argent en faveur des pauvres de la communauté de Jérusalem (1 Co 16,1-4 ; 2 Co 8-9 ; Rm 15,25-28 ; cf. Ga 2,10). Mais la collecte n'est pas pour Paul seulement un don financier, elle est plutôt un reflet du don divin, elle est une action de grâce, le charisme de la générosité, le signe de la « grâce surabondante » accordée par Dieu (2 Co 9,14). Malgré les tensions qui régnaient à l'intérieur des communautés et entre les communautés, Paul réussit à associer à sa collecte presque toutes les communautés dans lesquelles il exerçait son activité missionnaire. Ainsi la collecte était-elle aussi l'expression de la communauté ecclésiale (la *koinônia*), communauté composée de chrétiens les uns d'origine juive et les autres d'origine païenne⁹².

90 Voir Währisch-Oblau, « Migrationskirchen in Deutschland », p. 36, 38.

91 Il faut ici s'opposer à l'avis de Karl-Fritz Daiber, qui écrit : « Dans la plupart des cas, les communautés de migrants tiennent avant tout à leur autonomie. Elles ne veulent pas être intégrées dans le système ecclésiastique allemand. » (Daiber, « Protestantische Migrationsgemeinden », p. 230. Währisch-Oblau a une vision plus nuancée (« Migrationskirchen in Deutschland », en part. 25, 28 (n. 36), 38.

92 Voir Link/Luz/Vischer, *Sie aber hielten fest an der Gemeinschaft*, p. 90-94 ; Cullmann avait déjà suggéré dans les années 1960 l'idée d'une collecte œcuménique (*Les Voies*, p. 23).

Quelles que puissent être les différences de contexte ecclésiologique, la conception paulinienne de la collecte se laisse aisément transposer dans notre réalité actuelle. Ne serait-il pas envisageable que la FEPS et ses Églises membres, dans leur relation avec les Églises de migrants, redécouvrent ce charisme de la collecte ? Comme le montre Paul à sa manière, cela serait aussi une manière d'être Église ensemble.

3. Les aspects structurels de l'unité de l'Église

Après avoir examiné l'« être-Église-ensemble » en tant que communauté ecclésiale et en fonction du modèle œcuménique d'unité par la diversité, il sera ici question des modalités concrètes des relations entre les Églises de migrants d'une part et la FEPS et ses Églises membres d'autre part.

Dès que l'on se trouve au niveau des formes à donner aux relations, la conception de l'unité de l'Église est toujours associée à une certaine conception de l'intégration (voir Introduction, 4). Si l'on admet que l'intégration est déjà inscrite dans la foi chrétienne, dans la mesure où l'unité des Églises en et avec Jésus-Christ est donnée par avance, si l'on admet encore que cette unité peut trouver sa réalisation théologique dans le modèle de l'unité par la diversité, la notion d'intégration prend alors un tout autre aspect et acquiert une profondeur nouvelle. Elle donne à la question des Églises de migrants toute son actualité théologique. L'intégration se trouve ainsi l'objet d'une exigence et d'une adhésion théologiques particulières.

Tel qu'il a été interprété ici, le modèle de l'unité par la diversité permet diverses possibilités d'aménagement. Les relations peuvent avoir un caractère institutionnel et structurel plus ou moins marqué, selon les relations qui existent entre les Églises de migrants et la FEPS et ses Églises membres. Le mode d'intégration variera en conséquence, comme cela apparaîtra ci-après dans la description des aspects concernant les structures, l'organisation, les institutions et par conséquent le droit ecclésial.

Il convient d'abord de rappeler la définition de l'intégration admise ici (voir Introduction, 6) :

L'intégration comprend diverses formes de relations approfondies et de participation qui se jouent entre des personnes, des groupes et des institutions divers à l'intérieur d'une société pluraliste. Elle se produit dans un domaine où les mécanismes d'inclusion et d'exclusion sont multiples et imbriqués, et elle affecte toutes les personnes qui y sont associées, c'est-à-dire, en l'occurrence, autant les paroisses, les Églises cantonales et la FEPS que les Églises de migrants. L'intégration doit être comprise comme une évolution dynamique qui, par la rencontre humaine, donne naissance à quelque chose d'une nouveauté inaliénable. Elle doit être distinguée de l'assimilation, qui est une opération dissymétrique visant à conformer les immigrés à l'image d'une société d'accueil prétendument homogène et statique.

Cette conception de l'intégration vaut surtout dans les relations humaines. Il en va différemment sur le plan organisationnel et institutionnel et dans le domaine régi par le droit ecclésiastique. Là en effet, les mesures d'intégration ont toujours quelque chose d'assimilateur. Dès le moment où est envisagée l'intégration institutionnelle des Églises de migrants dans les Églises établies de la société d'accueil, il en résulte inévitablement une relation dissymétrique, et tout particulièrement en Suisse, où les Églises cantonales sont plus étroitement que d'autres liées à l'État, lorsque la relation comprend des aspects relevant du droit ecclésiastique. Dans des régimes d'Églises libres, comme aux États-Unis par exemple, le problème est moins accusé (voir la notion de « Church of all Nations »). Les dissymétries doivent d'autant plus être signalées qu'elles sont inévitables.

Cette remarque préliminaire nous amène aux aspects structurels de l'unité de l'Église. À propos de la situation en Allemagne, Jörg Ennuschat a présenté quatre types sommaires de relations entre Églises établies et Églises de migrants⁹³ :

93 Ennuschat, « Evangelische Christen », en part. p. 165–166.

- a) coexistence conçue comme un voisinage sans relation⁹⁴
- b) cohabitation tournée vers la connaissance d'autrui et la collaboration (depuis la mise à disposition de locaux jusqu'aux activités communes de diaconie et avec les jeunes)
- c) interpénétration à divers niveaux (regroupements organisationnels à l'intérieur des Églises établies ou regroupements, dans les Églises de migrants, de personnes qui pour certaines font déjà partie d'une Église locale établie)
- d) intégration complète (y compris structurelle) dans une paroisse de l'Église établie, sans sacrifice, de la part des migrants, de leurs traditions et de leur type de piété (la paroisse peut tout à fait constituer le cadre d'une auto-organisation de l'Église de migrants).

Ces quatre modèles ont été établis dans une perspective de droit ecclésiastique. Ils ne montrent que des possibilités et ne doivent pas être compris comme les étapes normatives d'une succession dans le temps.

Du fait de la diversité dans le degré d'organisation, dans la stabilité sociale et dans la taille des Églises de migrants, de même que dans les ressources, la taille et les territoires des Églises cantonales, il ne paraît pas indiqué de donner la préférence à un modèle plutôt qu'à un autre. Dans la situation actuelle, en Suisse, il est plus indiqué de faire preuve de souplesse dans les relations et dans la pratique du droit ecclésiastique. Les dispositions juridiques devraient dans tous les cas avoir été discutées lors de rencontres, de préférence au niveau des paroisses, solution la plus simple et la plus efficace. Les dispositions de droit ecclésiastique sont une conséquence de la rencontre et du dialogue, et non leur préalable.

Pour ce qui concerne les dispositions du droit ecclésiastique (différentes d'une Église cantonale à l'autre), un seul point important sera traité ici, celui de la possibilité et des conditions d'accès à la qualité de

94 Il est loisible toutefois de se demander si une coexistence est vraiment possible « sans relation » et s'il ne serait pas plus indiqué de parler de coexistence pacifique ou de simple rapport de bon voisinage.

fidèle de l'Église («Kirchenmitgliedschaft»). Du point de vue des Églises membres de la FEPS, il y a lieu de tenir compte des aspects suivants :

S'agit-il de fidèles en tant qu'individus ou de l'adhésion de toute une communauté, voire d'une réunion ou fédération d'Églises de migrants ? À quel niveau cette qualité de membre est-elle effective : au niveau de la paroisse, de l'Église cantonale, de la FEPS, voire de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) ?

La question de l'appartenance confessionnelle devra être examinée attentivement, parce que certaines Églises de migrants ou certains de leurs fidèles se considèrent comme libres d'attaches confessionnelles ou dénominationnelles. La prudence s'impose non seulement à l'égard d'une appartenance réformée souvent approximative, mais encore à l'égard d'un confessionnalisme trop restrictif.

Dans les conditions actuellement en vigueur, il n'est guère possible d'admettre au sein de la CEPE ou de la FEPS une Église de migrants non confessionnelle⁹⁵. Pour les Églises de migrants *protestantes*, l'admission pourrait notamment dépendre du statut ecclésiologique futur de la FEPS, selon que celle-ci veut rester une fédération d'Églises ou devenir une Église protestante ou réformée. La réflexion sur la transformation de la FEPS en une Église unique devra aussi intégrer la question ecclésiologique de la place des Églises ou regroupements d'Églises de migrants au sein de la FEPS.

Une attention toute particulière doit être accordée à la question de l'appartenance individuelle à plusieurs Églises, qui constitue un terrain médian entre l'intégration de toute une Église de migrants à une Église membre de la FEPS par exemple, et des formes de relations moins réglées. En tant qu'individu, un fidèle d'une Église de migrants peut faire partie d'une Église membre de la FEPS sans que son Église adhère en tant que telle à l'Église membre de la FEPS. Ces personnes jouent

95 Voir les articles 1 et 4.2 de la Constitution de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), édition de 2004.

un rôle essentiel dans l'aménagement des relations entre les deux parties, auxquelles ils ouvrent de nouvelles possibilités d'interaction. Du point de vue de la FEPS et de ses Églises membres, il est important de consolider ce terrain médian, en considération précisément des ouvertures mutuelles et de la configuration sociale imprécise des Églises de migrants.

Il convient cependant d'envisager d'autres types de relations que l'adhésion formelle en qualité de membre. Les communautés ou les Églises d'étrangers en Suisse entretiennent en effet avec la FEPS et ses Églises membres des relations moins strictement réglées que l'intégration formelle. Il existe par exemple des conventions, éventuellement précisées par un mémorandum sur la collaboration ou par un accord⁹⁶. Il peut aussi y avoir une collaboration ponctuelle qui prend ensuite une forme plus structurée. Un autre modèle imaginable est l'association, au sens du droit ecclésiastique, par contrat conclu avec une Église cantonale, tel qu'il en existe déjà pour les Églises de migrants de la deuxième génération ou plus anciennes. C'est le cas par exemple des Églises françaises en Suisse alémanique. Des adaptations ou des compléments à la constitution ou aux règlements de l'Église pourront être éventuellement nécessaires. À un niveau moins formel, d'autres relations sont encore envisageables : octroi d'un statut d'invité à des représentants d'Églises de migrants pour les assemblées de délégués ou les synodes, invitations de pasteurs aux conférences pastorales (en qualité de membres associés).

Il ne faut pas oublier non plus que les relations avec les Églises de migrants ne doivent pas impérativement passer par la FEPS et ses Églises membres. Il existe en Suisse une quantité de groupes, de commissions, de conférences et d'associations ecclésiastiques à divers niveaux et représentant divers degrés d'institutionnalisation, susceptibles d'intégrer les Églises de migrants. Pour les organes les plus étendus au niveau de l'ensemble de la Suisse, on peut mentionner la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC), qui regroupe non seulement la

96 La FEPS, par exemple, a conclu une convention de ce genre (« *covenant* ») avec l'Église presbytérienne de la République de Corée et avec l'Église presbytérienne de Corée.

FEPS, mais aussi des Églises libres, telle l'Église méthodiste (en tant que membre de la FEPS), la Fédération des communautés baptistes et l'Armée du Salut. C'est ici aussi le lieu de rappeler le potentiel intégrateur, à développer encore, de la Conférence des Églises africaines en Suisse (CEAS, voir le chapitre I.1.2).

La collaboration entre Églises de migrants de la première génération et Églises de migrants plus anciennement établies peut également favoriser l'intégration dans les réseaux ecclésiastiques suisses. Or, cette collaboration est pour ainsi dire inexistante en Suisse, alors qu'à Berlin, les échanges entre ces diverses Églises de migrants se sont révélés porteurs d'un potentiel utile pour l'intégration des plus récentes.

La liste des formes possibles de relations structurées pourrait être aisément allongée (voir la troisième partie de l'étude). Au vu de la situation actuelle, la diversité dans les types de relations est la seule voie recommandable. Que les Églises de migrants en Suisse soient beaucoup mieux connectées aux réseaux des Églises libres qu'à ceux des Églises membres de la FEPS est une réalité qui doit donner à réfléchir. Elle s'explique probablement aussi par une certaine proximité dans le type de piété et la conception du ministère, qu'a fait apparaître l'enquête effectuée pour la présente étude (voir le chapitre I.1.3). Pour la FEPS et ses Églises membres, la question de leurs relations avec les Églises de migrants soulève donc immédiatement aussi celle de leurs relations avec les Églises libres.

4. Les difficultés théologiques

Les considérations théologiques qui précèdent ont surtout servi à justifier une attitude d'ouverture et de disposition à la rencontre entre les Églises de migrants et la FEPS et ses Églises membres. Mais là où la rencontre a lieu se manifestent aussi, tôt ou tard, les divergences théologiques. Ces différences, il est vrai, se noient dans une quantité

d'autres facteurs, sociaux, politiques, ethniques, linguistiques ou économiques, dont il sera fait abstraction ici⁹⁷.

Ce chapitre se propose de mettre en évidence quelques points névralgiques sur lesquels se cristallisent les divergences théologiques. Il ne s'agit nullement d'entraver par là les mouvements d'ouverture, mais plutôt de favoriser une perception nuancée qui est nécessaire à la constitution de relations durables. Le but n'est pas non plus de dresser un catalogue de critères théologiques pour une évaluation des Églises de migrants. La diversité du phénomène que représentent les Églises de migrants invite à déconseiller le recours à des catalogues de critères de portée générale.

4.1 Les Églises de migrants et le retour de la religiosité

Les sociologues qui étudient le fait religieux observent en Europe une régression des éléments doctrinaux, de la connaissance des matières dogmatiques et de l'importance qui leur est accordée, au profit d'atmosphères religieuses et de manifestations de grande envergure choisies de manière subjective. Quant à savoir si l'on peut parler à ce propos de renaissance ou de retour de la religion, la question reste ouverte. Même s'il est possible d'y voir un retour, ne serait-ce que de la religiosité ou des religiosités dans les sociétés post-sécularisées, il n'en demeure pas moins que ce retour s'accompagne, dialectiquement, d'un progrès de la sécularisation qui n'est pas sans affecter non plus la théologie et la vie des Églises locales traditionnelles.

97 Il est évident que, dans la réalité, les questions de doctrine et de spiritualité sont reléguées au second plan, derrière des considérations tout à fait pratiques, par exemple la moyenne d'âge nettement moins élevée des fidèles des Églises de migrants, les profondes différences dans l'origine sociale, le fait que les fidèles des Églises issues de l'immigration sont parfois des gens qui ont subi des blessures ou des traumatismes, que certains d'entre eux vivent en Suisse sans papiers, les réactions de crainte, voire de rejet, que provoque dans les paroisses le contact avec des personnes d'origine étrangère, et en particulier avec des personnes d'une autre couleur de peau, les obstacles linguistiques, etc. Malgré l'importance de ces facteurs, ils ne doivent pas masquer les facteurs théologiques, faute de quoi les Églises risquent de se laisser guider inconsciemment par des éléments non théologiques.

Il n'est pas possible de dégager des conclusions générales sur la religiosité des migrants chrétiens, et cela d'autant moins que la religiosité peut se transformer sous l'influence du contexte migratoire. On observe parfois que la migration renforce la religiosité d'une personne, voire lui donne naissance. La plupart des immigrés proviennent de milieux qui n'ont pas connu de sécularisation, ou du moins pas de sécularisation comparable par son ampleur à celle qu'a connue l'Europe.

Peut-être, dans cette situation ambivalente, certaines Églises de migrants réussiront-elles justement à faire valoir leur créativité dans la société qui les accueille et à faire découvrir la vitalité de leurs cultes. Il faut pour le moins reconnaître que la manière dont les Églises de migrants vivent leur spiritualité peut donner des impulsions aux pratiques culturelles des communautés paroissiales locales.

Diverses questions surgissent à ce propos. Dans les communautés africaines, par exemple, la spiritualité s'exprime par le corps tout entier, par la danse, par divers styles de musique, et cette expression du corps se nourrit d'un mode de piété qui, beaucoup plus que dans les Églises membres de la FEPS, fait participer les fidèles. Comment trouver, comment aménager, dans les cultes traditionnels, des espaces liturgiques pour cette forme de spiritualité ? Comment la communiquer à la communauté ?

La rencontre entre une Église de migrants et une paroisse locale est aussi une confrontation entre des formes différentes de chrétienté⁹⁸. Il y a de part et d'autre des attentes non négligeables quant aux transpositions d'ordre herméneutique, que ce soit au niveau de la doctrine théologique, de l'expression de la piété ou des actes liturgiques. De part

98 Les différences dans les formes de piété et de pratique religieuse concernent des dispositions collectives intériorisées, un ensemble de goûts, de styles, d'émotions de gestes, de mouvements, etc., propre à une communauté ecclésiale. C'est ce que les sociologues appellent *habitus*. Ces différences, et cela est essentiel, ne se situent pas seulement au niveau cognitif, mais sont profondément ancrées dans les structures de la personnalité, même si elles sont jugées faibles, et se laissent difficilement communiquer. Voir les expériences faites aux États-Unis, Emerson, *People of the Dream*, p. 68–69, 144–145.

et d'autre, la volonté et la capacité de compréhension ont des limites. Du côté de la FEPS et de ses Églises membres, il y a lieu par exemple de s'interroger sur la compatibilité entre les conceptions que l'on se fait ici de la foi et la croyance aux démons, avec les pratiques d'exorcisme et de guérison par la prière qui les accompagnent⁹⁹, croyance présente dans quelques Églises de migrants (de même que dans d'autres Églises libres et dans quelques régions catholiques de Suisse), et de s'interroger même sur l'opportunité de rechercher une compatibilité.

Mais la FEPS et ses Églises membres, stimulées par les Églises de migrants, pourraient aussi tirer profit d'une réflexion sur les limites idéologiques d'une conception du monde marquée par les sciences exactes, et se demander s'ils peuvent encore utiliser le langage des sens pour manifester et rendre tangible le salut.

L'ouverture réciproque ne délie cependant pas de l'obligation de qualifier comme tels des actes illégitimes ou discriminatoires, faute de quoi ce ne serait pas une véritable ouverture. Si la FEPS et les Églises membres sont pour cette raison amenées à formuler des jugements de sociologie ecclésiale, il convient qu'elles fassent preuve d'une grande réserve dans l'usage du mot « secte¹⁰⁰ ». Ce terme est en effet toujours péjoratif et donné par autrui en vertu de critères unilatéraux largement dépourvus d'objectivité.

4.2 Mission et communauté œcuménique

Les Églises de migrants ont souvent une conscience missionnaire très accusée qui se réfère également aux Églises traditionnelles de la société

99 Sur la croyance aux démons et ses fondements bibliques dans les Églises de migrants d'Afrique occidentale, voir Kahl, « Zur Bibelhermeneutik ».

100 La question est naturellement de savoir ce que l'on entend par « secte ». Le terme n'a pas la même acception dans le langage scientifique et dans le langage courant. Dans le contexte de la typologie établie par Troeltsch (ou en partie par Max Weber), qui distingue entre Église, secte et mystique, Karsten Lehmann constate dans les Églises de migrants un rapprochement en direction des types secte et mystique (en particulier dans les Églises charismatiques pentecôtistes) : Lehmann, « Institutionen christlicher Migranten », p. 114–115.

qui les accueille¹⁰¹. On voudrait y voir parfois une inversion des efforts missionnaires entrepris par les pays européens au cours des deux derniers siècles : l’Afrique, jadis territoire des missions européennes, exercerait maintenant son activité missionnaire dans une Europe sécularisée. Il est cependant douteux que cette manière de voir rende vraiment compte de la complexité des évolutions transculturelles engendrées par les missions ancienne et actuelle¹⁰². Il n’en demeure pas moins important que le problème soit ainsi signalé.

Dans les Églises de migrants, la mission est souvent conçue comme un modèle de conversion visant à une évangélisation active, individuelle et publique qui s’accompagne d’une décision en faveur de la foi chrétienne et de l’adhésion à un contenu de foi spécifique tenu pour vrai. Les Églises cantonales ont une autre conception de la mission. Pour autant que l’on parle encore de mission, on entend souvent par ce terme la simple proclamation implicite de l’Évangile par la présence des Églises dans des manifestations culturelles publiques et par leur action sociale et diaconale. La mission est ici une manière défensive de représenter publiquement la mission de Dieu lui-même (*missio Dei*).

La différence ne réside donc pas seulement dans l’intensité de l’activité missionnaire, mais encore dans la conception que l’on s’en fait. Il serait peu indiqué d’exiger ici un moyen terme rapide. La FEPS et ses Églises membres auraient toutefois avantage à ne pas déprécier hâtivement les efforts missionnaires des Églises de migrants, mais à profiter plutôt de cette occasion de se rappeler un élément fondamental de leur qualité même d’Église, considérablement fragilisé dans l’environnement euro-

101 Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure (Benz Schär, Sabine Jaggi) : *Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs*, p. 9, 14–15.

102 On entend par évolutions transculturelles l’appropriation, la transformation et la redéfinition réciproques d’éléments culturels par des personnes qui se rencontrent dans une zone de contact. L’ancienne conception théologique de la mission comme forme d’assimilation culturelle ou d’acculturation doit être abandonnée. Un contexte migratoire agit autant sur les immigrés que sur la société qui les accueille. Voir Schultze, « Neuere, interdisziplinäre Ansätze », p. 101–102.

péen actuel, à savoir l'envoi en mission (Mt 28,19)¹⁰³. Les Églises de la CEPE (dont la FEPS est membre) sont en train de redécouvrir l'élément missionnaire de la nature de l'Église¹⁰⁴. La conception qu'il faut se faire aujourd'hui de la mission est une question théologique centrale dans cette réflexion.

Les Églises de migrants se conçoivent souvent comme une Église internationale, membre d'une communauté chrétienne mondiale. C'est le cas notamment des communautés d'orientation pentecôtiste. Cette idée de l'unité transcende la communauté de foi vécue en un lieu sans pour autant empêcher l'expression d'une certaine couleur locale. Les nouvelles Églises de migrants, en Suisse, n'ont donc pas une organisation territoriale ou paroissiale, et leurs fidèles proviennent de diverses régions (voir le chapitre I.1.2). Les Églises réformées au contraire conçoivent et surtout pratiquent l'unité de l'Église à partir de la base, de la paroisse locale. Au-dessus de ce niveau de base, le lien avec les Églises de même confession n'est souvent guère perçu, de même que le lien avec la communauté œcuménique dans la mesure où elle concerne la coexistence, au niveau mondial, d'Églises confessionnelles traditionnelles et d'Églises plus récentes, supra-confessionnelles, non dénominat ionnelles ou post-dénominat ionnelles.

Les Églises de migrants ou certains de leurs fidèles ayant souvent des attaches confessionnelles multiples ou ayant passé par une conversion (voir Introduction, 3), les échanges avec eux permettent de découvrir la dimension universelle et œcuménique de l'« être-Église¹⁰⁵ ».

103 À cet égard également, les appartenances de fidèles à plusieurs Églises sont susceptibles de jouer un rôle important dans les échanges (voir le chapitre II.3).

104 Voir le document « Évangéliser. Perspectives protestantes pour les Églises en Europe », présenté à la sixième assemblée de la CEPE à Budapest en 2006.

105 Il ne faut pas non plus idéaliser les réseaux œcuméniques. Les Églises de migrants, de différentes langues et de différentes orientations surtout, ont elles-mêmes peu de réseaux en Suisse et collaborent peu entre elles (voir la première partie).

Il reste à se demander si une identité chrétienne supra-confessionnelle, non dénominat ionnelle ou post-dénominat ionnelle, est utile dans la perspective du dialogue œcuménique interconfessionnel. La réponse à cette question doit venir d'elle-même dans le dialogue avec les Églises de migrants.

4.3 Écriture et confession de foi

Pour les Églises protestantes, quelles que soient leur origine et leur orientation, le rapport à la Bible est constitutif de tous les actes de la vie ecclésiastique. Il ne fait guère de doute cependant que l'impulsion fondamentale donnée par la Réforme – le principe de la *sola Scriptura* – s'est trouvée de plus en plus ébranlée dans ses fondements dans le contexte européen actuel, sous l'effet notamment des méthodes de l'interprétation historique et de leurs prémisses. Cette crise qui affecte le principe d'attachement à l'Écriture continue à préoccuper la théologie. Il y a nécessité urgente et de plus en plus exprimée de trouver un *usage* spirituel de l'Écriture fondé sur une exégèse historico-critique et inséré dans l'ensemble de la proclamation et de la vie de la communauté tout entière¹⁰⁶. Il faut à nouveau, au sein de la vie communautaire, un rapport à la Bible qui fasse parler le texte. Les bibliodrames peuvent être considérés comme une tentative (un peu forcée parfois) de résoudre cette crise en associant dans une globalité la tradition biblique et l'expérience personnelle.

Les fidèles des Églises de migrants proviennent pour la plupart de milieux où l'idée de crise du principe d'attachement à l'Écriture n'a guère de sens. Le rapport à la Bible y est plus intact et plus direct. Il marque de son empreinte toute la vie de la communauté. Comme si l'histoire de la vie de chacun s'inscrivait dans les récits de la Bible, d'où ensuite les décisions de la vie quotidienne sont justifiées et rendues admissibles. Les expériences spirituelles présentes sont regardées comme des actualisations des récits bibliques et les personnages de la Bible, par une interprétation typologique, servent de modèles pour la vie présente¹⁰⁷. Des prédicateurs charismatiques poursuivent le récit des Actes des apôtres, par exemple, en transposant dans la réalité actuelle la fonction de médiateurs des apôtres¹⁰⁸. Souvent posée dans les Églises traditionnelles de notre pays, la question – parfaitement déroutante – de savoir si l'on croit à la Bible ne se pose absolument pas dans les Églises de migrants :

106 Dalferth, « Von der Vieldeutbarkeit der Schrift ».

107 Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 131–132.

108 Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 132–133.

les fidèles ont part à la vie biblique, ils l'habitent, ils lisent leur quotidien et leur émigration à la lumière de la Bible et c'est dans ce cadre de pensée qu'ils interprètent aussi leurs expériences et leurs actes physiques¹⁰⁹.

Comme tout usage populaire de l'Écriture, celui-ci est aussi éclectique à sa manière¹¹⁰, guidé qu'il est par un canevas qui favorise l'admissibilité du texte et par une interprétation de la réalité qui le plus souvent sont importés du pays d'origine et restent assez stables, du moins dans la première génération¹¹¹. Les communautés de migrants d'Afrique occidentale, par exemple, se font du monde une image dans laquelle l'homme est pris entre le pouvoir bienveillant et protecteur de Dieu dispensateur de vie, et des forces démoniaques menaçantes, où Dieu autorise à la plénitude de vie en agissant par des miracles créateurs sur les corps et sur les biens matériels, où la Bible peut libérer des malédictions ancestrales qui n'épargnent pas les membres de la famille vivant à l'étranger, pour ne donner que quelques éléments de cette vision du monde¹¹².

Des chrétiens habitués à une Église multitudiniste peuvent s'irriter d'un tel rapport à la Bible, et cette réaction doit être prise au sérieux. Inversement, les Églises de migrants ne devraient pas s'irriter de voir la Bible approchée ici avec plus de retenue et de recul historique.

Il demeure cependant que la FEPS et ses Églises membres ont en commun avec les Églises de migrants un rapport constitutif à la Bible, quoique différent entre les unes et les autres. On peut dès lors se demander s'il n'y aurait pas, dans un travail commun sur la Bible, une oc-

109 Voir aussi : Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure (Benz Schär, Sabine Jaggi) : *Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs*, p. 8–9.

110 Werner Kahl a enquêté sur les préférences manifestées pour certains passages du Nouveau Testament, notamment l'évangile de Jean (Jn 1 et 3), l'évangile de Matthieu (Sermon sur la montagne) et l'épître aux Romains (Rm 8) : Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 139–151.

111 Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 128–129, 154.

112 Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 129, 137, 149.

casation pour chacun de permettre à l'autre de prendre conscience, avec un sens critique, de l'arrière-plan caché de sa manière de lire la Bible, et de tracer ainsi de nouvelles voies vers l'état de « lecteur inspiré », selon l'expression d'Ulrich H.J. Körtner, sans pour autant renoncer aux acquis herméneutiques fondamentaux de la théologie scientifique¹¹³ ?

Quelques éléments peuvent être signalés à ce propos :

- Il existe indéniablement une certaine proximité, une « affinité transculturelle¹¹⁴ » entre la conception ancienne du monde qui apparaît dans la Bible et celle des Églises de migrants. Cette affinité peut ouvrir des horizons de lecture, mais risque aussi d'être contre-productive en sortant de leur contexte des récits bibliques que l'on dépouille ainsi de leur spécificité historique.
- La vision romantique, nourrie de théologie de la libération, de la lecture de la Bible par les « pauvres » et les « étrangers » n'apportera sans doute pas grand-chose, parce qu'elle ne rend pas pleinement compte des interprétations faites de la Bible dans les Églises de migrants¹¹⁵.
- Si en revanche, les fidèles des Églises de migrants apportent dans les lectures communes leur témoignage personnel, les récits d'émigration dans la Bible prendront une signification renouvelée et actuelle.

Pour la communauté de migrants et pour la communauté paroissiale locale, la rencontre est une invitation à affiner le langage de sa foi, à s'exposer au langage de la foi d'autrui et à tenter de s'en imprégner pour y rechercher des éléments communs.

4.4 Questions relatives à la théologie du ministère

Dans la rencontre entre paroisses locales et Églises de migrants, il convient également d'examiner les aspects relatifs à la théologie du ministère. Les avis divergent sur certains points, même au sein des Églises

113 Voir les partages bibliques proposés par le Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure (Benz Schär, Sabine Jaggi) : *Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs*, p. 17–18.

114 Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », p. 135, n. 21.

115 Voir Kahl, « Zur Bibelhermeneutik », en part. p. 150–151.

membres de la FEPS et entre elles. Les principales questions sont les suivantes :

- Qu'en est-il de l'égalité entre les sexes dans la direction d'Église et dans les activités pastorales ? Si l'on peut effectivement parler d'une féminisation de la migration (voir le chapitre I.1.2), la prédominance des hommes aux postes dirigeants dans les Églises de migrants est d'autant plus frappante. Est-il possible de briser ce monopole masculin et est-il judicieux d'aborder la rencontre avec cette intention ? Quel rôle jouent ici les facteurs non théologiques ?
- La question de l'accès au ministère soulève aussi celle d'une éventuelle exclusion des personnes à tendances homosexuelles.
- À propos de la reconnaissance de la formation théologique acquise par les pasteurs à l'étranger : suffit-il de se conformer aux nouvelles directives du concordat¹¹⁶ ? Quelles formations et quelles consécrations les Églises membres de la FEPS reconnaissent-elles ? Où sont les limites de l'intercélébration des sacrements ou de l'échange de chaire ? Comment concilier le charisme particulier de certains fidèles de la communauté et la mission des services de l'Église, définie par le droit ecclésiastique ?

La définition des tâches et de la nature de la théologie influe sur la question du ministère et de la formation. Du côté des Églises de migrants, on observe une pratique liturgique cultivant l'oralité et une théologie attachée à la narration, qui n'a guère d'équivalent dans la théologie traditionnelle européenne¹¹⁷.

Ces questions sur la conception du ministère ne sont pas seulement importantes sur le plan ecclésiologique, elles le sont aussi pour la pratique quotidienne. Lorsque par exemple une Église membre de la FEPS ou

116 Voir le site www.konkordat.ch. Il existe encore d'autres systèmes de formation en Suisse, celui des Églises réformées Berne - Jura - Soleure et celui de la Conférence des Églises romandes (CER). Des efforts de rapprochement sont entrepris afin de favoriser la perméabilité et l'harmonisation de ces trois systèmes, avec pour but final la création d'un concordat unique pour toute la Suisse réformée.

117 Churches' Commission for Migrants in Europe, Service Migration des Églises réformées Berne - Jura - Soleure, *Être Église ensemble*, p. 9.

une de ses paroisses soutient financièrement une Église de migrants, qui est rémunéré comme pasteur ou prédicateur, ou qui est formé à ce ministère (voir le chapitre I.1.2) ? Les prédicateurs des Églises de migrants travaillant à titre bénévole, ces décisions ne sont pas sans importance.

Le propos de ces réflexions théologiques était de créer un espace commun de questionnement sur la manière d'être Église ensemble. Cet espace est avant tout un dialogue vers l'intérieur, un dialogue au sein de la FEPS et de ses Églises membres sur leur rapport avec les Églises de migrants. Le dialogue a pour but d'ouvrir vers l'extérieur. Il doit donc associer aussi les fidèles des Églises de migrants. Les recommandations formulées dans la troisième partie, qui concernent des aspects très divers du rapport avec les Églises de migrants, sont destinées à servir de fondement au dialogue.

Troisième partie : perspectives d'action

par Simon Röthlisberger

Ces perspectives d'action ont été conçues non pas comme des plans d'opération à suivre rigoureusement, mais comme des directives générales et des impulsions pour la mise en application pratique des résultats de l'enquête.

1. Échanges et sensibilisation

1.1 Créer un organisme spécialisé au niveau national (priorité)

Plusieurs Églises cantonales se sont dotées de commissions spécialisées dans les relations avec les Églises de migrants, mais il n'existe au niveau national ni lieu d'échanges ni interlocuteur permanent pour ces questions.

Recommandations à la FEPS¹¹⁸ :

- À condition qu'elle dispose des ressources nécessaires, la FEPS assume la fonction de coordination pour les questions concernant les Églises de migrants.
- Elle crée immédiatement un lieu d'échanges sur tout ce qui concerne les Églises de migrants ; les informations y sont systématiquement récoltées et mises à disposition.
- Les matériaux réalisés par des Églises membres sont mis à disposition de toutes à titre d'exemples (lignes directrices, contrats de location, etc.).
- Une personne est chargée de la coordination entre les différents niveaux ecclésiastiques (du niveau international au niveau local) et les organisations intéressés (Églises membres de la FEPS, œuvres d'entraide).

¹¹⁸ Un grand nombre de ces recommandations concernent plusieurs domaines et s'adressent donc à divers destinataires. Les actions considérées comme prioritaires sont munies de la mention « priorité ».

1.2 La sensibilisation du public (priorité)

Quiconque a affaire avec des Églises issues de l'immigration développe une autre perception des migrants. Dans les Églises membres de la FEPS, ils ne sont plus perçus comme des bénéficiaires de mesures sociales, mais comme une partie de l'Église. D'où l'importance de l'information au public (notamment aux fidèles des Églises), qui peut ainsi être sensibilisé aux problèmes des Églises de migrants et de la migration en général. L'information est une condition pour la mise sur pied de projets locaux.

Recommandation aux Églises membres et à la FEPS :

- Les Églises membres et la FEPS pratiquent une politique d'information active sur la question des Églises de migrants.

2. Rencontre, ouverture et participation

2.1 Obtenir un interlocuteur dans les Églises de migrants

Si les paroisses, les Églises cantonales et la FEPS souhaitent se mettre en rapport avec les Églises de migrants, elles doivent se demander avec qui rechercher la collaboration, parce que les interlocuteurs ne sont pas toujours bien définis. Un simple échange ou des négociations sont déjà des formes de reconnaissance susceptibles de renforcer la position de l'interlocuteur au sein des Églises de migrants, ce qui favorise la rencontre.

Recommandation aux paroisses, aux Églises membres et à la FEPS :

- Les paroisses, les Églises membres et la FEPS, par des relations régulières avec les Églises de migrants, y obtiennent un interlocuteur.

2.2 Désigner des personnes chargées de la constitution de réseaux locaux pour les Églises membres de la FEPS (priorité)

La constitution de réseaux avec les Églises de migrants s'effectue principalement au niveau local. Il est important d'établir une relation de confiance. Le contact personnel avec les Églises de migrants (et leurs responsables) est décisif pour les projets des Églises cantonales et de leurs paroisses.

Recommandations aux Églises membres de la FEPS et aux paroisses :

- Les paroisses désignent des personnes connaissant bien le terrain local pour servir d'interlocuteurs et constituer les réseaux, établir un rapport de confiance avec les Églises de migrants, entretenir et développer ces relations.
- Afin de renforcer l'action intégrative des Églises de migrants, les interlocuteurs locaux se procurent les renseignements spécialisés dont ils ont besoin auprès d'institutions déjà actives dans le domaine, comme l'EPER par exemple.

2.3 Favoriser les rencontres par l'organisation de manifestations

Les expériences faites par les Églises membres de la FEPS montrent que les manifestations conjointes sont un bon moyen de créer des rencontres. À cette occasion, des liens se nouent, des amitiés naissent qui peuvent être essentielles pour une collaboration durable empreinte de confiance mutuelle.

Recommandation aux Églises membres de la FEPS et aux paroisses :

- Les Églises membres de la FEPS ou leurs paroisses organisent de concert avec les Églises de migrants des manifestations (régulières) telles que la Nuit des Églises ou des tables rondes.

2.4 Ancrage structurel et processus d'ouverture à tous les niveaux

L'ancrage des projets s'effectue au niveau local, mais les activités sont d'autant plus solidement établies qu'elles bénéficient d'un appui à tous les niveaux de l'Église.

Recommandation à la FEPS, aux Églises membres et aux paroisses :

- Tous les niveaux de direction de l'Église s'associent activement aux efforts d'ouverture à l'égard des Églises de migrants.

2.5 Des processus d'ouverture adaptés à chacune des Églises de migrants (priorité)

Les Églises de migrants se présentent sous des formes extrêmement diverses. Pour entretenir des relations avec les communautés prises in-

dividuellement, il faut connaître les réalités locales et y consacrer le temps nécessaire.

Recommandations à la FEPS, aux Églises membres et aux paroisses :

- Les formes d'ouverture et d'intégration structurelle recommandées sont adaptées à chaque Église de migrants.
- Ce processus va de l'échange à l'aide matérielle en passant par l'octroi de la qualité de membre ou d'un statut d'observateur.
- Les Églises membres et la FEPS doivent disposer des ressources en personnel nécessaires pour la mise en œuvre des processus d'ouverture.

2.6 Des processus d'ouverture pour les migrants à titre individuel (priorité)

Les migrants d'origine protestante ne sont que faiblement représentés dans la FEPS et dans ses Églises membres. La diversité qu'ils pourraient apporter serait pourtant un enrichissement.

Recommandations à la FEPS, aux Églises membres et aux paroisses :

La FEPS et ses Églises membres engagent un processus d'ouverture (de « gestion de la diversité ») par lequel

- les Églises s'ouvrent davantage aux migrants en tant qu'individus, par exemple en les informant sur le paysage ecclésiastique suisse dans une langue qu'ils comprennent ;
- les Églises emploient dans les services paroissiaux ou les services généraux des collaborateurs issus des milieux d'immigrés et leur confient des tâches exercées à titre bénévole.

2.7 Participation à la politique ecclésiastique

Certains immigrés ayant le statut de paroissiens ne peuvent pas donner le meilleur d'eux-mêmes dans l'Église ou dans la FEPS. Il est donc judicieux de créer de nouveaux moyens de politique ecclésiastique.

Recommandations à la FEPS, à ses Églises membres et aux paroisses :

- Essayer de nouveaux instruments afin d'offrir aux migrants de plus larges possibilités de participation.

- Étudier la création d'une « motion populaire d'Église », sur le modèle des motions populaires qui existent dans plusieurs constitutions cantonales¹¹⁹, ou d'un droit de pétition, et évaluer si cela peut augmenter les possibilités de participation.
- Pour la même raison, il est judicieux d'octroyer dans toute la Suisse le droit de vote et d'éligibilité dans les organes ecclésiastiques aux étrangers de divers statuts de séjour.

2.8 Renforcer les compétences transculturelles des paroisses

Des désaccords surgissent parfois entre paroissiens et fidèles d'Églises de migrants en raison des différences dans la manière de célébrer les cultes et les fêtes et de se comporter dans les locaux de l'Église. Il est donc important de favoriser la compréhension mutuelle.

Recommandations aux paroisses :

- Autant que possible, les paroisses s'efforcent de prévenir les malentendus et les ressentiments en informant sur la situation des Églises de migrants. Ces informations peuvent être diffusées à l'occasion de rencontres informelles.
- Les paroisses s'efforcent aussi d'offrir aux fidèles des Églises de migrants des possibilités d'apprentissage transculturel.

2.9 Les échanges avec les Églises évangéliques et les Églises libres

Plusieurs Églises libres ont des contacts nettement plus développés avec les Églises de migrants que n'en ont les Églises membres de la FEPS. Certaines Églises de migrants sont en rapport à la fois avec des Églises libres et avec des Églises membres de la FEPS.

Recommandation à la FEPS et à ses Églises membres :

- Les Églises membres et la FEPS échangent avec les Églises libres leurs idées et leurs expériences sur la question des Églises de migrants.

119 Le canton de Fribourg, par exemple, où trois cents citoyens actifs peuvent adresser une motion au Grand Conseil. Au niveau communal, dans la commune de Worb, cinquante citoyens peuvent présenter une motion ou un postulat populaire au Conseil communal (législatif).

3. Le travail sur les documents de base

3.1 Les plans directeurs locaux pour les relations avec les Églises de migrants

Les plans directeurs locaux sont un moyen de réunir des informations détaillées sur les Églises de migrants et de définir des lignes d'action. En outre, la préparation du plan est déjà un processus de sensibilisation, parce qu'elle associe divers acteurs et organismes de décision. Dans les cas les plus favorables, les Églises de migrants elles-mêmes sont déjà intégrées à cette préparation.

Recommandations aux Églises membres de la FEPS :

- Préparer des plans directeurs locaux où sont réunies des informations sur les Églises de migrants (nombre de communautés dans le territoire dont l'Église a la charge, interlocuteurs, etc.) et définies des lignes d'action.
- Associer à la préparation des plans directeurs les Églises de migrants et éventuellement les organismes spécialisés de l'État et les organisations non gouvernementales concernées.

3.2 Mémentos à l'usage des paroisses et matériaux d'information pour les Églises de migrants (priorité)

Pour les paroisses qui reçoivent des demandes de la part d'Églises de migrants, intéressées par exemple à des locaux, il est utile de disposer d'un mémento. Inversement, il est judicieux de donner aux communautés de migrants des informations dans une langue qu'ils comprennent.

Recommandations aux Églises membres de la FEPS :

- Préparer un mémento pratique à l'usage des paroisses, contenant les informations de base et par exemple un modèle de contrat de location.
- Éditer une brochure d'information à l'usage des Églises de migrants, en plusieurs langues, informant sur les Églises en Suisse, les organes de contact et les possibilités de collaboration avec d'autres Églises.

4. L'aide aux Églises de migrants

4.1 Mise à disposition d'un espace ecclésial, création de lieux de rencontre (priorité)

Beaucoup d'Églises de migrants n'ont manifestement pas des moyens adéquats pour le déploiement de leurs activités communautaires. L'accès à des locaux est une des principales questions qui se posent dans ce contexte, et cela à deux niveaux : premièrement les Églises membres de la FEPS peuvent mettre à disposition des Églises de migrants des salles de réunion appropriées, et deuxièmement cela permet des rencontres avec les fidèles de la paroisse.

Recommandations aux paroisses et aux Églises membres de la FEPS :

- Mettre des locaux à disposition des Églises de migrants.
- Régler l'utilisation des locaux par des contrats de location.
- Fixer le loyer éventuel en fonction non des conditions du marché, mais des capacités financières des Églises de migrants.
- Prendre en considération les besoins en locaux des Églises de migrants lors d'affectations ou de réaffectations de bâtiments¹²⁰.
- Ne pas seulement louer des locaux, mais entretenir des relations personnelles avec les fidèles des Églises de migrants.

4.2 L'aide financière

Les Églises de migrants ont souvent des moyens financiers très limités, parce que les dons des fidèles sont leurs seules ressources. Leurs dirigeants exercent une activité salariée à côté de leur travail pour l'Église, ce qui représente pour eux une double charge.

Si des Églises de migrants reçoivent une aide financière, il peut y avoir inégale répartition entre communautés de même provenance géographique. Il convient donc de fixer des raisons et des critères précis pour l'octroi d'une aide financière.

120 Sur la question des réaffectations d'églises et des critères à observer, voir Sahli/Wüthrich, *Maison de Dieu ou bâtiment tous usages ?*

Recommandations aux Églises membres de la FEPS et aux paroisses :

- Critères possibles pour l'octroi d'une aide financière à des Églises de migrants ou à leurs responsables : capacité financière et évolution prévisible de la communauté, communication honnête de la situation financière, ouverture en matière théologique, mise en place de structures démocratiques et respectueuses de l'égalité entre les sexes¹²¹.
- Importance du contexte régional dans la décision de soutenir financièrement une Église de migrants : quelles sont les autres Églises de migrants qui ont également besoin d'un soutien ?
- Un loyer modique ou d'autres prestations en nature constituent des formes d'aide financière indirecte qui sont peut-être moins susceptibles de donner lieu à des conflits que l'appui financier direct.
- Les Églises membres de la FEPS qui apportent déjà un soutien financier à des Églises de migrants établissent une synthèse de leurs expériences et la tiennent à disposition des autres Églises et de la FEPS.

4.3 Élargir les offres de formation et de perfectionnement

Il existe de la part des responsables et des fidèles des Églises de migrants un intérêt pour les possibilités de perfectionnement. Diverses institutions proposent des cours. Ces offres atteignent d'autant mieux le public visé qu'elles sont d'un niveau accessible.

Recommandations aux personnes et institutions du domaine de la formation et aux Églises membres de la FEPS :

- Par principe, viser à ouvrir les institutions régulières de formation théologique aux migrants en diversifiant les modalités d'accès aux universités, aux hautes écoles spécialisées et aux écoles spécialisées.
- Créer des offres spécifiques de formation et de perfectionnement, avec des taxes d'inscription modiques, pour les responsables et les fidèles des Églises de migrants.

¹²¹ Voir le projet conçu par l'Église évangélique réformée du canton de Zurich : *Fremdsprachige evangelische Gemeinden unter uns. Konzept für Migrationskirchen*, 2006, p. 7ss.

4.4 Appui organisationnel

Les Églises de migrants sont régies par des formes d'organisation peu rigides qui ne facilitent pas la mise en évidence des possibilités de collaboration avec la FEPS et ses Églises membres. Les formes d'organisation claires simplifient la collaboration et permettent par exemple de conclure des accords réglant les relations. Cela peut aussi être un moyen de renforcer la fonction intégrative des Églises de migrants (voir au chiffre 5 ci-dessous). Une organisation bien structurée augmente la limpidité des processus de décision et des flux financiers à l'intérieur des Églises de migrants, ce qui en même temps contribue à la prévention des conflits.

Recommandations aux Églises membres de la FEPS et aux paroisses :

- Fournir aux Églises de migrants un appui organisationnel et une aide concrète pour la fondation d'association, la rédaction de statuts, de rapports annuels ou de demandes de financement.
- La mise en œuvre de cet appui ne se fait pas du sommet vers la base, mais suivant un processus commun.

4.5 Favoriser la médiation dans les conflits au sein des Églises de migrants

On observe parfois de fortes tendances sécessionnistes dans les communautés de migrants. Les conflits aboutissent au départ d'une partie des fidèles, qui forment alors une nouvelle Église autour de leur dirigeant.

Recommandation aux Églises membres de la FEPS et aux paroisses :

- Offrir un appui aux Églises de migrants pour le règlement des conflits, par exemple en formant des médiateurs.

5. La fonction intégrative

5.1 Faire des Églises issues de l'immigration une porte d'accès aux migrants (priorité)

Les Églises de migrants sont parfois le seul moyen d'aborder certaines personnes. Il convient de les utiliser comme canaux de diffusion d'informations sur des thèmes d'actualité, ce qui favorise l'intégration et

l'égalité des chances, comme cela se fait déjà pour des informations concernant la santé publique¹²².

Recommandations aux œuvres d'entraide, aux services de diaconie et aux organismes de l'État :

- Mettre à profit les contacts avec les Églises de migrants pour des projets permettant par exemple de transmettre des informations d'actualité aux migrants.
- Pour cela, rechercher la collaboration avec d'autres institutions (EPER, Diakonieverband Schweiz, autres organisations non gouvernementales, organismes de l'État).
- Ne pas exploiter les contacts avec les Églises de migrants à des fins de politique d'intégration, mais les utiliser pour affermir ce que ces communautés possèdent de force d'intégration et de cohésion.
- Par principe, la participation des Églises de migrants à ce genre de projets favorisant l'intégration est honorée par une indemnité financière.

6. Le dialogue théologique

6.1 Création d'un espace de questionnement théologique commun (priorité)

La rencontre entre les Églises de migrants et les Églises locales traditionnelles fera régulièrement apparaître des différences qui ne concernent pas seulement la pratique religieuse, mais aussi les conceptions théologiques qui les sous-tendent.

Recommandation à la FEPS, à ses Églises membres et aux paroisses :

- Pour l'appréciation de la pratique religieuse et des points de vue théologiques, il convient de faire preuve d'abord de tempérance (d'une tempérance fondée théologiquement !), qui permet d'entrer ensemble dans un espace de questionnement théologique. Cet espace fait découvrir l'arrière-plan de certaines conceptions et favo-

¹²² Un exemple en est le projet de l'Aide suisse contre le SIDA en collaboration avec les Églises de migrants africains.

rise l'acuité de la perception et de la compréhension, avant que ne puissent (et doivent !) s'exprimer des jugements théologiques sujets à révision.

Annexe A

Mémento à l'usage des paroisses : l'exemple de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville

Ouvrir les espaces ecclésiaux aux communautés d'immigrés

Mémento à l'usage des paroisses

Table

1. Ce que sont les Églises de migrants
2. Ce que fait le Service des migrations de l'Église réformée
3. Modèle de convention d'utilisation

Ce que sont les Églises de migrants

Ces communautés sont une chance pour l'Église évangélique réformée de Bâle-Ville, à qui elles lancent aussi un défi. Elles sont un exemple tangible de la présence de l'Église universelle ici à Bâle.

On entend par communautés ou Églises de migrants ou issues de l'immigration, des communautés chrétiennes dont les fidèles vivent comme immigrés en Suisse. Elles sont allophones et proviennent d'un environnement culturel différent, européen ou non.

Les communautés et Églises de migrants « traditionnelles » à Bâle comprennent l'Église anglicane (de langue anglaise), l'Église française réformée et la communauté catholique du Sacré-Cœur (de langue française), l'Église évangélique de langue italienne et les communautés hungarophones. Ces communautés sont connues et entretiennent généralement des contacts avec l'Église réformée cantonale.

Les « nouvelles » communautés de migrants ne sont encore guère intégrées. Elles proviennent d'Afrique ou d'Asie et réunissent souvent des fidèles du même pays ou de la même région. Il existe des communautés

chrétiennes africaines de langue française ou anglaise dont les fidèles viennent du Congo, du Cameroun, du Ghana, du Nigeria et d'Éthiopie ; les fidèles des communautés asiatiques viennent principalement du Sri Lanka, du Vietnam, de Corée du Sud et de Chine.

La taille des communautés

Certaines de ces communautés sont petites, d'autres sont rattachées à des réseaux internationaux ou sont une communauté locale d'une Église très largement répandue de par le monde, telle la Lighthouse Chapel International, dont les origines sont ghanéennes, mais qui a plusieurs communautés en Europe.

Orientation religieuse

La majorité des nouvelles communautés de migrants sont d'orientation évangélique ou pentecôtiste charismatique. Mais à l'intérieur de ces catégories, l'éventail est très large, et ces différences entravent parfois les contacts entre Églises de migrants.

Organisation

Les communautés ont généralement pour dirigeants des pasteurs, parmi lesquels il n'y a pratiquement pas de femmes. La plupart n'ont pas suivi une formation théologique comme c'est le cas habituellement en Suisse, mais tout au plus fréquenté une école biblique. Beaucoup mènent leur communauté en plus d'une activité professionnelle et exercent leur ministère le soir ou en fin de semaine.

Situation financière et sociale

Les nouvelles communautés de migrants ont généralement des assises financières très précaires et doivent cette situation notamment au fait qu'une partie de leurs fidèles sont des demandeurs d'asile. Elles se financent par des dons et des contributions régulières de leurs fidèles, sorte de dîme ecclésiastique.

Autres informations sur les communautés de migrants

Il existe une quantité de communautés dans lesquelles des immigrés se réunissent pour des cultes. Pour plus d'informations, voir le site : www.inforel.ch

L'établissement de relations avec les communautés de migrants

Réunissez une fois par année les responsables de la paroisse pour un échange d'idées et pour discuter de ces relations. Voulez-vous mieux connaître les communautés de migrants ? Souhaitez-vous participer à la préparation de la fête d'une communauté ? Ou inviter le pasteur pour une prédication dans votre église ?

Ce que fait l'Église réformée

Le Service des migrations de l'Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville (ERK BS) conseille et assiste les paroisses dans leurs relations avec les immigrés et dans les locations de locaux à ces communautés. Il établit des contacts avec les Églises de migrants et offre ses conseils pour l'organisation de projets et de manifestations avec des immigrés.

Les prestations du Service des migrations de l'Église réformée sont offertes autant à la population immigrée qu'à la population indigène et sans distinction de nationalité ni de religion. En plus de l'assistance spirituelle aux immigrés sont proposées des activités et des manifestations favorisant l'intégration et la prise d'initiatives de leur part.

Contact et conseils

Migrationsamt der Evangelisch-reformierten Kirche Basel-Stadt

Tél. 061 363 11 05

Courriel : migrationsamt@erk-bs.ch

www.erk-bs.ch/beratung-und-dienste/migrationsamt

Modèle de convention d'utilisation

Le manuel à l'usage des paroisses de l'ERK BS contient (chapitre 8.5) des modèles de convention d'utilisation pour la location de locaux.

Ces documents peuvent être obtenus sous forme électronique auprès de l'administration des bâtiments de l'ERK BS.

Adresse : Bau- und Vermögensverwaltung der ERK BS, Rittergasse 3
Postfach 948, 4001 Basel, tél. 061 277 45 45, fax 061 277 45 75

Annexe B

Questionnaire d'enquête de la FEPS

Questionnaire à l'attention des responsables des questions de migration des Églises membres de la FEPS

On entend par *communautés-de migrants ou issues de l'immigration* des réunions d'immigrés chrétiens sous une forme juridiquement structurée ou en association non règlementée. Le projet de la FEPS se concentre sur les communautés de migrants d'orientation protestante, mais les informations sur d'autres communautés sont également bienvenues.

Renseignements sur le nombre et les caractéristiques des communautés

1. Nous vous prions de noter les informations sur les communautés de migrants dont vous avez connaissance. Veuillez également inscrire dans le tableau les communautés dont vous n'avez qu'une connaissance très approximative. Prière de détailler les renseignements pour chaque communauté.
2. Si vous ne pouvez pas donner de renseignements précis en réponse à la question 1, pouvez-vous estimer le nombre de communautés de migrants établies dans le territoire dont vous avez la responsabilité ?
3. Si vous ne pouvez donner de réponse aux deux questions ci-dessus, connaissez-vous des personnes susceptibles de fournir des renseignements ? (voir la question 14, personnes à contacter).

Relations avec votre Église et projets en cours

4. Existe-t-il des contacts entre les communautés de migrants recensées ci-dessus et votre Église ? Veuillez décrire les relations existantes avec les différentes communautés de migrants et les éventuels projets en cours.

5. Pourquoi des contacts existent-ils et pourquoi des projets sont-ils prévus ou exécutés avec certaines communautés de migrants et pas avec d'autres ?
6. Si votre Église agit dans le domaine des relations avec les communautés de migrants, veuillez décrire les réactions que cela suscite :
 - réactions positives :
 - réactions négatives :
7. Avez-vous conçu un projet général ou des lignes d'action pour les relations et la collaboration avec les communautés de migrants ? Si oui, donnez-en une brève description ou joignez un document en annexe.

Projets ou relations en cours avec d'autres Églises

8. Avez-vous connaissance de projets ou de relations d'autres Églises (par exemple de l'Église catholique) ou d'Églises libres avec des communautés de migrants ?
 - Décrivez ces activités d'autres Églises dans le domaine.
 - Êtes-vous connecté en réseau d'information avec les responsables de ces Églises pour les relations avec les communautés de migrants ?

Projets d'avenir et appréciation personnelle

9. Votre Église n'agit pas encore dans le domaine des relations avec les communautés de migrants, mais prévoit d'agir ? Veuillez décrire les projets envisagés.
10. Dans quel domaine voyez-vous, *personnellement*, une nécessité d'agir et des lignes d'action possibles pour résoudre les problèmes ?

Répartition des tâches et attentes à l'égard de la FEPS

11. Quelles sont, dans le domaine des relations avec les communautés de migrants, vos attentes à l'égard
- de la FEPS (ses attributions) ?
 - de votre propre Église ?
 - des paroisses ?

Remarques

12. Avez-vous d'autres remarques à formuler sur la question des Églises de migrants ?

Personnes à contacter, interlocuteurs privilégiés

13. Personnes à contacter pour toute question à propos des réponses au questionnaire d'enquête :
- Nom, prénom
 - Tél.
 - Courriel
14. Connaissez-vous des interlocuteurs privilégiés parmi les communautés de migrants, ou des spécialistes susceptibles de répondre à des questions ou d'accorder un entretien ?
- Nom, prénom
 - Tél.
 - Courriel

Annexe C

Liste des personnes et institutions contactées

Membres du groupe de projet

Ont collaboré au sein du groupe de projet :

- Beatrice Aebi, Église évangélique réformée du canton de Bâle-Ville, Service des migrations
- Annelis Bächtold, Église évangélique réformée du canton de Zurich, mandataire pour les relations avec les Églises de migrants
- Martin Breitenfeldt, Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, mandataire Œcuménisme / Terre Nouvelle
- Roswitha Golder, Église évangélique méthodiste de Genève
- Martin Max Hoegger, Église Évangélique réformée du canton de Vaud
- Simon Röthlisberger, Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), chargé des questions de migrations, direction du groupe de projet, co-auteur de l'étude
- Benz Schär, Églises réformées Berne - Jura - Soleure, directeur du Service Migration
- Edith Späthi, Église évangélique réformée du canton de Saint-Gall, interlocutrice pour les Églises de migrants
- Christoph Waldmeier, FEPS, chargé des relations avec les Églises d'outre-mer et les Églises suisses à l'étranger
- Matthias D. Wüthrich, FEPS, chargé des questions théologiques, co-auteur de l'étude
- Magdalena Zimmermann, Mission 21, Division formation, échanges, recherche

Institutions et personnes contactées (en plus de l'enquête par voie écrite)

- Wilf Gasser, Vineyard Berne, membre du comité de l'AES, représentant auprès de la Fédération des Églises et communautés libres de Suisse (VFG)

- Shun Hee Lee, doctorante en théologie
- Sabine Jaggi, Églises réformées Berne - Jura - Soleure, Service Migration
- Joseph Kabongo, Conférence des Églises africaines en Suisse (CEAS)
- Evangelos Karagiannis, Séminaire d'ethnologie de l'Université de Zurich
- Samuel Kopp, Alliance évangélique suisse (AES) et Latin Link
- Christine Lienemann, chaire d'œcuménisme et missiologie, Université de Bâle
- Joachim Müller, Groupe de travail catholique suisse sur les nouveaux mouvements religieux (KANRB)
- Heinz Nater, vice-président d'une communauté lusitanophone à Zurich
- Doris Peschke, Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CCME)
- Max Schläpfer, président de la Mission pentecôtiste suisse (SPM) et de la Fédération des Églises et communautés libres de Suisse (VFG)
- Benedict Schubert, Mission 21
- Noel Tshibangu, Aide suisse contre le SIDA
- Lukas Vischer (†), qui a œuvré pour les Églises de migrants à Genève et a notamment été directeur de programme du Centre international réformé John Knox

Liste des ouvrages et articles cités

Les passages bibliques sont cités selon le texte de la TOB.

Brigitte Arn : *Öffnung von Institutionen in der Zivilgesellschaft. Grundlagen und Empfehlungen*. Schweizerisches Rotes Kreuz. Studie im Auftrag der Eidgenössischen Ausländerkommission, Bern 2004.

Claudia Bandixen : « Der Aufbruch der Präsidentinnen. Ergebnisse der ersten Tagung Schweizer Kirchenpräsidentinnen », in : Claudia Bandixen, Sylvia Pfeiffer, Frank Worbs (éd.), *Wenn Frauen Kirchen leiten. Neuer Trend in den reformierten Kirchen der Schweiz*, Zürich, 2006, p. 15–21.

Christoph Baumann : Art. « Fremde, Altes Testament », in : *Religion in Geschichte und Gegenwart*⁴ 3, 2000, col. 340–342.

Jürgen Becker, Ulrich Luz : *Die Briefe an die Galater, Epheser und Kolosser* (Das Neue Testament Deutsch, 8/1), Göttingen, 1998.

Michael Bergunder : « Pfingstbewegung, Globalisierung und Migration », in : M. Bergunder, Jörg Haustein (éd.), *Migration und Identität. Pfingstlich-charismatische Migrationsgemeinden in Deutschland* (Beiheft der Zeitschrift für Mission, 8), Frankfurt am Main 2006, p. 155–167.

Michael Bergunder : « Migrationsgemeinden als Teil der Ökumene in Deutschland – Situation, Entwicklungen, Probleme und Herausforderungen », in : *Epd-Dokumentation*, 14–15, 2007, p. 9–14.

Sandro Cattacin et al. : *État et religion en Suisse. Lutttes pour la reconnaissance, formes de la reconnaissance*. Étude du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) mandatée par la Commission fédérale contre le racisme (CFR), Berne, 2003.

Churches' Commission for Migrants in Europe, World Council of Churches (Darrell Jackson, Alessia Passarelli) : *Mapping Migration, Mapping Churches' Responses*. *Europe Study*, Brussels, 2008.

Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME) : *Models of Integration through Religion, Activation, Cultural Learning and Exchange – MIRACLE project (Grant Application Form)*, Brussels, 2008.

Churches' Commission for Migrants in Europe (CCME), Fachstelle Migration der Reformierten Kirchen Bern-Jura-Solothurn (Benz Schär) : *Zusammen Kirche sein. Das Verhältnis von Migrationsgemeinden und Ortskirchen*, Tagungsbericht, Bern, 2005.

Commission fédérale des étrangers : *Ouverture des institutions. Recommandations de la Commission fédérale des étrangers*, Berne, 2005.

Commission fédérale pour les questions de migration (éd.) : *Terra cognita. Revue suisse de l'intégration et de la migration*, 13, 2008 (Identités).

Constitution de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS), Berne, 2004.

Oscar Cullmann : *L'unité par la diversité, son fondement et le problème de sa réalisation*, Paris, 1986.

Oscar Cullmann : *Les Voies de l'unité chrétienne*, Paris, 1992.

Karl Fritz Daiber : « Protestantische Migrationsgemeinden und ihre ekklesiologischen Herausforderungen an deutsche Landeskirchen », in : *Zeitschrift für Mission*, 32, 2006, p. 218–233.

Ingolf U. Dalferth : « Von der Vieldeutbarkeit der Schrift und der Eindeutigkeit des Wortes Gottes », in : Richard Ziegert (éd.), *Die Zukunft des Schriftprinzips*, Stuttgart, 1994, p. 155–173.

Anke Egblomassé, Tino Boubaris : *Self Organisation as Means to Integration of Third Country Nationals in Europe* (Focus Integration), Barnstorf, 2009.

Michael O. Emerson : *People of the Dream. Multiracial Congregations in the United States*, Princeton/Oxford, 2006.

Jörg Ennuschat : « Evangelische Christen anderer Sprache oder Herkunft und Evangelische Kirche in Deutschland. Bausteine zur Koexistenz, Kooperation und Integration », in : *Zeitschrift für evangelisches Kirchenrecht*, 52, 2007, p. 162–181.

Evangelisch-reformierte Landeskirche des Kantons Zürich : *Fremdsprachige evangelische Gemeinden unter uns. Konzept für Migrationskirchen*, Zürich, 2006.

Évangéliser. Perspectives protestantes pour les Églises en Europe (Communion d'Églises protestantes en Europe, Michael Bünker, Martin Friedrich, éd.), Vienne, 2007.

Reinhard Feldmeier : Art. « Fremde, Neues Testament », in : *Religion in Geschichte und Gegenwart*⁴ 3, 2000, col. 342.

Adrian Gerber : « Bei der strukturellen Integration einen Gang höher schalten. Zum Integrationsbericht des Bundesamtes für Migration », in : *Asyl. Schweizerische Zeitschrift für Asylrecht und -Praxis*, 3, 2006, p. 8–13.

Nina Glick-Schiller et al. : « From Immigrant to Transmigrant : Theorizing Transnational Migration », in : *Anthropology Quarterly*, 68, 1995, p. 48–63.

Petrus Han : *Theorien zur internationalen Migration. Ausgewählte interdisziplinäre Migrationstheorien und deren zentralen Aussagen*, Stuttgart, 2006, p. 106–108.

Andreas Heuser : « Weithin unbekannte Nachbarn. Migrationsgemeinden in Deutschland zeigen Vielgestaltigkeit von Kirche », in : *Herder Korrespondenz*, 61, 2007, p. 212–215.

Andreas Heuser : « Das theologische Ausbildungsprojekt ATTIG an der Missionsakademie – eine Zwischenbilanz », in : *Zeitschrift für Mission*, 1/2, 2005, p. 122–130.

Werner Kahl : « Zur Bibelhermeneutik pfingstlich-charismatischer Gemeinden aus Westafrika in Deutschland », in : Michael Bergunder, Jörg Haustein (éd.) : *Migration und Identität. Pfingstlich-charismatische Migrationsgemeinden in Deutschland* (Beiheft Zeitschrift für Mission, 8), Frankfurt am Main, 2006, p. 127–154.

Kardinal Karl Lehmann : « Einheit durch Vielfalt – heute. Katholische Reflexionen zum ehrenden Gedenken an Oscar Cullmann », in : *Theologische Zeitschrift*, 57, 2002, Festschrift, p. 280–290.

Karsten Lehmann : « Institutionen christlicher Migranten in Deutschland. Eine Sekundäranalyse am Beispiel von Frankfurt am Main », in : Martin Baumann, Samuel M. Behloul (éd.), *Religiöser Pluralismus. Empirische Studien und analytische Perspektiven*, Bielefeld, 2005, p. 93–121.

Christian Link, Ulrich Luz, Lukas Vischer : *Sie aber hielten fest an der Gemeinschaft ... Einheit der Kirche als Prozess im Neuen Testament und heute*, Zürich, 1988.

Adrian Loretan-Saladin : « Die öffentlich-rechtliche Anerkennung weiterer Religionsgemeinschaften – ein Instrument gesellschaftlicher Integration ? », in : Martin Baumann, Samuel Martin Behloul (éd.), *Religiöser Pluralismus, Empirische Studien und analytische Perspektiven*, Bielefeld, 2005, p. 171–196.

Office fédéral de la statistique : *La population de la Suisse 2007*, Neuchâtel, 2008.

Simone Prodolliet : « Öffnung der Institutionen. Vielfalt gewinnen ! », in : *Revue suisse de l'intégration et de la migration, Terra cognita, Ouverture*, 7, 2005, p. 4–5.

Psaumes et Cantiques et Textes pour le culte à l'usage des Églises réformées suisses de langue française, éd. par la Fondation d'édition des Églises protestantes romandes, Lausanne, 1976.

Recommendations of the African-European Churches' Consultation on Migration and the Changing Ecclesial Landscape, Palermo, 20–23 November 2008. Organised by All Africa Conference of Churches, Churches' Commission for Migrants in Europe, World Council of Churches, Federation of Protestant Churches in Italy. Report, Brussels 28.11.2008.

Referat für Weltanschauungsfragen (éd.) : *Afrikanisch initiierte Kirchen in Europa. Werkmappe für Sekten, religiöse Sondergemeinschaften, Weltanschauungen*. In Zusammenarbeit mit der Katholischen Arbeitsstelle « Neue religiöse Bewegungen » der Schweizerischen Bischofskonferenz und der katholischen sozialetischen Arbeitsstelle der Deutschen Bischofskonferenz. *Sekten und Weltanschauungsfragen, Werkmappe 87*, 2007.

Yvonne Riaño, Nadia Baghdadi, Doris Westl-Walter : *Studie zu qualifizierten Migrantinnen aus Lateinamerika, dem Nahen und Mittleren Osten und Südosteuropa*, Geographisches Institut, Universität Bern, 2006.

Markus Sahli, Matthias D. Wüthrich : *Maison de Dieu ou bâtiment tous usages ? Une contribution à la question de la réaffectation des édifices religieux dans la perspective protestante* (FEPS Impulsion 4), Berne, 2007.

Walter Schmid : « Zugehörigkeit und Differenz. Integriert ist, wer sich akzeptiert fühlt », in : *Revue suisse de l'intégration et de la migration. Terra cognita*, 9, 2006, p. 14–17.

Andrea Schultze : « Neuere, interdisziplinäre Ansätze in der Missionsgeschichtsschreibung », in : Christoph Dahling-Sander et al. (éd.), *Leitfaden Ökumenische Missionstheologie*, Gütersloh 2003, p. 97–110.

Amaryta Sen : *Die Identitätsfalle. Warum es keinen Krieg der Kulturen gibt*, München, 2007.

Service Migration, Églises réformées Berne - Jura - Soleure (Benz Schär, Sabine Jaggi) : *Le peuple de Dieu est de toutes les couleurs. Les Églises de migrants, défi et chance pour les Églises réformées Berne - Jura - Soleure*, Berne, 2009.

Eva Soom-Ammann : « MigrantInnenorganisationen: Partizipation oder Ausschluss ? », in : Angela Stienen (éd.), *Integrationsmaschine Stadt ? Interkulturelle Beziehungsdynamiken am Beispiel von Bern*, Bern, 2006, p. 415–453.

Ekkehard W. Stegemann : « Der Leib des Menschen und die Gestalt der Gottheit. Inkarnation im Christentum versus Exkarnation im Judentum », in : id., *Paulus und die Welt. Aufsätze, ausgewählt und herausgegeben von Christina Tuor, Peter Wick*, Zürich, 2005, p. 141–158.

Claudia Währisch-Oblau : « Migrationskirchen in Deutschland. Überlegungen zur strukturierten Beschreibung eines komplexen Phänomens », in : *Zeitschrift für Mission*, 1/2, 2005, p. 35–39.

Karin Weiss, Dietrich Thränhardt : « Selbsthilfe, Netzwerke und soziales Kapital in der pluralistischen Gesellschaft », in : K. Weiss, D. Thränhardt, *Selbsthilfe. Wie Migranten Netzwerke knüpfen und soziales Kapital schaffen*, Freiburg i.Br., 2005, p. 8–44.

Choi Young-Joon : « Votum der Migrationsgemeinden zur Integration, in : *Epd-Dokumentation Migrationsgemeinden*, 14/15, 2007, p. 46–54.

Collection FEPS Études

- 1 Éthique de l'Énergie – Vers une nouvelle ère énergétique. Perspectives durables pour l'après-pétrole, 2008, 180 p., CHF 15.–.
- 2 Les nouvelles Églises de migrants en Suisse, 2009, 121 p., CHF 15.–

Collection FEPS Positions

- 1 La question du rebaptême. Considérations et recommandations du Conseil de la Fédération des Églises protestantes des Suisse SEK-FEPS, 2005, 30 p.*
- 2 La Cène selon la vision protestante. Considérations et recommandations du Conseil de la Fédération des Églises protestantes des Suisse SEK-FEPS, 2005, 42 p.*
- 3 Couples du même sexe. Repères éthiques sur la «Loi Fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe», 2005, 38 p.*
- 4 Réformer l'ONU pour la rencontrer, 2005, 62 p. (épuisée – peut être téléchargée sur www.feps.ch). *This document is also available in English.*
- 5 Globalance. Perspectives chrétiennes pour une mondialisation à visage humain, 2005, 120 p., CHF 12.–.
- 6 Placer l'être humain dans son droit. Les droits de l'homme et la dignité humaine d'un point de vue théologique et éthique, 2007, 73 p., CHF 12.–. *This document is also available in English.*
- 7 Les valeurs fondamentales selon la vision protestante, 2007, 80 p., CHF 12.–.
- 8 La vérité dans l'ouverture. La foi chrétienne et les religions, 2007, 57 p., CHF 12.–.
- 9 Vivre la mort. Un regard protestant sur les décisions en fin de vie, 2007, 43 p., CHF 12.–.
- 10 La consécration selon le point de vue réformé, 2008, 111 p., CHF 12.–.
- 11 Perspectives d'avenir pour les personnes persécutées. Réimplantation de réfugiés en Suisse ? Argumentaire de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS, 2009, 14 p.*

*Ces brochures sont distribuées gratuitement.

Alle Broschüren sind auch auf Deutsch erhältlich.

La brochure peut être commandée ou téléchargée dans notre shop sur www.feps.ch ou par courriel commandes@feps.ch.

La Suisse est un pays d'immigration. Au cours des dernières années, l'arrivée d'immigrés chrétiens a entraîné la création de nouvelles Églises de migrants, toujours plus nombreuses. Les Églises traditionnelles du pays se trouvent confrontées ainsi à la question de l'« être Église ensemble ». La réponse à cette question en fait surgir d'autres : Comment les Églises de migrants sont-elles organisées et qui sont leurs fidèles ? Combien existe-t-il de ces communautés en Suisse ? Quelle influence ont-elles sur l'intégration de leurs fidèles dans la société qui les accueille ? Et surtout : quels doivent être les fondements théologiques de l'« être-Église-ensemble » ?

Cette étude, qui présente le point de vue de la FEPS et de ses Églises membres, tente de répondre à ces questions et de dégager des possibilités d'être Église ensemble. Elle révèle l'intérêt de la question des Églises de migrants non seulement pour les Églises locales, mais pour l'ensemble de la société, et préconise une attitude de franchise et d'ouverture à l'égard des Églises de migrants et des immigrés pris individuellement.